NAPOLÉON I

ET

LE ROI DE HOLLANDE

1806—1813

D'APRÈS DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES ET INÉDITS

PAR

M. THÉOD. JORISSEN.

LA HAYE
MARTINUS NIJHOFF
RAAMSTRAAT.

PARIS
E. DENTU
PALAIS ROYAL.

1868.

NAPOLÉON I

ET

LE ROI DE HOLLANDE.

AVANT-PROPOS.

Le sujet traité dans les pages suivantes a l'avantage d'être d'une égale importance pour la France et pour la Hollande. L'histoire du roi Louis Napoléon emprunte une grande partie de sa signification des rapports qui existaient entre le premier empereur et son frère.

Tant qu'on ne connaît pas le véritable caractère de ces rapports, il est impossible de porter un jugement vrai sur le gouvernement du roi de Hollande. D'un autre côté, l'on peut dire que l'histoire de la Hollande se rattache de la manière la plus intime au blocus continental, qui fut, on le sait, un des points les plus essentiels de la politique de Napoléon pendant cette époque.

Le manque de documents authentiques peut être regardé comme la cause principale que ce sujet, quelque intéressant qu'il soit, n'a pas été traité spécialement jusqu'à ce jour. Sauf ce que contiennent les *Documents historiques sur le gouvernement de la Hollande*, que l'ex-roi lui-même a publiés à Paris en 1820, les données requises faisaient entièrement défaut. C'est seulement depuis que la publication de la *Correspondance de Napoléon I* s'est faite, que quelques-unes de ces lacunes ont été remplies. Mais, quelle que soit notre reconnaissance au sujet de ce qui a été livré à la publicité, notre attente a été bien déçue, car il est évident qu'un grand nombre de lettres de l'empereur à son frère sont omises. Il y en a même que l'on trouve insérées dans les *Documents historiques sur le gouvernement de la Hollande* et qui n'en ont pas moins été écartées par la commission impériale. Quand on appartient à la nation hollandaise et qu'à ce titre on honore la mémoire du roi Louis, l'on ne peut se défendre d'une impression bien pénible en voyant une commission nommée par le fils de ce roi passer sous silence des lettres, qui pourraient servir à le défendre et à le justifier.

En vérité, il est à déplorer que ce soit un Hollandais qui doive, dans une langue qui n'est pas la sienne et qu'il ne connaît que bien im-

parfaitement, s'imposer la tâche d'écrire l'apologie du père de l'empereur Napoléon III.

L'éminent historien du consulat et de l'empire a consacré de belles pages à l'histoire du royaume de Hollande. Le tableau qu'il nous en fait est basée sur des documents authentiques et inédits, à ce qu'il assure. Mais M. Thiers voudra bien me permettre de croire qu'il n'a eu que des documents français sous les yeux, et qu'il eût modifié son exposé sur plus d'un point s'il avait connu ce qui a été à ma disposition.

Loin de nous l'idée de porter atteinte aux mérites d'un des plus grands chefs-d'oeuvre que la Muse historique ait inspirés. Il ne s'agit ici que de rectifier quelques détails de second ordre dans le vaste ensemble de faits qu'embrasse l'ouvrage de M. Thiers. A cet effet, j'ai indiqué dans le récit qui suit quelques-unes des sources où je puise mes renseignements. Ce sont principalement MM. Roëll et Krayenhoff qui les fournissent et qui, j'ose l'affirmer, présentent la garantie la plus sérieuse pour la véracité de ce qu'ils avancent.

Mais ce n'est pas seulement pour éclaircir quelques détails que je publie cet opuscule; c'est, avant tout, afin de tracer les vrais contours des relations qui ont existé entre les deux frères. Les archives de la Haye contiennent sept

lettres autographes du roi Louis. Le savant M. L. Ph. C. van den Berch, archiviste du royaume, applaudit à mon dessein de les publier. En mettant ce sujet à l'étude, je puis d'autant plus espérer de voir se répandre une lumière nouvelle sur la période importante à laquelle il se rapporte, que moi-même je suis en mesure de faire connaître quelques circonstances très intéressantes pour les événements qui se sont accomplis. Qu'il me soit permis de signaler à l'attention du lecteur le document inconnu jusqu'à présent, que j'ai inséré au VIII^me^ chapitre et qui se rapporte aux séances du conseil des ministres, tenu au mois d'Avril de l'année 1810. Le caractère du roi Louis s'y montre d'une façon qui n'a pu être appréciée que par quelques contemporains et qui ne peut qu'inspirer une estime bien vive pour l'infortuné monarque. C'est à la bienveillance obligeante de M. L. J. van Toulon van der Koog que je suis redevable de cette communication.

Il ne sera pas nécessaire de dire au lecteur que je suis loin de considérer mon travail comme une étude complète et approfondie du sujet. Tant que la correspondance du roi de Hollande ne fera pas partie de la publication qui se fait en France, nous devrons nous contenter de ne connaître qu'une partie de la vérité. Espérons qu'il

plaira à l'empereur Napoléon III d'ordonner qu'il en soit autrement. Pour ma part, il me suffit d'avoir donné l'impulsion à des études qui contiennent en germe la justification pleine et entière du premier roi de Hollande. Indiquer le chemin aux autres procure une satisfaction des plus grandes, lors même que l'on se voit dépassé dans la voie que l'on ouvre. Il n'y a que le premier pas qui coûte.

Amsterdam,
ce 20 Juin 1868.

I.

Quand le plus jeune des frères de Napoléon I monta au trône de la Hollande, en 1806, sa vie n'avait été jusque là que le pâle reflet de la carrière brillante du grand empereur. Élevé par celui-ci, il prit part comme son aide-de-camp à la campagne d'Italie et à l'expédition d'Egypte. Après le 18 Brumaire il fut promu à des rangs militaires plus élevés et reçut des mains de son frère la femme qu'il n'avait pas élue de son propre choix. Il n'avait exercé aucune influence ni sur les opérations militaires ni sur la politique. L'empereur, à qui il devait tout ce qu'il était et tout ce qu'il possédait, disposait arbitrairement de sa personne et de son sort, en tenant d'autant moins compte de la résistance que le prince opposait parfois à ses desseins, qu'il savait combien il lui était aisé de faire fléchir ce caractère faible et docile. Et, en effet, jusqu'à ce jour Louis Napoléon avait donné en toute occasion la preuve qu'il n'était pas capable de prendre lui-même l'initiative de quelque grande entreprise ou de résister efficacement

et avec persévérance à une autre volonté. De connétable de l'empire, qu'il était, on le contraignit à devenir souverain, afin que l'empereur pût disposer plus librement des ressources et des forces de la République Batave que sous le régime de M. Schimmelpenninck. „Ne cessez jamais d'être Français", telle était l'injonction de l'empereur au nouveau monarque; „la dignité de connétable de l'empire sera conservée par vous et vos descendants; elle vous retracera toujours les devoirs que vous avez à remplir envers moi, et l'importance que j'attache à la garde des places fortes qui garantissent le nord de mes états et que je vous confie." Quiconque connaît Napoléon ne peut se méprendre sur la portée de ces paroles. Comme toujours, Louis s'inclina devant la volonté de fer qui lui assignait sa place et lui prescrivait en même temps sa conduite „Ma vie et ma volonté vous appartiennent, Sire, j'irai régner en Hollande puisque ces peuples le désirent, et que Votre Majesté l'ordonne."

Néanmoins, bien que disposé à suivre les ordres de son frère, Louis se flatta qu'il lui serait possible de concilier le bien-être de la nation avec les voeux de l'empereur. Il prit tout d'abord le titre royal au sérieux, croyant qu'il lui donnerait toutes les prérogatives de la royauté et le mettrait par là même à couvert des prétentions impériales. Comme prince du sang, il avait toujours été obligé d'obéir: comme souverain, l'indépendance lui semblait acquise. Il avait la conviction que le roi de Hollande, quoique vassal de l'empereur des Français, ne serait pas obligé de marcher et d'obéir comme le lieutenant du

prince: le royaume serait une monarchie indépendante, liée étroitement à l'empire français, mais en même temps distinctement séparée.

Et l'on sait que quatre ans durant, par cette différente conception de rôle, les rapports entre les deux frères devinrent de plus en plus insoutenables. C'est une circonstance bien remarquable que, par la seule idée d'être roi indépendant, le plus souple des frères de Napoléon devint le plus inflexible; et que c'est précisément l'opiniâtreté de ce faible Louis qui conduisit le premier empereur à l'incorporation de la Hollande, démarche qui dans ces jours-là même fut regardée comme l'une des plus grandes fautes.

Les grands traits de la lutte quatriennale du faible contre le fort sont connus. Cependant des lettres du roi Louis, — les premières qui soient jusqu'ici retirées de la poussière des archives — nous permettent de constater plus précisément les progrès de la dissension. Bien qu'il nous manque encore quantité de documents pour être en état d'exposer la querelle pas à pas, les pièces publiées dans les derniers temps et ces nouvelles données répandent assez de lumière sur les rapports des deux frères pour comprendre la catastrophe inévitable qui en fut le résultat.

I.

C'est vers la fin du mois de Juin 1806 que le nouveau roi fit son entrée à la Haye, où il fut reçu froidement par la population. Avant de conquérir la faveur de la nation il fallait que son gouvernement procurât des avantages qui avaient jusqu'alors manqué au pays. Or, la France devait quelques millions à la Hollande: s'ils étaient payés, on pouvait voir se redresser l'état déplorable des finances. Presque immédiatement après son avénement au gouvernement Louis s'adressa donc à l'empereur pour obtenir la restitution. Mais la réponse de l'empereur lui enleva tout espoir de procurer de cette manière quelque soulagement à sa nouvelle patrie. „Les prétentions que votre ministre des finances fait sur mon trésor sont surannées. Mes dépenses sont faites et je ne suis point en mesure de vous aider comme je le voudrais." En vain Louis insista en produisant les titres des sommes dues. „Ce sont des réclamations qui datent de la conquête", reprit l'em-

pereur. „Il faut ôter à votre conseil tout espoir que je lui envoie de l'argent, sans quoi il ne vous donnera pas les moyens de vous mettre au niveau de vos affaires. Je n'ai pas d'argent et j'ai peine à suffire à mes immenses dépenses."

Une autre affaire, par laquelle le roi cherchait à subvenir aux désirs d'une partie de ses sujets, ne lui réussit pas davantage. Depuis 1795 Flessingue était constamment occupée par des troupes françaises. Quoique cette ville n'eût pas té cédée à la France, le premier consul la déclara en 1803 en état de siége, et le général Monnet se comporta toujours à Flessingue comme s'il commandait dans une ville prise. A l'entrée du roi Louis la délivrance de ce régime militaire fut un des points principaux sur lesquels le gouvernement du département de Zélande fixa l'attention de S. M. en exprimant l'espérance qu'un règne paternel adoucirait les maux dont ce malheureux département souffrait depuis si longtemps. Le roi reçut les plaintes de ses sujets avec sympathie et en écrivit à son frère; mais la réponse ne fut pas bien encourageante. „Flessingue n'appartient pas à la Hollande — écrivait l'empereur —, c'est une possession indivise, comme il résulte du traité de la Haye. Si le général Monnet prend dix pour cent, il faut le faire traduire devant une commission militaire, et en cela vous ne devez pas agir comme roi de Hollande, mais comme général en chef de l'armée; mais il faut être circonspect. Le général Monnet a rendu des services; il connaît bien l'île de Walcheren". Pourtant, Louis n'avait pas attendu la réponse de son frère,

et déjà le 4 Juillet il nommait le lieutenant-général van Guericke commandant de Flessingue. l'Empereur, l'ayant appris, ne céda pas: „je suis mécontent de ce que vous avez fait pour Flessingue. J'ai donné ordre que le lieutenant-général van Guericke n'y fût pas reçu, parce que cette place appartient à la France et à la Hollande, et que vous ne devez y rien faire sans ma participation. Je ne suis pas non plus satisfait que vous veuillez en ôter le général Monnet, qui doit rester à Flessingue, et auquel vous ne devez donner aucun ordre contraire au bien du service. Située à l'embouchure de l'Escaut, indivise par les traités, Flessingue est moitié Française et moitié Hollandaise". L'humiliation que le roi Louis essuyait par ce refus était d'autant plus difficile à supporter que, la résolution étant communiquée par la gazette royale, il n'y avait plus moyen de tenir le secret; et d'autant moins que ce n'était pas le seul phénomène qui, dès les premiers jours, manifestait le peu d'harmonie qu'il existait entre les deux frères.

Au commencement de Juillet la gazette officielle annonçait la nomination, comme ministre plénipotentiaire près la cour de Paris, du général-lieutenant Dumonceau, qui avait servi sous l'empereur dans la campagne de 1805, ce qui devait, selon l'idée du roi Louis, le rendre agréable à Napoléon. Contrairement aux usages diplomatiques le roi n'avait pas consulté son frère, qui ne voulait nullement du nouvel ambassadeur, et qui préférait le vieux Brantsen. Lorsque celui-ci fut admis chez l'empereur, à ce qu'il croyait, pour l'audience du congé,

l'empereur lui dit: „Qu'est-ce que ce général, qui n'a jamais fait ce métier-là? il ne m'est pas indifférent quel soit l'ambassadeur qu'on nomme pour vous succéder, il faut qu'il me convienne. Le roi aurait dû me consulter, il va trop vite, il est jeune; il faut calculer les résultats avant de faire la chose; il est d'usage, même entre les grandes puissances, de ne pas fixer son choix pour un ambassadeur sans avoir sondé si la personne est agréable. D'ailleurs un général! il se peut qu'il se trouve un grand général qui est habitué aux affaires et qu'on aime à le nommer, mais ce ne sont ordinairement pas les personnes qui connaissent le métier de diplomate. J'en ai fait écrire; et vous, que ferez-vous là bas? vous devez écrire à M. van der Goes et le faire dire ou écrire aussi au roi, et vous devez attendre ici, jusqu'à ce qu'on ait pris une autre direction" [1]). Mais il ne laissa pas seulement aux autres le soin d'instruire Louis de ses sentiments. Il le fit par une lettre qui, bien différente de plusieurs autres d'une date postérieure, se distingue par un désir manifeste de le ménager. l'Empereur prétend ignorer la résolution déjà prise: „On dit que vous voulez m'envoyer pour résider près de moi le général Dumonceau. Il serait étonnant que vous le fissiez sans me consulter. Je ne veux point de généraux Hollandais pour ambassadeurs à Paris".

---

1) Voir la lettre de l'ambassadeur Brantsen au ministre des affaires étrangères van der Goes citée et communiquée en partie dans l'ouvrage intéressant de M. Vreede, *Geschiedenis der Diplomatie der Bataafsche Republiek* (*Histoire diplomatique de la République Batave*) II. 2. p. 263.

Par ses plans d'économie Louis donna lieu à des complications encore plus sérieuses. Pressé par la détresse financière, Louis chercha les moyens d'y remédier et les trouva en diminuant sa marine. l'Amiral Verhuell, le ministre de la marine, qui connaissait les idées de l'Empereur et les partageait pleinement, combattit vainement les projets du roi. l'Empereur ne les combattit pas, mais il en défendit l'exécution. „ Si la Hollande, écrivait-il le 21 Juillet, renonce à ses colonies, elle peut licencier l'escadre du Texel, désarmer tous les vaisseaux et la flottille; mais tout cela n'a pas de sens. Il ne doit être rien innové à la flottille batave."

Ainsi entravé dès le commencement de son règne dans tout ce qu'il jugeait nécessaire à la conservation du pays, et traité ouvertement en vassal, il n'est pas étonnant que dans son découragement le roi Louis écrivît de Wiesbaden, où il s'était rendu pour sa santé, à l'Empereur :

Sire,

„ Je me suis rendu aux eaux de Visbaden, espérant que Votre Majesté ne le désapprouverat pas d'après ce qu'elle m'a dit avant de partir pour la Hollande. Les ordres de Votre Majesté sont exécutés en tous points. J'avais prévu les inconvénients relativement à Flessingue. Il n'y a plus de commandant Hollandais. L'on ne désarme aucunement l'escadre du Texel; cela eût été urgent en partie, puisque tant de monde ne sont pas payés et souffrent, mais cela n'aura lieu

en aucune manière. J'espère et je compte avec raison sur Votre Majesté comme sur la Providence, car j'ai été obligé de proposer une augmentation de cinq millions de florins sur les impôts.

„ Mon but, en désignant le général Dumonceau pour résider auprès de Votre Majesté, était de relever un peu l'armée de terre, et je croyais que Votre Majesté en seroit bien aise. J'ai eu tort de ne pas lui demander ses ordres auparavant. J'espère que désormais cela n'arrivera plus; le général Dumonceau sera employé ailleurs et Votre Majesté aura la bonté de désigner elle-même qui elle jugera capable de remplir ce poste.

„ Dans la position où je suis, Sire, je n'ambitionne rien, je n'oserais même plus espérer de laisser une réputation sans tâche, si je perdais votre bienveillance et vos bontés. Tant que je serai convaincu que je les mérite, je me figurerai que je les possède ou que je les aurai un jour; mais si cette dernière espérance m'était enlevée, Sire, je ne serois plus bon à rien et j'aimerais mieux de me jeter dans la mer que de supporter un jour qui me deviendroit odieux. L'on ne me reprochera jamais sans injustice d'avoir changé de sentiment en passant la frontière. Mes voeux secrets ont toujours été les mêmes en tout tems et dans toutes les circonstances. Nul n'a l'esprit plus modéré que moi; il n'y a point de trône ou puissance, de gloire, si j'étais capable d'en acquérir, que je ne sacrifiasse avec joie à la vie simple et obscure d'un de vos sujets. Si Votre Majesté pouvoit en douter, je la prierai de me mettre à l'épreuve.

Je supplie Votre Majesté de me dire, afin que je ne retombe demain dans une autre faute, si elle consent à ce que je ne ratifie point les capitulations des princes de Waldeck et de Saxe Gotha pour les trois régiments qu'ils fournissent à ce pays. Ce sont de mauvaises troupes que je voudrois congédier, si cela ne lui déplaît point. Il y a également ici une infinité de places fortes; je voudrois en supprimer une partie, qui sont reconnues inutiles, telles que Arnheim, Doesburg, Zutphen, Deventer, Zwol, Utrecht, Gorcum, Gouda, Vorden [1]). Il me semble aussi que Willemstad, Geertrudenberg et Crevecoeur pourraient être de ce nombre. Je supplie Votre Majesté de me faire connoître ses intentions.

Je suis, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale

le très affectionné et très

27 Juillet. dévoué frère,

Louis.

La réponse que le roi pût attendre à ces propositions n'était point douteuse, lorsqu'il vit l'écrit court et tranchant que l'empereur lui envoyait le 29 Juillet. Il y blâme le choix d'un ambassadeur sans l'avoir consulté, et il défendait la démolition de places fortes, sans avoir demandé préalablement son avis. „Vous allez comme un étourdi, sans envisager les conséquences des choses."

Cependant la réponse que Louis reçut à sa missive

1) Woerden.

était plus calme que cet emportement ne le faisait attendre. „Les reproches que je vous ai faits sont relatifs à la précipitation que vous mettez dans vos délibérations." Napoléon ne répond qu'aux questions militaires et demande des rapports. Le refus était voilé sous la forme d'une décision différée.

II.

A mesure que ces premiers désappointements blessaient plus le coeur du roi Louis, il devait attacher plus de prix à être reconnu publiquement dans sa dignité royale par l'empereur et les autres princes de l'Europe. Des lettres de l'empereur des derniers mois de l'année il paraît que Louis pensa sérieusement à se faire couronner, et qu'il eut l'intention d'établir un ordre pour attacher les hommes de mérite de son royaume à la dynastie qu'il voulait fonder en Hollande. L'empereur, au contraire, ne voyant dans la royauté de son frère qu'un moyen facile de disposer des forces de la Hollande, sentit peu de sympathie pour cette tendance. Il vit de la précipitation et manque de réflexion dans tout ce que Louis entreprenait ou proposait pour affermir sa royauté. Ce n'était qu'à regret qu'il consentait à l'organisation d'une garde royale. Et il différa toujours la permission à Louis de donner avis aux souverains de l'Europe de

son avénement au trône. „Toutes les affaires politiques doivent être faites lentement et avec mesure", répétait-il. La solennité du couronnement devait être renvoyée jusqu'à la conclusion de la paix maritime. De même il ne permettait pas l'institution d'un ordre de chevalerie: les événements y étaient peu favorables. „Ne point instituer d'ordre et retarder votre couronnement ne constitue point un régime provisoire", lui écrivait-il le 5 Sept. 1806. „Il est tout simple que vous annonciez que votre couronnement n'aura lieu que dans un an et à une époque agréable aux Hollandais. Je n'ai été couronné que six ou sept mois après mon avénement à la couronne; il y a des princes qui ont été six ans sans l'être; le roi de Bavière ne l'est pas encore. Croyez-en mon expérience et mon tact des affaires; qui va lentement va bien; qui se presse fait des sottises. En fait de gouvernement le principe est de ne jamais revenir. Dans un an la paix aura lieu, ou des victoires auront agrandi vos états, et votre couronnement sera brillant."

Quelque séduisante et quelque consolante que fût la promesse contenue dans les dernières paroles, le roi de Hollande sut qu'il fallait en acheter l'accomplissement par un libre concours à l'exécution des projets de l'empereur. Dans presque toutes ses lettres son frère insistait pour que le gouvernement fortifiât la marine et agrandît l'armée. Des difficultés financières ne devaient pas y mettre obstacle. Un impôt sur les rentes, ce fut la ressource que Napoléon indiqua à diverses reprises et avec un empressement toujours

croissant. Les Hollandais eux-mêmes, prétendait-il, n'auraient rien contre une telle mesure. Ils sont trop jaloux d'être une nation et trop attachés à leur indépendance pour ne pas sentir la nécessité d'avoir une armée et une flotte. L'économie est une chose excellente, mais elle ne devait jamais aller jusqu'à l'affaiblissement des forces militaires du royaume. Les prêteurs de l'Europe ne sauraient alléguer de l'indigence.

C'est avec de telles propositions que Napoléon poursuivait son pauvre frère, qui, nullement enclin à suivre la voie de rigueur voulue par l'empereur, répondit par des plaintes amères sur la détresse financière du pays. „ Ce n'est pas le temps des jérémiades, c'est de l'énergie qu'il faut montrer", lui criait-on. Mais le roi n'était pas homme de mesures rigoureuses qui se ressentissent de la moindre injustice. Il voulut préserver le peuple du fléau de la conscription et accomplir les promesses financières qu'il avait faites en acceptant la couronne. Pourtant les exigences de l'empereur s'accordaient mal avec ces desseins bienveillants. De là que la collision entre les deux frères était inévitable dès qu'il serait incontestablement visible que l'institution de la royauté en Hollande ne répondait pas à l'attente de l'empereur par l'augmentation du secours que la France en retirait.

Tandis que Louis séjournait à Wiesbaden, les relations entre la France et la Prusse devinrent de plus en plus hostiles. A proportion que la guerre s'approchait, l'empereur éclairait son frère sur les mesures à prendre; et, lorsque l'explosion fut certaine, il lui communiqua son

plan de campagne et la place que Louis y devait tenir. Il commanderait une armée d'observation, qui, selon toute apparence, ne serait obligée de prendre part au combat qu'en cas que le sort des armes fût défavorable. Le centre de ses opérations devait être la ville de Wesel, d'où il serait peut-être chargé plus tard de prendre Cassel et de chasser l'électeur.

Il y avait dans ces instructions un point qui gênait bien le roi Louis. Napoléon l'obligeait à feindre de la bienveillance et de l'amitié vis-à-vis d'un prince qu'il serait peut-être forcé de chasser de ses états quelques semaines après. Ce rôle auquel le coeur honnête de Louis répugnait, n'exerça guère d'influence favorable sur la célérité de ses mouvements. Le petit nombre de ses troupes et leur mauvais équipement irritaient aussi l'empereur. „Votre royaume ne me rend aucun service", écrivait-t-il à son frère, „aujourd'hui moins que jamais. Vous devez fournir au moins 20,000 hommes et vous gouvernez votre royaume avec beaucoup trop de mollesse. Il faut que moi seul je supporte tous les frais de la guerre. Vous ne me fournissez que la moitié des troupes que me fournit le roi de Wurtemberg. Vous n'avez pas seulement organisé votre état militaire de manière à faire front au roi de Suède. Tout cela n'est pas bien administré. Un royaume n'est bien administré que lorsqu'il l'est avec vigueur et énergie. Vous vous en faites accroire par la prétendue pénurie des Hollandais, qui ont tout l'argent de l'Europe. Toutes vos mesures se ressentent de cette extrême bonhomie." Lorsque à ces re-

proches de l'empereur vint se joindre l'humiliation personnelle de mettre ses troupes sous les ordres d'un maréchal français et de se voir traité, non pas comme souverain de Hollande, mais seulement comme prince du sang, Louis demanda à l'empereur la permission de retourner dans son royaume. Le 15 Nov. il arrivait à la Haye.

Si le roi Louis croyait que le retour dans ses états lui donnerait quelque relâche, il se vit bientôt détrompé. La main de fer de Napoléon continua à peser sur lui dans sa résidence. L'orage du blocus continental éclata. Six jours après l'entrée de Louis dans la résidence l'empereur signait le fameux décret de Berlin. l'Angleterre ennemie devait être forcée à de meilleurs sentiments par la fermeture du continent pour ses sujets et les productions de son commerce et de son industrie: les îles Britanniques furent déclarées en état de blocus. Vaincre la mer par la terre, tel était le programme de l'empereur.

Le système continental a déjà été si souvent et si justement discuté qu'il est superflu d'y revenir. Projet le plus hardi auquel la lutte gigantesque des deux nations ait donné naissance, il a démontré plus qu'aucune autre création de la révolution et du Bonapartisme l'insuffisance de la puissance humaine. „Empêche donc la peau de transpirer! s'écria Louis, et cette parole mit le doigt sur la plaie. Aucune puissance humaine ne peut suspendre les lois qui dominent la société des peuples. Les suites déplorables du système continental ont prouvé qu'on ne s'attaque pas impunément à des

principes qui règlent l'économie des nations non pas par le caprice des hommes, mais par la disposition de Dieu.

Aucune mesure du premier empire n'a plus que celle-ci sapé les principes de la moralité publique; le respect dû à la légalité et à l'autorité n'a été plus affaibli par aucune autre institution de Napoléon. Ce système l'a conduit lui-même à une série de démarches qui devaient aboutir ou à la ruine totale des peuples, ou à un soulèvement général des nations comme en 1813. Les conditions de vivre pour les peuples, comme pour les individus ne se violent pas impunément. En signant le décret de Berlin, l'empereur traçait les premières lettres de son acte d'abdication.

Le roi de Hollande était parmi ceux qui, bien qu'ils reconnussent la hardiesse de l'idée, n'en déploraient pas moins le décret. Il savait que l'exécution serait la ruine de la Hollande. Mais il ne pouvait y refuser son concours sous peine d'une complète rupture avec la France. Le 1er Décembre il publia un décret par lequel les règlements de Berlin étaient déclarés obligatoires dans la Frise Orientale et les autres parties des pays conquis que son armée occupait; toutefois, dans le royaume même il n'ajoutait rien aux mesures déjà existantes. l'Empereur, qui était mécontent du peu de succès qu'il obtenait du côté de la Hollande et qui reprochait à Louis de gouverner avec les idées mesquines, les sentiments faibles et les petites économies d'un boutiquier d'Amsterdam, en devint encore plus irrité; et ce fut certainement à dessein que Louis, dans

son billet du 13 Déc. fit ressortir que les Anglais comptaient beaucoup de partisans dans son royaume.

13 X^bre 1806.

Sire,

„ Il se prépare en Angleterre une expédition de batimens légers, que l'on dit être destinée pour le Sund, sous les ordres de Sir Samuel Wood.

„ J'envoie par le courrier l'état de situation exact de mes troupes. Votre Majesté remarquera que ce nombre de 20 et quelques mille hommes se réduit à ce qui est à l'armée, plus trois mille détachés sur différents points du royaume. J'espère qu'au printemps il y en aura davantage; mais Votre Majesté fera attention que ce pays n'est nullement assuré et que si l'occasion s'offrait favorablement aux Anglais, ils pourraient bien au printemps s'emparer de ce pays, où ils trouveraient beaucoup de partisans.

„ Les Anglais ont fait partir une expédition pour Curaçao: je prie Votre Majesté de trouver bon que je risque d'y envoyer une frégate avec deux cents hommes et quelques secours.

Je suis, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale
le très-affectionné et dévoué frère,

Louis.

Le silence de Louis dans cette lettre à son frère sur le décret du 1^er Déc., comme sur le blocus continental en général, ne put conjurer la tempête, qui

éclata contre lui lorsqu'on sut quelles mesures il avait prises. Il raconte lui-même qu'on l'accusait d'esquiver le décret de Berlin et de favoriser en secret la contrebande. A la moindre barque on criait au scandale, à la trahison. Il fut obligé de donner une nouvelle résolution et d'élargir ses défenses. On insista pour qu'il se servît des propres termes du décret de Berlin; mais on ne put l'obtenir. Néanmoins, espérant de faire taire pour toujours les accusations, il publia le 15 Déc. un nouveau décret par lequel il fermait ses ports pour tous les navires sans distinction.

Etre forcé à une telle mesure, ce dut être bien pénible pour un homme consciencieux tel que Louis, qui y prévoyait la ruine totale de son royaume. Il était monté sur le trône avec les meilleures intentions d'avancer le bonheur de son peuple. Condamné à règner contre son gré, il se vit impuissant à faire le bien qu'il voulait, et obligé d'ordonner le mal qu'il détestait. A quoi bon le sacrifice de sa vie, s'il devait rendre son peuple misérable? Dans l'abattement de son coeur il écrivit à l'empereur:

Sire,

„Je me hâte d'annoncer à votre Majesté que je n'ai pas perdu un seul instant, même avant que d'avoir reçu ces dernières lettres, pour completter et augmenter les cadres. Les recrues arrivent de tous côtés; on ne les laisse pas se reposer, et dès que les secours que je fais préparer aux troupes de la division du général

Dumonceau pourront partir, elle se trouvera de peu de quinze mille hommes y compris les détachements de cavalerie, artillerie, etc. Après cela, il restera une autre division que je m'occupe de former, mais il faut quelque tems. Je prie Votre Majesté de songer que je suis et serai toujours *son frère*, que je ne mériterai jamais d'être traité en étranger par elle. Je supplie Votre Majesté de m'accorder les généraux Broussier et Dedon; ils me sont indispensables. Je mets absolument toute mon ambition à vous contenter, Sire, ou, pour mieux dire, à faire ce que V. M. désire; mais je suis plus souffrant et plus inhabile que jamais; non seulement ce climat aggrave mes maux, mais il m'a attaqué la poitrine. J'espère encore, malgré tout ce qu'on a pu lui dire sur moi, que Votre Majesté prendra assez d'intérêt à moi pour m'accorder bientôt un repos dont j'ai d'autant plus de besoin, qu'inutile à la guerre et ne pouvant la faire que d'une manière désagréable pour moi, je suis au dessous de ma besogne pendant la paix ou dans l'administration. Je n'aurai encore que peu de jours à vivre, ou bien je serai toujours malade puisque mes maux vont en croissant. Votre Majesté peut seule m'accorder un climat moins ennemi que celui-ci pour moi, et surtout une retraite exempte d'affaires, aux quelles je ne suis plus propre en aucune manière si jamais je l'aye été.

En attendant, Sire, croyez que jusqu'à mon dernier soupir mon désir sera de concilier mes devoirs envers Votre Majesté avec ceux que j'ai à remplir envers ce pays, et que ma plus grande récompense serait de

contenter Votre Majesté si j'avois l'espoir d'y réussir jamais.

Je suis, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale

le très affectionné et dévoué frère,

La Haye ce 30 Décembre 1806. Louis.

Il n'y a point de grand livre en Hollande. Les Anglais ont déclaré après mûre délibération qu'ils rejetteroient (?) les fonds étrangers. Je veille avec le plus grand soin au maintien du blocus."

Il n'y avait pas encore six mois que Louis portait la couronne, qui n'était pour lui qu'une couronne d'épines. Pauvre prince, contraint d'être l'esclave d'une ambition dont il ne sentait pas même les délices.

III.

Le roi Louis raconte dans ses Mémoires qu'à son retour de Cassel il eut un entretien avec M. Dupont-Chaumont, ministre de France auprès de l'ancien gouvernement de Hollande, par lequel il apprit pour la première fois à connaître les intentions secrètes de la France. Les affaires de ce pays n'étaient pas terminées, l'établissement de la royauté en Hollande n'était pas une chose définitive, etc. Dès ce moment Louis comprit que c'était son devoir d'agir comme roi de Hollande, qui avait promis de travailler au bonheur de son peuple et d'y voir le but de son existence.

Cette conception des intentions de Napoléon était la principale cause de sa résistance au décret de Berlin. Elle le porta en même temps à prendre des mesures qu'il savait être tout-à-fait contradictoires aux idées de son frère. Il voulut donner de l'éclat et de la dignité à la couronne qu'il portait, par l'éclat et la dignité

qu'il en faisait jaillir. Dans le dernier mois de 1806 il institua un ordre de chevalerie, l'ordre de l'Union, et il donna des maréchaux à sa petite armée. S'il ne pouvait concevoir que de la méfiance à l'égard des intentions de l'empereur, il eut la grande satisfaction de voir sa royauté reconnue par quelques princes étrangers et ses ordres reçus par eux ou par leurs serviteurs.

Au milieu des soucis de la guerre l'empereur eut rarement le loisir d'écrire des lettres de longue haleine. La plupart de ses lettres sont écrites avec une brièveté et une énergie militaires. Mais ces mesures de son frère lui parurent si contraires à ce qu'il croyait devoir attendre de lui qu'elles devinrent le sujet d'une couple de lettres plus étendues. Après avoir reproché précédemment à son frère par rapport à ces résolutions „de singer l'organisation de la France lorsqu'il se trouvait dans des circonstances très-différentes", il lui écrivit au mois d'Avril deux lettres d'une teneur si mordante que le pauvre Louis dut en être profondément mortifié.

„Comment, s'écriait l'empereur, comment, en effet, avec le moindre jugement peut-on, après quatre mois de séjour dans un pays, accorder des distinctions ineffaçables à des hommes qu'on ne connaît pas? Votre création de maréchaux, je l'ai également blâmée comme dangereuse et ridicule. Vous avez donné des récompenses sans qu'on vous ait servi; que donnerez-vous pour qu'on vous serve, et que donnerez-vous quand on vous servira?" En vain Louis cherchait à se justifier. Napoléon lui répondit d'un ton sévère: „l'institution de votre ordre n'a pas de sens. Vous vous

lamentez dans de vaines protestations." Mais plus outrageant encore que ces réprimandes était le refus de porter lui-même l'ordre de Louis, ou de le souffrir dans son entourage. „Si vous m'en demandez la raison, je vous répondrai que vous n'avez encore rien fait pour mériter que les hommes portent votre portrait; que d'ailleurs vous l'avez institué sans ma permission, et qu'enfin vous le prodiguez trop."

Un tel langage blessa Louis comme homme et comme roi. Que pouvait-il attendre d'un frère qui, dans les expressions mêmes de sa censure, ne gardait aucun ménagement. Que restait-il de son indépendance de prince? il pouvait demander si on lui refusait l'exercise même du plus innocent des droits de souverain, celui d'accorder des titres et d'instituer un ordre?

Cependant la cause véritable de la colère de l'empereur se trouve ailleurs. Il désapprouve l'étalage de puissance royale de Louis, parce que celui-ci n'en possédait pas la réalité, et parce qu'il n'employait pas son influence à l'avancement des projets de Napoléon. Louis, disait l'empereur, voulait être un roi aimé, mais il sacrifiait à son désir de popularité son devoir d'employer toutes les forces de la Hollande au service de l'empire. Il n'introduisait pas la conscription, qui seule aurait pu mettre l'armée sur un pied à la rendre appréciable pour la France. Il reculait devant une banqueroute financière. La communication avec l'Angleterre fut sans cesse entretenue. „Toutes les nouvelles de Londres sont que le commerce avec la Hollande se fait comme avant le décret", écrivait l'empereur ce jour-là, et le lendemain:

„ On me rend compte que le commerce entre la Hollande et l'Angleterre n'a jamais été plus actif que depuis le décret du blocus, et les communications plus rapides et plus nombreuses avec l'Angleterre ". Louis ne songe qu'aux intérêts de la Hollande, disait sévèrement Napoléon; il oublie que sans l'appui de la France, la Hollande ne serait qu'une province anglaise. Mais toutes ses remontrances demeurèrent sans effet. Le roi de Hollande persévéra dans son opposition passive et n'obéit jamais sans y être forcé.

Il faut avouer qu'à son point de vue l'empereur avait droit de faire ces reproches. A ses yeux la Hollande n'était qu'une province de son empire, sous un roi particulier. Louis, au contraire, envisageait sa royauté d'un œil plus sérieux. Il se sentait souverain par la grâce de Dieu aussi bien que l'empereur de France, qui poussait la solidarité si loin avec ses prédécesseurs, qu'il se déclara responsable de tous les actes des souverains maîtres de la France, de Clovis jusqu'au Comité révolutionaire de salut public. Le roi Louis n'avait pas tant d'illustres ancêtres: mais il se sentait souverain, non seulement par la grâce de son frère, mais par le libre choix des représentants de sa nation. La volonté de son frère ne pouvait lui servir de règle qu'autant qu'elle se conformerait aux vrais intérêts de son royaume. La Hollande étant dépendante de la France par le seul fait de la faiblesse de ses forces, il ne pouvait pas se refuser à se conformer aux grands traits de sa politique, mais il voulait en adoucir autant que possible les rigueurs,

soulager son peuple des misères qui envahissaient par là presque toute l'Europe. Il chérissait ses sujets paisibles et laborieux, et il aurait voulu les rendre heureux en tant que c'était en son pouvoir. Peut-être aurait-il été prêt à imposer un fardeau plus pesant à son peuple, s'il avait eu la conviction que par de plus grands sacrifices on eût pu assurer le bonheur de la nation. Mais depuis qu'il avait commencé à se méfier de la France, qui à ce qu'il croyait, ne cherchait qu'à réduire les finances de la Hollande à l'extrémité, qu'à entraîner ce pays à la banqueroute et à arriver ainsi au moment marqué pour son invasion et son incorporation, il était inflexible. Il ferma les yeux sur la violation du blocus, parce qu'il voyait la misère et la ruine dans lesquelles ce blocus plongeait ses sujets, et parce qu'il voulait tenter l'impossible pour complaire à la France. Il se refusa à la conscription, parce qu'elle était étrangère à la nation et augmenterait l'épuisement financier. Il tâcha de couvrir le déficit par des emprunts pour gagner du temps et pour éviter la banqueroute dont il était menacé. Jusqu'à la paix générale il nous faut vivre au jour le jour, déclarait-il à ses ministres. L'avenir devait apporter du secours: gagner du temps, c'était la maxime de sa politique.

Les désagréments sans nombre avec son frère auxquels sa manière d'agir l'exposait, furent encore aggravés par la triste expérience qu'il ne pouvait pas se fier aux personnes qui l'entouraient. Lorsque au printemps il visita Texel il fut témoin de l'entrée de plusieurs

bâtiments américains et suédois. Un des grands officiers de sa maison, étonné de voir ce dernier pavillon, avec lequel la France était en guerre, lui demanda d'un air respectueux mais malin, s'il avait remarqué ces bâtimens à la Suède, avec laquelle la France était en guerre, et avec laquelle toute communication était défendue. „Je n'aperçois que des bâtimens de commerce", lui répondit-il en lui tournant le dos. Il avait raison: le roi de Hollande n'était pas un agent de douane. L'officier, auquel le roi était fort attaché et auquel il avait prodigué les plus grandes preuves d'intérêt, ne s'en tint pas là et accusa à Paris celui qu'il appelait son ami et son bienfaiteur.

Des lettres de l'empereur il était visible que les gens de sa cour, aussi bien que lui-même, étaient les objets d'un espionnage continuel.

„Vous vous entourez mal; vous n'êtes pas entre les mains de vos véritables amis. Vos vrais amis en Hollande sont les catholiques; après eux, les hommes qu'on appelle les jacobins, c'est-à-dire les hommes qui ont le plus à craindre du retour de l'ancienne dynastie. Enfin vous vous jetez trop à corps perdu dans le parti de la maison d'Orange".

De telles accusations, faites à tort ou à raison ne portèrent chez Louis d'autre fruit qu'une défiance croissante contre les Français qui l'entouraient. Malheureusement le lien qui l'attachait à la reine n'était pas assez fort pour lui faire trouver chez elle appui et consolation. La sympathie, l'amour manquait entre les époux. La reine était jeune, pleine de santé,

aimée et portée à jouir de la vie; le roi, morose et sombre, d'une santé faible et délicate, un cœur plein d'amertume qui ne comprenait pas l'enjouement de sa femme. Il ne sentait pas ce qui faisait vibrer l'âme de cette femme sensible, et il s'en méfiait. L'empereur, qui voyait, à son commandement, tout s'accorder à son gré, eut l'indélicatesse de s'y mêler. Mais l'amour dans le mariage ne se commande pas, et les efforts de l'empereur n'eurent d'autres fruits que d'éloigner encore davantage les époux que la politique et non le libre choix d'eux-mêmes avait réunis.

C'est ainsi que le malheureux roi de Hollande rencontrait partout tant dans sa vie politique que dans sa vie privée la main sévère du maître qui lui traçait sa route. Que de fiel et d'amertume ne devait-il pas s'accumuler dans le cœur d'un homme, qui, blessé dans ses droits de souverain et contrarié dans ses actions comme époux, concevait la persuasion que le but de toutes ces persécutions était sa propre ruine et celle du peuple qu'il chérissait.

Après la mort de leur fils aîné, au commencement de Mai, la reine Hortense quitta la Hollande. Louis la suivit pour rétablir sa santé aux eaux des Pyrennées. Il y demeura durant les mois de Juin et de Juillet, et lorsque sur ces entrefaites la paix de Tilsit avait mis fin à la guerre, il revint à Paris vers la fin du mois d'Août. Durant son séjour à la cour de l'empereur, il remplit pendant quatre semaines, lui, le roi de Hollande, les devoirs attachés à la fonction de connétable. Pendant ce séjour plusieurs vagues accusations

arrivèrent de la Hollande contre les conseillers et les courtisans de Louis. M. Sérurier, premier secrétaire de légation en Hollande, fut chargé par l'empereur de rédiger un mémoire relativement aux amis des Anglais et aux personnes qui entouraient le roi. Cette enquête, causée par les plaintes de M. Dupont Chaumont, semble avoir donné naissance à la résolution de l'empereur de faire violer par ses gens d'armes et ses douaniers le territoire de la Hollande. A l'une des dernières visites de Louis, l'empereur lui communiqua en passant son dessein. Le roi ne devait pas s'étonner en apprenant que les douaniers et les gens-d'armes étaient entrés sur le territoire de son royaume pour punir les contrebandiers: „Au reste, cela sera fait à cette heure."

Quelque légèrement que cette communication fût faite, le roi de Hollande ne put pas même, s'il l'avait voulu, se dissimuler que c'était là un antécédent de plus sérieuses conséquences. Si l'intégrité de son territoire n'était pas respectée, pourquoi celle de sa couronne le serait-elle davantage?

Quand même il eût été moins méfiant, cette action de l'empereur devait faire une impression bien pénible sur lui et sur la nation. Et Napoléon lui-même prit soin de ce que son frère estimât à sa juste valeur cette infraction à sa souveraineté. A peine était-il depuis quelques jours de retour à la Haye qu'il recevait une lettre de l'empereur, dans laquelle celui-ci, plein de colère, le menaçait de mesures encore plus sérieuses. „La communication va toujours son train;

les marchés sont remplis de productions anglaises; si les marchandises anglaises ne sont pas arrêtées, surtout du côté de mes frontières, j'enverrai des colonnes mobiles pour les confisquer et arrêter les propriétaires." Nul prétexte ne servirait plus. La Hollande n'avait pas le droit de faire le commerce avec l'Angleterre. Louis devait l'empêcher coûte que coûte. On n'est pas roi quand on ne sait pas se faire obéir chez soi."

Pressé ainsi à l'extrémité, Louis envoya à son frère la réponse suivante, qui, par la dignité et la sensibilité du ton, vide de lamentations, rend un hommage honorable au caractère de l'honnête homme que le destin avait condamné à porter une couronne:

Pal.(ais) du bois le 9 8^{bre} 1807.

Sire,

„ J'ai fait tout ce que Votre Majesté pouvoit désirer pour le blocus. Je me suis fait instruire exactement de tout ce qui se passe. Mes aides-de-camp ont été tout visiter, les consuls même de Votre Majesté m'ont déclaré que les mesures que j'ai prescrites s'exécutent avec vigueur. La preuve en est dans le nombre de bâtiments sous le séquestre, dans le peu de bâtiments qui entrent et sortent; la preuve en est encore dans les cris de désespoir qui m'arrivent de tous côtés. Cependant Votre Majesté m'accable de ses reproches comme si mes sentiments, mon zèle pouvoient être mis en doute, et d'un autre côté son ministre de la police envoye arrêter des habitans de mon royaume

sans m'en donner au moins avis. J'ai dû croire que c'étoit un erreur en me rappellant que Votre Majesté m'a parlé la veille de mon départ de ceux qu'elle faisait arrêter sur les frontières de France, mais aujourd'hui Votre ministre de la police envoie l'ordre aux consuls de Votre Majesté de lever les scellés. Je ne serois pas digne du rang où vous m'avez placé, si je n'étois profondément affligé et malheureux de cet état de choses. C'est pourtant dans cette situation que Votre Majesté m'écrit une lettre de reproches non mérités et dans laquelle Votre Majesté me montre autant de colère que peu d'estime. Je ne mérite aucun de ces sentiments et je dois me résigner à les supporter par la persuasion où je suis que Votre Majesté est trop juste et trop clairvoyante pour les avoir réellement. Je dois donc penser que je suis dans ce pays peut-être un obstacle à vos desseins, au bien et à la politique de la France. Je m'en convaincs chaque jour davantage par les tracasseries et les querelles que l'on fait à ce pays sur les prétextes les plus frivoles et surtout alors que Votre Majesté, dont je suis l'ouvrage, n'ordonne pas que l'on respecte les droits les plus sacrés du peuple soumis à son frère, et que, n'ayant ni ministre de Votre Majesté accrédité près de moi, ni aucune marque de sa bienveillance et de sa protection — je suis sans stabilité, sans crédit réel dans la nation et sans utilité pour elle et pour nous. Ce sont ces considérations, qui prennent aujourd'hui un caractère irrécusable, qui me forcent à supplier Votre Majesté, si mon établissement dans ce pays et celui

de mes enfans n'entre pas dans ses projets, de me sortir de ce pays; je n'ai jamais eu la prétention et l'espoir d'y pouvoir m'y soutenir sans votre appuy et votre protection tutélaire, et si Votre Majesté ne peut m'accorder sa confiance et son estime je dois quitter un pays de la ruine duquel je serais bientôt l'instrument. Votre Majesté m'a parlé de la réunion de ce pays à la France dans des termes assez décourageants pour moi, puisque tout ce que je pouvois faire pour la consolidation de mon gouvernement contrarioit nécessairement ce système. J'espérois, en revenant ici, faire revenir Votre Majesté, si jamais elle avoit eu cette pensée, et lui prouver que le véritable intérêt de la Hollande étoit sur (?) et se trouvoit dans celui de la France; mais j'ai perdu par la violation du territoire tout espoir de considération et de crédit sur la nation. Il ne me reste qu'à supplier mon frère de me désigner un asyle dans le midi, où je puisse me retirer pour toujours. C'est la grâce qu'implore de Votre Majesté un frère qui par son désintéressement, son caractère et ses sentiments étoit digne autant que qui que ce soit de devenir votre ami véritable

Louis.

l'Empereur Napoléon n'aimait pas les „ beaux arguments" de son frère, pas plus que ses beaux sentiments. L'homme qui poursuivait avec un fiévreux empressement son but inaccessible de vaincre la mer par la terre, n'eut d'autre réponse au digne langage

du roi de Hollande que ces dures paroles : „ des finances, des troupes et de la sévérité à faire exécuter les lois, voilà les devoirs des rois. Laissez crier les marchands ; pensez-vous que ceux de Bordeaux ne crient pas ? ”

IV.

Par la violation du territoire hollandais par l'empereur de France était fait ouvertement le premier pas qui devait mener à la destruction de l'indépendance nationale. Le mot de réunion que Louis Napoléon avait prononcé à Paris vis-à-vis de Louis, continua de poursuivre celui-ci comme un fantôme. Cette perspective si effrayante pour son pays envenima son cœur honnête, et le rendit de moins en moins disposé à faire des concessions, qui peut-être auraient pu retarder l'accomplissement du fait qu'il redoutait.

Au mois de Novembre de cette année la paix de Fontainebleau concéda la Frise orientale et la seigneurie de Jever au royaume de Hollande. Mais au lieu de fortifier la force financière, cet accroissement territorial affaiblit les finances de l'état. Napoléon ne voulut pas céder les domaines de la Frise orientale à Louis, quoique celui-ci les eût possédés durant huit mois. Louis se plaignit dans une lettre au Ministre van der Goes. „ On

souscrit l'abandon de 500 mille francs de rentes en domaines de l'Ostfrise. Je ne sais pas où ils veulent que je les trouve". Outre cela, cet accroissement de territoire était payé trop cher par la perte d'une place telle que Flessingue, l'une des premières qui dans la lutte nationale contre Philippe II avait secoué le joug du despote espagnol. La douleur que la nation en ressentit, fut pleinement partagée par le roi. L'une et l'autre voyaient dans l'incorporation de Flessingue une première application du système de spoliation et de rapine qui devait finir par l'incorporation de la Hollande tout entière.

Par la réunion de la Frise orientale à la Hollande non seulement les forces du royaume n'étaient pas augmentées, mais les devoirs à remplir étaient même aggravés. Dorénavant le roi de Hollande était responsable du maintien du blocus continental aux embouchures de l'Ems. C'était là pour Louis une nouvelle et abondante source de désagréments, surtout lorsque la guerre commerciale s'envénima et que la France répondit aux fameux ordres du cabinet anglais par la publication des décrets de Fontainebleau (13 Nov.) et de Milan (17 Déc.). Les plaintes sur l'application des mesures énergiques et sur l'imparfaite surveillance de la part de Louis furent sans nombre et continuelles, quoique le roi, qui détestait ce genre de guerre, rendit successivement plusieurs décrets conformes à ceux de l'empereur. L'irritation de son âme sous la contrainte que l'on exerçait sur lui, augmentée journellement par l'aspect des suites funestes que le sys-

tême continental avait pour la Hollande, le porta à des mesures qui étaient imprudentes, mais que l'on peut aisément expliquer. Lorsqu'au mois de Décembre on avait reçu une note sévère du duc de Cadore, dans laquelle la Hollande était de nouveau accusée de violer le décret du blocus et menacée de mesures rigoureuses, Louis s'emporta terriblement dans son conseil des ministres contre le gouvernement français. Le ministre de la marine, Verhuell, depuis longtemps suspecté d'être l'ami de la France, et Hogendorp, le ministre de la guerre, prirent la défense de Napoléon. Le roi ne l'oublia pas. Peu de jours après l'un et l'autre reçurent leur démission. Le premier fut envoyé à Petersbourg comme ambassadeur extraordinaire; l'autre à Vienne. La démission de tous les deux était une espèce de bannissement; le roi leur reprocha d'être plus dévoués aux volontés de l'empereur qu'aux intérêts de leur pays. Le même sort échut, à la surprise de tout le monde, à Auguste de Caulaincourt, grand-écuyer de sa Majesté. Après une conversation très-animée avec Louis, il fut, lui, le camarade et l'ami du roi, nommé ambassadeur à Naples.

L'imprudence de manifester d'une manière si ouverte et si distincte ses sentiments vis-à-vis de la France, porta sa peine par la suite. Napoléon, ayant appris à Milan la démission de Verhuell, écrivit à Louis une lettre véhémente pour exprimer sa désapprobation et pour exiger que Verhuell ne partît pas pour Pétersbourg, mais qu'il représentât le royaume de Hollande à Paris comme successeur de Brantsen. L'empereur, qui n'avait

pas voulu de Dumonceau comme ambassadenr, parce qu'il n'aimait pas les généraux à Paris, ne s'effraya pas tant d'un amiral! De même de Caulaincourt, qui dans son voyage à Naples n'alla pas plus loin que Paris, d'où il offrit sa démission au roi et rentra au service de l'empereur. De tels faits contribuèrent à ranimer et à fortifier la défiance que Louis entretenait à l'égard des Français en Hollande. Il commença à regarder et à craindre ceux qui étaient au service hollandais ou à sa cour comme autant d'espions de l'empereur. Doué lui-même d'un cœur honnête et sincère, mais méfiant, il était choqué de ce que l'on se servait de tels moyens contre lui. Dans sa fierté de souverain il se sentit blessé par le dédain, que son frère témoignait ostensiblement à son égard en prenant publiquement le parti de ceux, qui avaient encouru sa disgrâce. D'autre part il se sentit humilié de ce que, tandis que le roi de Hollande était reconnu par presque toutes les cours de l'Europe, la France seule n'avait pas même de ministre accrédité auprès de lui.

Cette disposition de son esprit trouvait au mois de Janvier 1808 de nouveaux aliments. Déjà, comme nous l'avons vu plus haut, il était souvent tourmenté de la connivence avec laquelle les bâtiments de la Suède, qui était en guerre avec la France, étaient traités dans les ports de la Hollande. Depuis que la trève entre la France et la Suède était expirée, Louis s'était toujours abstenu de déclarer la guerre à la Suède. Des bâtiments de ce dernier pays débarquaient leurs marchandises dans le royaume de Hollande sans

rencontrer aucune résistance. Gohier, l'ancien républicain qui, comme président du Directoire, le 18 Brumaire, avait taché de résister au vainqueur d'Italie, fut envoyé en Messidor de l'an X à Amsterdam comme consul général de la France. Ce fut lui qui rapporta à Paris l'admission des bâtiments et des négociants suédois. Il semble que M. Dupont-Chaumont, qui devait à la Convention son titre de général, s'en plaignit aussi. Un ordre sévère de l'empereur à Louis de déclarer sans délai la guerre à la Suéde suivit immédiatement. La pièce même n'est pas connue, mais on peut en deviner le contenu et le ton par la mission que Napoléon donnait à son ministre des affaires étrangères: „Faites counaître mon mécontentement au roi de Hollande de ce qu'il n'a pas déclaré la guerre à la Suède, et que j'exige que tous les bâtiments suédois qui se trouvent en Hollande soient sur le champ saisis et déclarés de bonne prise. Envoyez par courrier l'instance positive de faire déclarer la guerre par la Hollande à la Suède. Cette conduite des Hollandais est d'autant plus indigne que leurs troupes se sont battues contre les Suédois à Stralsund. Faites chasser tous les agents Suédois et faites connaître à mon ambassadeur que, s'il y avait la moindre objection contre ces mesures, il ait sur le champ à quitter la Haye. Faites venir chez vous l'ambassadeur de Hollande, et témoignez lui mon indignation de ce que la Hollande continue à faire le commerce avec la Suède et se constitue en paix avec cette puissance."

Il ne restait au pauvre Louis, qui était hors

d'état de résister, qu'à obéir. Mais une telle contrainte et de telles paroles affaiblissent même dans le coeur du plus faible la crainte et la vénération pour le plus fort. Celui qui ne connaît pas l'art des ménagements, et qui, dans le sentiment de sa supériorité, s'abandonne, sans aucune retenue, à l'envie de blesser jusque par ses paroles, détruit le respect de son autorité. En un mot, par l'abus de sa puissance le plus fort fait naître le mépris dans l'âme du plus faible. Ce sentiment s'exprime dans la réponse de Louis, en apparence si parfaitement soumise, mais en réalité si froidement dédaigneuse :

Sire,

„Plus je réfléchis à ma position et moins je comprends ce qui peut la rendre si difficile. Que Votre Majesté daigne nommer auprès de moi quelqu'un qui soit digne de sa confiance et ne soit pas imbu des principes démagogiques de 1795, et je suis sûr que je serai mieux dans son esprit et que ce pays ne se trouvera pas si maltraité. Il faut bien que le grand nombre de surveillants que j'ai ici fassent leur métier, répandant toutes sortes de bruits, et créent lorsqu'il n'y a rien. Je lui demande et le supplie instamment de désigner quelqu'un.

Je suis, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale

le très attaché et devoué frère,

Utrecht ce 21 Janvier 1808. Louis."

La manière dont l'Empereur traita cette lettre est

bien caractéristique. Il ne répondait pas à ce reproche indirect qu'il se servait contre son frère d'anciens démagogues de la révolution. Louis lui avait envoyé, le jour précédent — le 20 Janvier — son état des finances. Il profitait de cette circonstance pour se venger. Il lui écrit: „ J'apprends avec plaisir le bon état où vous me dites que sont vos finances, ce qui vous permet de faire face à toutes vos affaires. J'avoue que je ne croyais pas votre situation aussi améliorée et je ne puis que vous en faire mon compliment."

Il faut avouer que Napoléon savait trouver l'endroit vulnérable de sa victime.

Néanmoins le roi Louis atteignit apparemment son but. Ce que ses plaintes n'avaient pu effectuer, il l'obtint par ce reproche. Le 11 Février l'empereur désigna le comte Alexandre de la Rochefoucauld, qui résidait autrefois à Vienne, pour ambassadeur en Hollande. Mais le choix de cette personne montrait qu'il ne pouvait regarder cette concession comme une marque de plus de bienveillance. Larochefoucauld était marié à une proche parente de l'impératrice, la mère de la reine. Par cette relation de famille il était peu favorable au roi Louis, qu'il traitait sans aucune considération pour sa position difficile. Homme d'un caractère peu prévenant et ne regardant Louis que comme un peu plus qu'un préfet ordinaire, Larochefoucauld prit envers le roi un ton de hauteur qui était insupportable et provoqua toute sorte de scènes violentes, qui rendaient en peu de mois les rapports entre eux peu bienveillants et aliénaient le roi Louis de plus en plus de la France et de son frère.

Si le roi de Hollande avait voulu dissimuler son ressentiment de ce manque de délicatesse dans le choix de Larochefoucauld, et se laisser faire accroire que la nomination d'un ambassadeur, quel qu'il fût, était un garant de la réalité de son royaume, l'Empereur de France prenait soin que cette illusion ne prît point racine. Lorsque la division funeste de la famille royale d'Espagne et l'abdication de Charles IV semblaient présenter à Napoléon l'occasion de s'emparer de l'Espagne, il conçut l'idée de se servir de cette couronne encore à conquérir comme d'une amorce pour Louis. Dans une lettre remarquable, écrite le 27 Mars, il offrit à son frère le trône d'Espagne. C'est à cette occasion qu'il fit cette franche déclaration : „ La Hollande ne saurait sortir de ses ruines. Dans ce tourbillon du monde, que la paix ait lieu ou non, il n'y a pas de moyen pour qu'elle se contienne."

Le roi de Hollande, rejetant cette offre parce qu'il n'était pas „ le gouverneur d'une province, mais souverain ", avait dès lors la certitude complète de ce qu'il avait, lui et son peuple, à attendre de l'Empereur et de la France.

V.

Plus il devint visible au roi Louis que ses vues et ses intérêts étaient en contradiction irréconciliable avec la politique de la France, plus il s'attachait étroitement à son peuple et prenait soin de s'en faire aimer. Chez les personnes qui l'entouraient, deux causes surtout s'y opposèrent. Sa promptitude le fit céder à l'impression du moment, et dégénéra ainsi en une précipitation dont les suites fâcheuses influeraient aussi sur le sort d'autrui. Sa méfiance des intentions de la France le porta à renvoyer peu à peu la plupart des Français qui l'accompagnaient lors de son arrivée : il les regardait à peu près comme autant de mouchards du ministre de la police. Malheureusement les Hollandais aussi perdirent ses bonnes grâces et furent traités avec injustice, dès que ses soupçons trouvaient une seule occasion, quelque chétive que ce fût, de douter de leur dévouement pour lui et de leur aversion pour son frère. En dehors du cercle de sa cour et de ses ministres il y avait en outre

une cause principale qui préoccupait le peuple contre lui. Le roi Louis, quoique insistant sur l'économie dans le gouvernement, ne donnait guère l'exemple de l'économie. La royauté coûtait cher aux Hollandais; il fallait faire des emprunts réitérés pour faire face aux dépenses toujours croissantes. Le changement continuel de résidence causait également des frais onéreux tant à l'état qu'aux communes et aux particuliers. Au mois de Janvier 1808 il s'établit à Utrecht pour transporter seulement trois mois plus tard à Amsterdam le siége de son gouvernement. Louis s'en imposait à lui-même lorsqu'il défendait par cette phrase les dépenses énormes qu'exigeait l'établissement de la monarchie et des institutions qu'elle comporte: „le prémier intérêt de notre peuple est l'établissement de son gouvernement dans l'éclat et la dignité qui lui conviennent." La nation, qui était républicaine de moëlle et de sang, et calviniste par sa foi et ses moeurs, n'en sentait nullement le besoin, et ne se plaisait guère dans la pompe et la magnificence d'une royauté qu'on lui avaít imposée.

Néanmoins, malgré ce côté obscur, Louis Napoléon était plus propre que beaucoup d'autres à concilier avec la nation une institution qu'elle n'avait pas désirée. Il possédait des qualités réelles qui pouvaient lui attirer l'affection du peuple. Sa bonhomie envers les hommes de tout rang et de toute condition de la société; sa compassion et sa promptitude à secourir des personnes particulières dans leurs malheurs; son respect pour les us et coutumes du pays, qu'il montrait en ne voulant introduire les codes français qu'avec des

modifications; son désir de protéger les arts et les sciences, qu'il manifestait par la fondation de l'institut; ses efforts à apprendre et à parler la langue du pays; ses soins et sa sollicitude dans les calamités, comme celle de la ville de Leide en 1807, ou de l'inondation qui envahissait quelques provinces l'année suivante; de telles qualités actives vainquirent l'antipathie contre la fondation par la sympathie pour la personne chez une grande partie de la nation. Alors que généralement on ne doutait point que le roi ne voulût être autre chose et plus que le frère de l'empereur, il fallait bien comprendre qu'il voulait devenir Hollandais. Les chagrins que lui attirait si largement son opposition aux prétentions de Napoléon, furent un titre de plus à l'attachement du peuple. Quelque différent que fût le jugement que l'on portait sur sa résistance aux demandes de la France, toute la nation savait que chaque concession aux exigences de Napoléon ne se faisait que malgré lui et par contrainte. La conviction que le blocus continental n'irritait pas moins le roi que la nation, l'aversion contre la politique de l'empereur, qui détruisait la prospérité de la Hollande, étaient les liens invisibles qui réunissaient le prince et le peuple.

Au contraire, l'effet de cette contenance était naturellement très-défavorable chez Napoléon, qui prêchait la rigueur comme la première qualité d'un prince, et qui regardait la bonté de Louis comme une blâmable faiblesse qui le rendait infidèle à ses devoirs envers la France. Constamment instruit par ses agents secrets et par ses agents publics de la connivence avec laquelle on

semblait maintenir le blocus, il envoyait à son frère des listes formelles de contrebandiers ; il renouvelait sans cesse, soit dans ses lettres soit par la bouche de son ambassadeur, ses ordres d'observer scrupuleusement les décrets. Durant l'année 1808 le commerce se ressentit de toutes les funestes conséquences d'un système qui sacrifiait la prospérité du continent au vain effort de contraindre à la paix l'Angleterre toute-puissante sur la mer. Mais, quelque exactement que l'exécution se fît, l'empereur était toujours mécontent et son ambassadeur se plaignait à haute voix. Louis n'en fut que plus confirmé dans son opinion que la France n'avait en vue que l'incorporation du pays.

Au mois d'Août Napoléon fit sonder son frère par Larochefoucauld au sujet d'un échange du Brabant et de la Zélande contre les villes Anséatiques. Le roi fut indigné et lui écrivit une lettre dans laquelle il se plaignait amèrement d'une proposition si contraire à ses principes. Napoléon répondit froidement qu'il était inutile de lui faire un étalage de principes, et que le plan tombait puisqu'il ne plaisait pas au roi. Cependant Louis n'avait pas lieu de croire que l'empereur se laisserait toujours détourner de ses desseins par le bon plaisir de son frère. Au contraire, quand l'empereur refusa de rappeler l'ambassadeur dont le ton et les paroles le blessaient, Louis dut se persuader que Larochefoucauld agissait conformément aux voeux de son maître, et que la proposition d'échange était bien plus qu'une idée passagère, aussitôt abandonnée que formulée.

Déjà au commencement du printemps de cette année Napoléon menaça son frère de mesures rigoureuses contre le commerce de la Hollande. En Septembre la menace était accomplie. Pour frapper la contrebande hollandaise, l'empereur Napoléon défendit l'importation de marchandises coloniales dans ses états. Verhuell tâcha en vain de parer à cette mesure rigoureuse, tâche d'autant plus difficile pour lui qu'il était plus dévoué à la politique de l'empereur qu'à celle du roi. Louis se vit forcé à rendre de nouveaux décrets. Tout voyageur, venant d'un des ports de l'Angleterre, devait sur le champ être mis hors des frontières, et toutes les lettres devaient être brûlées; toute exportation était défendue et aucun vaisseau marchand n'était admis dans les ports. Mais ces résolutions mêmes ne furent pas non plus jugées satisfaisantes. Louis fut obligé, le 27 Novembre, de déclarer les ports de Hollande fermés à tout bâtiment, quel qu'il fût. Empêcherait-on ainsi la peau de transpirer? — Toutefois, il arriva l'ordre d'une suspension temporelle des ordres de l'empereur, ordre qui pourtant ne pouvait point enlever l'aiguillon que des persécutions continuelles avaient implanté dans le coeur de Louis. La rancune et l'amertume qu'il ressentait, ressortent d'une parole qu'il laissa échapper dans ces jours-là au ministre de la Russie. Parlant avec lui des suites funestes du blocus, celui-ci fit en riant cette observation: „Ah Sire, il est avec le ciel des accommodements." — „Oui, monsieur", répliqua Louis, „mais il n'en est point avec l'enfer."

L'anné 1809 commença sous ces rapports disgrâ-

cieux. La guerre menaçante avec l'Autriche ne détourna que fort peu les pensées de l'Empereur de la Hollande et de ses desseins sur le royaume de son frère. Les financiers hollandais, qui prêtaient leurs fonds aux grandes puissances, étaient des alliés nullement à dédaigner dans le combat qui s'approchait. Napoléon pria son frère de veiller à ce que l'Empereur d'Autriche ne conclût point d'emprunt en Hollande. „Je désire que vous ne lui donniez aucun secours pour ses emprunts: que vous les gêniez au contraire le plus possible, que vous fassiez même tomber le cours de ses effets, si cela est en votre pouvoir, et que vous empêchiez toutes ses négociations. Faites courir à la bourse et faites répéter à vos journaux les bruits les plus défavorables à cette Maison, qui est notre ennemie forcenée." La chose parut à l'empereur assez importante pour ne pas fâcher un moment son frère, et même pour lui donner une preuve d'encouragement. C'est du moins ainsi que Louis envisageait la résolution du 3 Mars, par laquelle le Grand-duché de Berg et de Clèves fut donné à son fils aîné, le prince Napoléon Louis. Le roi croyait que l'intention secrète de l'Empereur avait été de faire cette cession à la Hollande parce qu'elle était convenable aux intérêts de la France. Il vit bien que l'Empereur ne l'avait pas voulu faire à lui personnellement, mais il s'en réjouissait dans l'idée que ces nouvelles possessions serviraient un jour à agrandir la Hollande et à donner au royaume les moyens de se relever d'un long état de souffrance.

Adouci par ce don à son fils, qu'il regardait comme une preuve de meilleurs sentiments pour son royaume, il écrivit la lettre suivante, datée de Vollenhoven, petite ville de l'Overyssel. Louis visita dans ces mois les deux provinces d'Overyssel et de Drente, comme il avait fait l'année précédente une visite à la Gueldre, pour apprendre successivement à connaître personnellement toutes les parties de son état. Au chef-lieu de Drente, à Assen, il avait reçu la nouvelle de la résolution impériale et en donna immédiatement connaissance au Corps Législatif, qui était justement assemblé. De sa courte résidence à Vollenhoven il prit occasion de rendre à son tour une politesse à l'empereur, en le consultant sur des affaires de gouvernement intérieur concernant son royaume. Ajoutons cependant que cette consultation ne fut rien de plus, car avant que l'empereur pût répondre, le projet de loi sur la noblesse était présenté au Corps Législatif.

Sire,

„Je prie Votre Majesté de me faire connoître ses intentions sur trois objets essentiels et de prendre en considération la situation où se trouve mon royaume. Je la prie principalement de vouloir ne pas me laisser dans l'incertitude, car alors je ne puis faire autrement que de prendre un parti, sans savoir s'il s'accorde avec l'intention de Votre Majesté.

1°. La guerre paraît certaine, comme on le dit; que désire Votre Majesté que je fasse? Le discrédit des effets Autrichiens est presque complet, c'est à Amster-

dam qu'il a commencé et qu'il continue au grand détriment des Hollandois, ce que je savois en recevant la lettre de Votre Majesté du 22 Février.

2°. Ce pays ne peut plus physiquement soutenir la fermeture ou l'espèce de blocus de terre et de mer où il se trouve. Je voudrois appliquer à la Hollande exactement toutes les lois et règlements émanés de Votre Majesté Impériale ou par son ordre.

3°. Avant la clôture du Corps Législatif il y a une affaire essentielle sur laquelle je désire connoître les intentions de V. M. C'est celle de la noblesse. V. M. sait qu'il y a ici des comtes, des barons et des gentilshommes; ils ont même pendant la révolution conservé des droits seigneuriaux; des non nobles même en ont. Cette question doit être absolument décidée cette année à cause que le code Napoléon commence cette année à être en activité et que d'ailleurs plus la chose reste indécise, plus les choses qui ne sont pas d'accord avec la Constitution prennent de la consistance et seront difficiles à déraciner. Je désirerois donc que Votre Majesté voulût trouver bon que je règle tout ce qui concerne cet objet, bien entendu qu'il ne peut être question de créer de nouveaux titres.

Je prie Votre Majesté de me répondre favorablement sur ces objets et de prendre en considération l'état et la situation particulière de ce pays. Avec la certitude que V. M. I. voudra donner quelques instants de tems à autre à ce qui me regarde, je recourrai avec plaisir à Elle, autant par devoir que pour ma satisfaction particulière, bien persuadé que les droits

et la volonté de V. M. sont la conservation et la consolidation de son ouvrage.

„ J'attends avec impatience la réponse de V. M. I., car je suis pressé par tout le monde de céder ou d'ouvrir les ports; je crains que le désespoir ne produise des désordres. C'est ce qui me fait prendre la liberté d'envoyer á V. M. un courrier extraordinaire.

Je suis, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale

le très affectionné et dévoué frère,

Vollenhoven ce 16 Mars 1809. Louis.

VI.

L'état de l'Europe au commencement de 1809 fit partout relâcher la trop grande sévérité dans l'application des règlements du blocus continental. La paix entre l'Angleterre et la Turquie ramena à l'état normal les relations commerciales entre ces deux empires. En Espagne les adhérents des Cortès ouvrirent les ports à l'Angleterre. L'Autriche fit en secret la même chose, tandis que la Russie concourut aussi à ce que l'application se fît avec beaucoup de modération. Le vent peu favorable à la France, lequel dirigeait le courant de l'opinion publique, se déclara contre l'empereur. Les nuages qui s'entassaient à l'horizon politique, prédisaient une nouvelle lutte avec l'homme en qui l'on voyait un fléau de Dieu pour les péchés de l'Europe. L'espérance de regagner la liberté donna le courage d'élargir tant soit peu des liens si gênants.

Le roi de Hollande chercha pareillement à procurer à son peuple plus de liberté, plus de mouvement. Le décret qu'il avait publié au mois de Novembre ne

valait que jusqu'au 31 Mars, et il se servait de cette circonstance pour donner quelque relâche. Bien que la communication avec l'Angleterre continuât à être défendue, on accorda l'exportation de 52 différents articles de commerce et l'importation de 32 espèces de marchandises. Il semble que l'empereur n'ait pas réclamé immédiatement contre cette mesure. Il prit même au milieu de la guerre avec l'Autriche, éclatée sur ses entrefaites, une résolution favorable à la Hollande. Il abrogea au commencement de Juin le décret du 16 Sept. de l'année précédente, par lequel l'importation de productions coloniales venant de la Hollande avaient été prohibée. Quand on considère que l'état de ce pays était tel que, par exemple, des 220,000 habitants d'Amsterdam 110,000 étaient réduits à la nécessité d'être entièrement ou en partie soutenus par la charité publique ou particulière, on conçoit quel besoin avait la Hollande d'un soulagement de rigidité. Cette même année elle était en outre affligée par des inondations.

Cependant le rétablissement des relations commerciales ne fut que temporaire. Pour la seconde fois l'Empereur fermait ses douanes au commerce hollandais. Dès cet instant il se regardait comme réellement en guerre avec la Hollande.

Napoléon appelait la Hollande une province anglaise, et était résolu à la traiter bientôt comme telle. Dans le coeur de l'empereur la résolution était prise et l'ancienne affection pour son frère était supprimée pour des causes qu'il croyait de l'intérêt de l'empire. Le moment

de l'exécution dépendrait des circonstances et serait indiqué par celles-ci. De temps à autre un éclair annonçait l'approche de l'orage. Ainsi, vers la mi-Juin, quelques semaines après la douteuse bataille de Groot-Aspern et d'Esslingen, il parut dans le Journal de l'Empire un article dans lequel on éclatait avec violence contre la Hollande comme le foyer de toutes les mauvaises nouvelles. „ Toutes les mauvaises nouvelles, les bruits les plus défavorables à la France, ont leur source en Hollande. C'est là que la malveillance et la calomnie paraissent avoir établi leur séjour: c'est là que les contes les plus faux, les plus absurdes, inventés par le délire et la haine contre la France, trouvent le plus de propagateurs. Bon Dieu! est-ce donc à la Hollande à ajouter foi si légèrement à des nouvelles défavorables à la bravoure et à la puissance de l'armée française? — Les Hollandais devraient se trouver satisfaits de gagner des sommes immenses dans la contrebande, sans chercher encore à empoisonner le continent par toutes les calomnies de la fausseté soufflées par le cabinet anglais."

De telles sorties dans un organe officiel ne pouvaient manquer de jeter le trouble dans les esprits. Le roi Louis se plaignit à son frère de ces accusations inconcevables, mais sans autre fruit que celui de provoquer une réponse aussi violente. „ Vous vous plaignez d'un article de journal: c'est la France qui a sujet de se plaindre du mauvais esprit qui règne chez vous. Si vous voulez que je vous cite toutes les maisons hollandaises qui sont les trompettes de l'Angleterre, ce

sera fort aisé. Vos règlements de douane sont si mal exécutés que toute la correspondance de l'Angleterre avec le continent se fait par la Hollande. Cela est si vrai, que M. de Stahremberg, envoyé d'Autriche, a passé par la Hollande pour se rendre à Londres. Il est possible que ce ne soit pas de votre faute; il n'en est pas moins vrai que la Hollande est une province anglaise." La dureté de ces paroles n'est pas comprise dans le reproche, mais dans la froide décision avec laquelle elles sont rédigées. Il est évident que l'empereur s'est parfaitement rendu compte de la contenance de la Hollande envers la France, et il va régler sa conduite là-dessus, sans tenir aucun compte que le roi est son frère. Car le fait qu'il vient de constater ne changerait pas de nature, fût-il même possible que ce ne fût pas la faute de Louis. Le frère qui n'a pas été à même de faire de la Hollande une province française, ne fera pas d'obstacle à l'empereur à l'heure où il voudra châtier cette province anglaise de sa résistance. Certes, dès que le cours des événements exigera une décision, l'empereur exécutera ses desseins envers la Hollande sans égards pour la personne du roi.

Cette occasion qui semblait défendre un plus long délai, arriva lorsqu'au mois de Juillet les Anglais firent une descente sur Walcheren. Déjà à l'approche de la guerre avec l'Autriche Napoléon avait averti son frère et l'avait rendu attentif sur le danger d'une descente. Il importait beaucoup aux Anglais de détruire les chantiers d'Anvers; une destruction de la flotte française dans ces eaux sauvait la Grande-Bretagne

du danger d'une invasion. Louis devait avoir une armée au moins de 20,000 hommes bien équipés, pour pouvoir défendre son pays. „Levez des hommes, organisez vos gardes nationales et vos troupes pour vous défendre. Il ne sera plus temps s'il vous arrive des malheurs," répéta l'empereur après que la guerre avait éclaté. Mais il semblait que la tempête, si menaçante qu'elle fût, passerait sur la Hollande sans l'atteindre. Déjà les troupes françaises avaient à diverses reprises chassé les armées autrichiennes, et avaient pris Vienne; déjà la sanglante bataille de Wagram avait détruit le dernier espoir de l'archiduc Charles de sauver l'empire, sans que l'expédition, depuis longtemps organisée dans les ports d'Angleterre, eût lieu. Le roi Louis, qui n'y croyait plus, puisque l'armistice venait d'être conclu en Allemagne, s'était rendu à Aix-la-Chapelle. Tout-à-coup il y reçut la nouvelle que les Anglais étaient descendus à Walcheren deux jours auparavant. Sur le champ il retournait dans ses états pour prendre les mesures que commandait la défense. Il n'est pas nécessaire de suivre en détail l'histoire de cette expédition. La meilleure partie des troupes de Louis se battait en Espagne. La garde nationale en Hollande n'était pas encore complètement organisée. Et cependant il faisait tout ce que lui permettait la faiblesse de ses forces. On sait que cette descente des Anglais finit sans aucun fruit. Quoique la fortune semblât les favoriser dans le commencement, les avantages se perdirent pour eux par la lenteur qui accompagnait leurs mesures, et par la funeste influence du climat. Ils

laissèrent au roi Louis et au conseil ministériel à Paris le temps de mettre en état de défense Anvers, qui était menacé, et les côtes de Hollande et de Brabant.

Cependant cette expédition sur Walcheren eut un résultat que l'Angleterre n'avait ni prévu ni désiré. Elle porta le coup mortel au royaume de Hollande. Elle révéla à Napoléon le danger qu'il y avait pour son propre empire dans la faiblesse de la Hollande, qui menaçait de devenir le talon de cet Achille. L'empereur se plaignit que Louis n'avait pas organisé les gardes nationales et n'avait pas pris soin d'avoir des chaloupes canonnières dans les eaux de Zélande, qui auraient empêché cette descente. Sur les troupes, qui se battaient en Espagne, il se taisait. „Faites sentir au roi", écrivait-il à son ministre de la guerre, „que les malheurs qui pèsent aujourd'hui sur la Hollande viennent de l'imprévoyance qu'on a eue de licencier l'armée, de désarmer la flottille et de renvoyer les matelots; que, du temps de la république hollandaise, cette puissance était tenue par ses traités d'avoir 40,000 hommes sur pied, plus une escadre, plus une flottille; que tout a été détruit par de fausses économies, et qu'il résulte de là que la Hollande est aujourd'hui sans défense, puisqu'elle est sans armée, sans escadre et sans flottille." Après l'énumération de quelques autres griefs encore, l'empereur résume son jugement sur la gestion du roi dans ces mots: „Tant sous le point de vue de terre que sous le point de vue de mer, la Hollande n'a jamais été moins utile que depuis le royaume."

En supposant que cet état des choses fût la conséquence de l'absence d'habileté chez Louis, de l'incapacité politique pour sa tâche, l'empereur ne pouvait guère agir autrement, et il devait en venir jusqu'à apporter un changement total dans les rapports de la Hollande avec son empire. Certes, par faiblesse d'amour pour la personne de son frère, il ne pouvait exposer son état à des invasions et à des descentes continuelles de l'ennemi! Combien plus forte ne devait pas être sa résolution de faire subir un changement radical aux affaires hollandaises dans la persuasion qu'il entretenait que ce n'était pas l'impuissance, mais la mauvaise volonté qui dirigeait la politique de son frère? Bien que l'on assurât le contraire de la part du gouvernement hollandais, l'empereur n'en persistait pas moins à dire, „que tout le pays de Hollande était entaché d'anglomanie et que le roi en était le premier smogleur." Et ce n'était pas seulement l'empereur, mais aussi le peu de Français qui étaient encore restés à la cour de Louis qui en étaient tellement convaincus qu'ils ne croyaient même nullement impossible que le roi se liât ouvertement avec l'Angleterre contre Napoléon. Le fait était déjà d'une telle apparence pour le général Tarayre, qui était très accrédité près de Louis, qu'il écrivit au roi pour le prier de le dégager de son serment en cas que les armes hollandaises se tournassent contre la France. Il ajoutait que, quant à lui, il ne porterait jamais les armes contre sa patrie. Quand il partit peu de temps après pour Paris, Louis lui ôta le commandement de sa capitale.

Si les gens de la cour de Louis jugeaient ainsi de ses sentiments, il était très naturel que Napoléon n'en pensât pas d'une manière plus avantageuse. Déjà, immédiatement après la descente des Anglais, il en avait donné la preuve à Louis. Le ministère français avait conféré au roi de Hollande, comme Connétable de l'empire, le commandement des troupes. Napoléon enleva ce commandement à son frère et le donna au maréchal Bernadotte, aux ordres de qui les troupes mêmes de Louis furent soumises. Une preuve si manifeste de la défiance de l'empereur quant à l'habileté ou aux intentions de son frère, faisait attendre de nouvelles et plus rigoureuses mesures contre la Hollande. Après la conclusion de la paix avec l'Autriche, selon ce que le roi Louis raconte, l'empereur laissa échapper dans le quartier-général de Schoenbrunn ces paroles menaçantes: „ici tout est fini; il nous faut maintenant marcher contre l'Espagne et surtout contre la Hollande."

Il y a ici une lacune considérable dans l'histoire des rapports entre Napoléon et le roi de Hollande. Ce qui s'est passé entre eux dans les mois qui se sont écoulés entre la descente des Anglais sur Walcheren et le départ du roi pour Paris, se trouve pour la plus grande partie dans l'obscurité. Que Napoléon se soit occupé de la Hollande au milieu de ses négociations avec l'Autriche, c'est évident par plusieurs endroits de sa correspondance. Ainsi il donnait, le 5 Sept., cet ordre à son ministre de la guerre: „Je désire que vous fassiez rechercher au dépôt de la guerre tout ce qu'il y a de cartes et de mémoires sur la Hollande, et que ce qu'on pourra réunir

d'intéressant sur cette matière on l'envoie à Lille, parce qu'aussitôt que mes affaires me permettront de partir d'ici je me dirigerai du côté du Nord, pour tâcher de jouer quelque tour aux Anglais." Demande-t-on ce que l'empereur avait en vue? d'autres pièces y répandent assez de lumière. Auparavant déjà il avait en confidence fait part à son ministre de son plan de faire occuper, après la fin de la guerre, les côtes de Hollande par ses troupes, „pour en fermer les ports aux Anglais. Ils sentiront le résultat d'une clôture en règle des débouchés de l'Ost-Frise, de l'Elbe et de la Hollande. Jusqu'à cette heure, ils vont et viennent comme ils veulent." Mais il ne s'en tint pas là. Dans le décret du 25 Sept., par lequel il chargea trois ministres de former un projet sur la défense de l'Escaut, on avait déjà disposé des îles zélandaises et du Brabant comme si c'était du territoire français. Dans les Notes pour le ministre de la guerre il déclarait non-moins franchement que la possession de Walcheren, du Zuid-Beveland, etc. était aussi nécessaire et indispensable à la France. Par l'absence des lettres de l'empereur à Louis, il est impossible de décider positivement si l'on a déjà traité dans ces mois-là de la cession de ces pays et de l'occupation des côtes hollandaises. Le roi Louis n'en parle pas dans ses Mémoires, bien qu'il fasse mention de lettres très-sévères et désagréables qu'il avait reçues.

Au milieu du mois de Septembre, le duc d'Istrie fut mis à la tête des troupes françaises, présentes alors dans les Pays-Bas et réunies sous le nom de l'armée

du Nord. Il fut chargé de tout ce qui pouvait servir à mettre Anvers en état de défense et à le rendre la place d'armes de la marine française dans ces régions. „Les Hollandais sont sous vos ordres: allez donc visiter l'île de Sud-Beveland et ordonnez qu'on tire de Berg-op-Zoom et des autres places l'artillerie nécessaire pour établir des redoutes et des batteries devant l'île de Walcheren." Apparemment on n'avait en vue que les préparatifs de l'attaque sur Walcheren. Du roi Louis on demanda aussi une augmentation de troupes et de chaloupes canonnières, de beaucoup au-dessus de ses forces. „La Hollande ne me fournit rien. — Ecrivez au Roi par un officier pour savoir sur quoi il compte et pour le presser d'augmenter sa flottille. Jamais la Hollande n'a été si nulle," écrivait l'Empereur le 31 Oct. 1809 à son ministre de la guerre.

Cependant il était bientôt évident que la concentration des troupes françaises dans les Pays Bas se faisait avec une autre intention. Bien inquiétants pour la Hollande étaient les mouvements de l'armée française. Plus les Anglais se retiraient, plus l'armée française grossissait et s'implantait dans le pays. Les Français occupaient le Zuid-Beveland et se préparaient aussi à prendre possession de Bergen-op-Zoom, sous prétexte que l'on avait besoin de cette place comme point d'appui dans l'entreprise projetée sur Walcheren. En attendant, les tracasseries continuaient et augmentaient. La publication du décret du 22 Avril 1809, par lequel le roi Louis, à l'imitation de son frère, avait établi des règlements sur la noblesse, fit que Napoléon donna au comte

d'Hauterive cet ordre: „Faites-moi connoître si ce décret n'a pas blessé les principes fondamentaux de la constitution. Apportez-moi la constitution de Hollande, que j'ai garantie."

Quoique ce dernier ordre demeurât inconnu au roi, il ne lui échappa point que les mouvements militaires compromettaient l'indépendance de son royaume. Il était évident qu'on cherchait à le lasser pour le rendre plus traitable. Outre les plaintes ordinaires de contrebande, d'intelligence avec l'Angleterre, d'imparfaite assistance, du mauvais état de l'armée, du nombre insuffisant des troupes de Louis, et d'autres pareilles querelles, celle d'un officier hollandais avec des armateurs français fut une abondante source de contestations. Mais il fut soigneusement prescrit à Larochefoucauld qu'il ne devait rien conclure, rien signer, qu'il devait seulement discuter le sujet de plainte que l'empereur avait contre la Hollande et „laisser tout pendant."

La politique de l'empereur envers son frère durant ces mois ressort de ces mots: Laissez tout pendant. On avait en but de le fatiguer, de le lasser par des plaintes, pour qu'il fût plus aisément disposé à céder quand on lui ferait enfin des demandes plus déterminées. Il est incertaîn si quelques concessions positives ont été exigées dans les mois qui se sont écoulés entre la descente des Anglais et les derniers jours avant le départ du roi pour Paris. Il fallait que bien des choses restassent pendantes; que l'état de gêne continuât, que l'opiniâtreté du roi fût vaincue par la longueur des persécutions. Néanmoins, tant que Louis

était en Hollande on ne pouvait espérer de le contraindre: sa présence faisait obstacle à des actes qu'il reconnaîtrait plus facilement comme faits accomplis qu'il ne les approuverait d'avance. L'ambassadeur Verhuell tâcha de persuader au roi de venir à Paris, à l'exemple de tant d'autres rois alliés qui visitaient l'empereur pour le complimenter des derniers faits d'armes. Le roi refusa, et s'excusa sous la raison qu'il n'était pas invité. Il n'avait pas envie de mettre la tête dans la tannière du lion, ou d'enrichir l'histoire d'un pendant de l'entrevue de Bayonne. Et quel fruit pouvait-il attendre d'un rendez-vous avec son frère, qui dans l'oubli de sa propre fierté de prince, alla jusqu'à le nommer remplaçant du ci-devant Grand-Pensionnaire Schimmelpenninck?

De ces jours d'alarmes et d'oppression date la lettre suivante. Elle a été écrite au Loo, maison de campagne près d'Apeldoorn, où le roi passa le mois d'Octobre et les premières semaines de Novembre. Ce séjour paisible à la campagne dut lui être d'autant plus agréable, qu'il le délivrait des outrageantes exhortations de Larochefaucould, qui, ayant connu Louis dans un rang plus humble, et mal disposé contre lui à cause de sa conduite vis-à vis de la reine Hortense, n'oubliait que trop souvent qu'il parlait au roi de Hollande. Si le désir de gagner du temps, tendance ordinaire de Louis, exerçait quelque influence sur son plus long séjour en ce lieu, c'est ce qu'on ne saurait préciser. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y demeura quelques semaines plus longtemps que son dessein ne semble avoir été pri-

mitivement arrêté, à en juger d'après la communication de la Gazette Royale.

Mais, quoiqu'il fit, il n'échappa point aux lettres de son frère. En contradiction directe avec le calme et le repos, que la contemplation des graves beautés de la nature inspire toujours, il y fut souvent et douloureusement troublé par les insultants reproches, que Napoléon ne cessait de lui faire parvenir. Le sentiment de son impuissance lui devint de plus en plus intolérable et l'amertume de son âme ne fit que trouver de nouveaux aliments. Néanmoins, il montre dans la lettre qui suit tant d'empire sur lui-même, tant de soumission et cependant tant de dignité, que l'on dirait que la nature s'est efforcée de lui inspirer des paroles de reconciliation et d'apaiser son noble cœur.

Sire,

Je ne répondrai que deux mots aux dernières lettres de Votre Majesté. Je ne saurais essayer de justifier mes sentiments et ma conduite, lesquels n'en ont nul besoin; j'ai peut-être eu tort de le faire si souvent et je ne veux pas m'exposer encore au reproche d'hypocrisie.

Je vois que Votre Majesté Impériale ne me considère plus comme Roi de Hollande. Quoique reconnu de la plupart des princes de l'Europe, quoique votre ouvrage et votre frère, quoique j'aye l'assentiment de toute la nation, je ne suis plus que le remplaçant de Schimmelpenninck! que Votre volonté soit faite, Sire, je suis monté sur le trône malgré moi, j'y suis resté

sans jamais oublier que je n'y étois pas né, j'en descendrai de même; je ne me targuerai point d'une vaine fierté. Depuis quatre ans je me suis attaché à mon rang et à ce pays. Considéré comme étranger lorsque j'étois en France, considéré comme étranger en arrivant ici, je me flattois d'avoir trouvé enfin quelque stabilité dans mon existence. Mais, Sire, si vous le voulez, c'est à moi d'obéir. Je puis vous sacrifier mon rang, mon existence, mais je ne puis jamais consentir aux demandes qu'on me fait, d'autant plus qu'on n'a nul besoin de moi pour faire par la force ce qui est non seulement nuisible, mais funeste pour cette nation et contraire à mon premier devoir.

En attendant, Sire, ce qu'il plaira à Votre Majesté d'ordonner de mon sort, et résigné à tout par la persuasion où je suis que rien ne se fait que par l'ordre de la Providence

Je suis et serai toujours, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale,

le très affectionné et dévoué frère,

du Loo ce 4 9^{bre} 1809. Louis.

Le 16 Nov. le roi revint du Loo à Amsterdam. Peu de jours après, l'ambassadeur Verhuell arrivait de Paris, et il y eut des conférences étendues avec lui. Il apportait, à ce qu'il semble, pour la première fois des demandes positives de la part de l'empereur. Dans le conseil des ministres, qu'il tenait le 25, Louis indiqua comme telles: la conscription, la banqueroute, la pa-

rité des douanes, le retour sur tout ce qui a été fait en contradiction avec les lois françaises. Consentir à ces demandes fut jugé le comble du mal. Tous les ministres furent unanimement d'avis que l'unique moyen de salut était que le roi partît pour Paris, ce que Ver huell aussi disait être le voeu de Napoléon : une entrevue du roi avec l'empereur pouvait prévenir la menaçante explosion de son mécontentement.

Ce ne fut qu'à regret que Louis y consentit, quoiqu'il eût déjà sondé l'empereur sur sa visite. Il avait la réponse quelques heures après son départ. „ Je reçois, répondait l'empereur très-froidement, votre lettre du 19 par laquelle vous me faites connaître que vous désirez me voir. Vous êtes le maître de vous rendre à Paris." Aux derniers jours de Novembre le roi de Hollande partit et arriva à Paris le 1er Décembre.

VII.

Les premières rencontres de Louis avec les membres de sa famille à Paris ne furent nullement encourageantes. Quand sa belle-soeur, la reine d'Espagne, lui rendit visite, elle s'exprima ainsi: „Si vous craignez l'incorporation, vous avez bien mal fait de venir ici." Louis comprit bientôt combien le jugement était juste, lorsque, après la première entrevue amicale avec son frère, il commençait à traiter avec lui des affaires de la Hollande. L'empereur manifesta d'une manière âpre et violente son mécontentement du gouvernement de son frère, et ne lui cacha nullement son dessein d'incorporer la Hollande. Dans les divers entretiens qu'ils eurent ensemble durant les premiers jours il exprima franchement cette intention. Il voulait gouverner la Hollande lui-même, laissant au roi le choix de passer ses jours comme prince du sang en France ou ailleurs, ou bien de lui donner un autre royaume en Allemagne, ce dont l'occasion se présenterait probablement bientôt. Il ne s'agissait plus maintenant que de la manière dont l'annexion de la Hollande à la France

devait s'effectuer, en quoi Napoléon était enclin à se régler sur la décision du roi, soit que celui-ci voulût abdiquer volontairement, soit qu'il y fût contraint par la force des armes par suite d'une déclaration de guerre en forme. Dans ce dernier cas l'empereur ne se croirait obligé en rien envers la Hollande, tandis que par une abdication volontaire il y aurait encore plusieurs avantages à obtenir. Une autre fois, en présence du comte de Fontanes, l'empereur éclata en un tel torrent de reproches amers et de menaces violentes que le roi, ne pouvant les supporter plus longtemps, se retira soudainement et sans prendre congé. L'empereur dit alors entre autres griefs: „la Hollande est entièrement une colonie Anglaise et plus ennemie de la France que l'Angleterre même. Je veux manger la Hollande." C'est comme pour renchérir encore sur ce langage violent que Napoléon dans son discours à l'ouverture du corps législatif s'exprimait officiellement en ces termes sur la Hollande: „La Hollande, placée entre l'Angleterre et la France, en est également froissée. Elle est le débouché des principales artères de mon empire. Des changements deviendront nécessaires; la sûreté de mes frontières et l'intérêt bien entendu des deux pays l'exigent impérieusement".

L'empereur en se livrant à ce violent accès de colère était sincère jusqu'à un certain point, mais il visait en même temps à rendre Louis plus traitable. Et le but fut pleinement atteint. Le roi Louis se forma une perspective bien noire de l'avenir de son pays et ne crut pas même qu'il fût possible de sauver

la Hollande par des sacrifices et des concessions. L'impression pénible que lui fit ce rude accueil se révèle dans la lettre cordiale qu'il écrivait à ses ministres le 6 Déc. [1]).

„Le moment est très critique pour votre chère patrie. Mes bons sentiments pour elle redoublent d'ardeur par les souffrances et les peines de toute espèce que j'éprouve. Le sort de votre Roi est intimement lié à celui de la Hollande. Si mon frère et la France veulent qu'elle perde son indépendance, après tant d'efforts et tant de soins inutiles, c'est à nous de céder puisqu'on ne peut faire autrement. A moins que j'en sois empêché par la force, je viendrai être témoin d'un événement qui fera le malheur du triste reste de ma vie. Le procès est presque perdu, cependant j'ignore encore si, au moyen de grands sacrifices on ne sauroit pas conserver notre existence. Si cela ne se peut, je n'aurai rien négligé; si on nous laisse Amsterdam, il y a espoir de s'entendre, sans cela tout est fini. Tout n'est pas encore fini, mais c'est presque désespéré. Je n'en dis pas davantage, je suis trop oppressé. Plaignez votre pays, mais plaignez aussi ma cruelle et bizarre destinée."

---

1) Cette lettre a été publiée dans un ouvrage très-intéressant pour ces jours. *Rapport de ce qui est arrivé à l'occasion du séjour du roi de Hollande à Paris, le dernier mois de l'an* 1809 *et les premiers mois de l'an* 1810, *composé par Mr. W. Roell, alors Ministre des Affaires Etrangères (en Hollandais). Amsterdam* 1837. Ce rapport important, auquel est ajouté une centaine de documents, écrit par l'ex-ministre lui-même, a été publié par son fils, le baron Roell, aujourd'hui commissaire du Roi dans la province Nord-Holland. Il est bien à regretter que les auteurs français, même l'éminent historien du consulat et de l'empire, ignorent complètement les importantes publications hollandaises sur cette période.

Dans ces sombres dispositions la possibilité que lui fit entrevoir le duc de Cadore dans un entretien de calmer l'empereur au moyen de grands sacrifices, lui apparut comme un rayon de lumière. Il proposa de céder à la France la Zélande et tout le territoire situé au sud de la Meuse, moyennant une compensation équivalente : de révoquer le décret du 31 Mars sur l'importation et l'exportation, et les décrets concernant la noblesse ; et d'avoir dorénavant à ses côtés un homme qui jouirait de la confiance de l'empereur, et qui l éclairerait dans toutes les affaires où la France serait intéressée d'une manière directe ou indirecte. D'abord, il semblait que Napoléon ne voulût pas même entrer en négociations ; mais, quelques jours plus tard, l'empereur y manifesta plus d'inclination. Les propositions du roi cependant furent rejetées sur le champ comme peu satisfaisantes ; et Champagny informa le ministre Roell, que le roi avait amené comme son conseiller, que l'on ne préviendrait l'incorporation qu'en faisant de meilleures propositions. Ainsi, par exemple, dit le duc de Cadore, était il avant tout nécessaire de concéder une direction de douanes en Hollande, consistant seulement de français, nommés par l'empereur, ainsi que l'occupation des côtes de la Hollande par des troupes françaises.

Ces pourparlers avec le ministre, qui n'avaient aucun caractère officiel, et par lesquels on ne stipulait point de demandes positives de la part du gouvernement français, n'empêchèrent pourtant pas de faire en atten-

dant des efforts pour disposer le roi Louis à l'abdication. L'empereur lui-même lui déclara à diverses reprises que le meilleur parti à prendre pour l'un et l'autre serait de régler dès lors le sort de la Hollande. Le roi, en retournant dans son royaume, retomberait infailliblement dans les mêmes fautes, et il faudrait toujours finir par la réunion. Les propositions que le ministre avait communiquées à S. M., furent rejetées par l'empereur. Il ne voulut pas non plus entendre parler de compensation.

Durant les premières quatre semaines de son séjour à Paris les choses restèrent au même point. Le roi flottait entre la crainte et l'espérance. Il semblait même difficile de deviner les véritables intentions de Napoléon. Comme le duc de Cadore, avec qui l'on avait traité jusqu'ici officieusement, s'exprimait là-dessus d'une manière très-incertaine, on déclara tout simplement ne pas connaître les secrètes pensées de l'Empereur. Chaque entretien que les deux frères eurent ensemble — ce qui arrivait presque tous les jours — fournit à Napoléon l'occasion d'intimider Louis et de lui faire de durs reproches. C'était le jeu cruel du chat qui lâche la faible souris et lui permet de faire encore quelque sauts avant de lui appliquer le coup mortel.

Ce ne fut pas avant le 21 Déc. que l'empereur, voyant que tous ses efforts pour disposer Louis à une abdication volontaire échouaient, lui communiqua ses conditions par écrit. Outre la cession de territoire sans aucune compensation, il exigeait l'interdiction de tout commerce et de toute communication avec l'Angleterre,

une flotte de 14 vaisseaux de ligne, de 7 frégates et de 7 bricks ou corvettes, armés et équipés; une armée de terre de 25,000 hommes; la suppression des maréchaux; la destruction de tous les faux priviléges de la noblesse. Ces dures conditions étaient trop oppressives pour que la Hollande pût les accepter incontinent. L'empereur le savait très-bien et il avouait (23 Déc.) sans détours, dans une conversation avec Louis, qu'il comprenait très-bien que l'on ne pouvait pas y satisfaire. Mais, comme il voulait positivement la réunion, il y trouvait précisément une raison de plus de persister dans ses demandes. Louis, voyant que tous ses efforts pour ramener l'empereur à des sentiments plus doux étaient vains, interrompit la conversation par ces paroles: „eh bien! il n'y aura donc qu'à négocier; je donnerai mes instructions à mon ambassadeur et je retournerai avec ceux qui m'ont accompagné et avec mon fils aîné en Hollande." — „Comment?" — s'écria l'empereur — „vous voudriez retourner en Hollande avant d'avoir arrangé vos affaires? Sans doute pour y aller lever contre moi l'étendard de la révolte? Cela ne se fera pas. Votre fils, je l'ai mis sous la surveillance de la Police et par conséquent tous les moyens que vous pourriez prendre pour l'emmener avec vous, seront inutiles. Quant à vous, j'ai également pris mes mesures pour que vous ne puissiez partir; mais, comme il serait possible que vous trouvassiez moyen de les éluder, je vous déclare que, lorsque votre arrivée à la première station d'ici en Hollande me sera connue, la réunion sera aussitôt irrévocablement décrétée." — „Que ne me placez-vous

moi même sous la surveillance de votre Police? répondit le roi. „Il n'y a encore que cela qui manque." — „Vous le serez, comme tout autre, quand je l'ordonnerai."

Les négociations officielles commencèrent peu de temps après sur la base de la missive de l'empereur du 21 Déc. Elles furent conduites de la part du roi par l'ambassadeur Verhuell et par M. Roell, Ministre des affaires étrangères. Il y avait surtout deux points sur lesquels les parties ne pourraient s'entendre, à savoir sur l'étendue du territoire à céder, et sur la question de l'indemnité exigée par Louis et refusée par Napoléon. Quant à différentes concessions de moindre importance, comme celle de donner satisfaction pour cause d'un affront fait au drapeau français, et de consentir à ce que la Prusse fît un emprunt en Hollande, Louis fut assez traitable; mais il semblait que l'indemnité du territoire à céder ferait avorter les négociations. Personne ne pouvait révoquer en doute qu'une telle issue aurait des conséquences funestes. En Janvier l'empereur proposa à Louis le choix ou „de prendre sa démission", ou de convoquer à Paris une assemblée des notables de son pays. Qu'il n'était pas dans les intentions de faire servir une telle convocation à consolider Louis sur le trône, c'est ce qui était visible par les paroles véhémentes qui lui échappaient à cette occasion. Si la paix avec l'Angleterre ne se faisait pas dans le courant de cet hiver même, il était fermement résolu à s'emparer de la Hollande, dût cet acte lui attirer une guerre de plusieurs années et lui coûter cinq cent mille hommes. Il regrettait de ne

l'avoir pas fait plus tôt; mais il avait espéré qu'en plaçant un frère sur le trône de la Hollande la spoliation deviendrait superflue. „J'ai fait une sottise de changer en Hollande le gouvernement républicain; je crois que celui-ci m'aurait mieux convenu que la monarchie.''

Grâce à M. Roell, le fier ministre qui l'assistait et qui, plein de dignité, refusait maintenant de prendre part à l'assemblée des notables, le roi vit le danger de cette réunion. Il comprit que cette convocation des notables hollandais ne pourrait pas plus le sauver, lui et son trône, que la Junte de Bayonne, et qu'elle servirait, autant que celle-ci, entre les mains de l'empereur, à donner une apparence de libre arbitre à ce qui n'était en réalité qu'un abus de puissance. Mais, pour faire renoncer l'empereur à cette convocation, Louis, de son côté, abandonnait tacitement la demande de l'indemnité. Cependant Napoléon changea bientôt de batterie. L'idée lui était venue dans l'intervalle de profiter de l'embarras où se trouvait la Hollande pour sonder les sentiments du ministère anglais quant aux négociations de paix. Il fit maintenant dépendre la décision quant à la Hollande des dispositions que l'Angleterre montrerait à négocier. M. Labouchère, gérant en chef de la maison Hope, partit avec le consentement de l'empereur pour Londres, afin d'avertir le cabinet britannique de ce qui se passait et le supplier d'épargner à la Hollande le malheur de la réunion à la France.

Dans les jours qui précédèrent la mission de M.

Labouchère et qui la suivirent, quelques événements eurent lieu en Hollande, qui éteignirent le peu d'espoir qu'on avait de détourner l'orage, et convainquirent le roi que les piéges dans lesquels il s'était enlacé, se resserraient toujours davantage, et que le moyen d'échapper à son destin devenait de jour en jour plus impossible. Lorsque en Décembre il fut attiré à Paris, il avait confié le gouvernement au conseil des ministres. Cependant, de crainte que ceux-ci ne cédassent à la force des choses et n'accordassent ce qu'il ne voulait concéder, et afin de rester maître du sort de la Hollande, quoiqu'il en fût éloigné, il s'était réservé le droit d'admettre des troupes étrangéres sur le territoire de son royaume. Quand le cas se présenterait l'instruction qu'il avait donnée à ses ministres leur enjoignait de demander son approbation à Paris. Il voulait par là, autant que possible, préserver la Hollande d'une occupation militaire par les troupes de l'empereur. Nulle contrainte ne devait détourner les ministres de ces instructions. Dans une lettre à M. van der Heim, qu'il avait nommé chef du conseil des ministres, il déclarait chacun d'eux, et en particulier le ministre de la guerre, responsable des suites, si des troupes françaises entraient dans Amsterdam. „Je vous ordonne", écrivait-il au chef du ministère, „de n'obéir à aucune sommation qu'on pourrait vous faire pour occuper Amsterdam et ses lignes, Naarden y compris, et de donner au ministre de la guerre l'ordre de l'empêcher par tous les moyens qui seront en son pouvoir, et de signifier à ceux qui pourraient

tenter d'y vouloir pénétrer par force, qu'ils seront responsables des conséquences, et vous leur ferez connaître que je ne le *veux* point, qu'on *aye la certitude*, et des ordres *que j'ai* donnés à cet égard.

Si de même on veut occuper une autre partie quelconque du territoire, je vous ordonne de n'y consentir que sur un ordre écrit de ma main en entier, signé en Hollandois, finissant par un ou deux mots, *doe wel en zie niet om.* Faites connoître aux ministres, que chacun est responsable pour sa partie pour tout ce qui ne pourrait pas avoir été prévu avant mon départ, et qu'on doit regarder tout acte de ma part comme nul, s'il n'est signé en Hollandois et finissant par la devise, „ doe wel en zie niet om [1])"

On voit par la sévérité de ces ordres que le roi ne croyait nullement que l'armée des Français respectât son royaume. Il craignait au contraire que son départ ne fût le signal d'occuper ses états, peut-être sa capitale même. Mais on voit en même temps qu'il souhaitait que ses sujets ne se soumissent que par nécessité à la force des choses.

Un décret que le duc d'Istrie avait pris dans ces mêmes jours où le roi se préparait à son départ, montra que les appréhensions n'avaient que trop de fondements. Le 27 Nov. il mit les îles de Zuid-Beveland, de Noord-Beveland et de Wolfertsdijk en état de siége, et exigea du Maréchal Dumonceau que tous les ma-

---

1) „ *Fays ce que dois, advienne que pourra.*" Ces mots étaient l'inscription de l'ordre de l'Union.

gasins où se trouveraient des marchandises anglaises ou des productions coloniales fussent sequestrées. Par ordre du roi, qui en attendant était parti pour Paris, mais que l'on avait incontinent consulté, on refusa d'obéir. Le véritable but de cette mesure était encore masqué sous le prétexte d'une attaque sur Walcheren. Dès que vers la fin de Décembre les Anglais avaient évacué cette île, ce prétexte avait disparu, et on ne pouvait cacher plus longtemps la tendance des opérations militaires. Aussi le masque fut-il jeté. Deux jours après que les Anglais s'étaient retirés, le général de division Gilly publia une proclamation aux habitants de l'île de Walcheren, par laquelle ils apprenaient que dorénavant ils faisaient partie de l'empire français.

Ce procédé, qu'on ne saurait expliquer qu'en se mettant au point de vue de l'empereur, qui déclara au roi qu'il était sur le pied de guerre avec lui, causa une inquiétude générale. Le conseil des ministres ne savait que faire. Le roi, que l'on avait menacé à Paris d'une invasion plus générale des troupes françaises dans ses états, envoya des instructions, dans lesquelles les membres du conseil croyaient voir une modification et un adoucissement des ordres précédents. Par suite du peu de précision de ces nouveaux ordres la responsabilité des mesures à prendre retombait sur les ministres. D'une part, Louis prescrivait que, dans le cas où tous les moyens de persuasion deviendraient inutiles, on ne devait point s'opposer de vive force à l'entrée des troupes. D'autre part, il ne retirait pas les ordres donnés auparavant, mais autorisait le conseil réuni et unanime

des ministres à prendre toutes les mesures, quand même elles dépasseraient les instructions qu'il avait laissées à son départ. Nul ne s'étonne de la perplexité que ces manistres manifestèrent dans leurs résolutions, et de l'hésitation dont ils firent preuve dans l'exécution de tels ordres? Le conseil demanda au roi de vouloir bien l'instruire si sa volonté de ne pas s'opposer à l'invasion regardait aussi les places fortes et la capitale. Le roi trouva cette question incommode et s'en fâcha. „ C'est à eux, dit-il à Roell, de savoir ce qu'il faut faire. C'est à présent le moment de prouver que les Hollandais ne sont pas encore dégénérés de leurs ancêtres. " Cependant il donna une réponse que les ministres prirent pour un ordre de ne pas s'opposer de vive force au progrès des troupes françaises, mais seulement, en cas de besoin, de défendre la capitale: „ enfin, nul ne peut vous dégager de votre serment à votre pays et à moi, que moi ".

Le 7 Janvier, Oudinot, duc de Reggio, fut mis à la tête de l'armée du nord. Il parut bientôt qu'on lui avait donné des ordres plus sévères. Encore avant le milieu du mois un corps de troupes françaises se présenta devant les forteresses de Bréda et de Bergen-op-Zoom, demandant à prendre possession de ces places au nom de l'empereur. Le général de Mellet, commandant de la dernière des places mentionnées, refusa de la rendre, alléguant des instructions secrètes du roi. Le gouverneur de Bréda fit de même [1]). Dès

1) Toutes les pièces qui ont rapport à cette affaire, ainsi qu'à tous les mouvements militaires dans le mois de Janvier de 1810, se trouvent pu-

que la nouvelle, envoyée à la fois par M. Krayenhoff, et par Oudinot, arriva à Paris, le roi donna sur-le-champ l'ordre d'admettre les troupes françaises dans les places fortes et les villes situées entre l'Escaut et la Meuse; mais il n'en protestait pas moins sérieusement contre cette violation de son territoire. Napoléon fut profondément irrité de son côté et chargea le duc de Feltre de communiquer au roi que, s'il ne remédiait pas immédiatement l'affront fait à ses troupes, celles-ci marcheraient sur Amsterdam et la réunion de la Hollande à la France serait déclarée. „C'est à lui à prescrire des mesures, sans quoi il sera responsable du sang qui coulera." Mais il est plus facile au fort de suivre un caprice que de le justifier. Le duc de Cadore, interpellé par MM. Verhuell et Roell, fut embarrassé de l'affaire et répondit confusément, et en contradiction avec ce que le ministre de la guerre avait dit au roi Louis, que l'on avait méconnu en Hollande les intentions de l'empereur, et outrepassé ses ordres!

Déjà depuis quelques jours le roi Louis avait demandé la permission de partir pour la Hollande. L'état financier de son royaume rendait son retour d'une nécessité urgente. L'empereur lui avait déjà refusé cette demande, en menaçant d'une réunion immédiate. Dans ce moment malheureux la nouvelle de ce qui s'était passé en Brabant arriva à Paris. L'empereur fut maintenant moins que jamais disposé à laisser partir Louis.

---

bliées dans les *Bijdragen tot de Vaderl. Gesch. van* 1809 *en* 1810. (Pièces relatives à l'histoire de la patrie de 1809 et 1810) dont l'auteur était le général Kraijenhoff, le ministre de la guerre de Louis.

Celui-ci insista et eut à cause de cela une très-vive dispute avec son frère. M. Roell, à qui le roi lui-même en rentrant fit part de l'entretien, en nota les passages les plus remarquables. Nous les faisons suivre:

L'empereur. (très en colère) „Le Maréchal Oudinot est un imbécile; il aurait dû faire prendre les villes d'assaut et pendre les commandans: mais je les ferai pendre à présent moi-même."

Le roi. „S'il s'agit de pendre quelqu'un, c'est moi; c'est par mes ordres qu'ils ont agi."

L'empereur. „Et pourquoi leur avez-vous donné l'ordre de ne pas ouvrir les portes sans un ordre de votre part?"

Le roi. „Parce que c'étoit à moi qu'il falloit s'adresser, si l'on vouloit mettre des troupes dans la ville, et non pas à mes sous-ordres; d'ailleurs je veux éviter de paroître de moitié avec vous dans tout ceci."

L'empereur. „Vous avez donc agi tout à fait contre votre intention, car si les troupes y étoient entrées sans que vous en eussiez été informé, personne n'auroit cru que c'étoit de votre aveu; mais à présent que vous donnez vous-même l'ordre de les admettre, tout le monde en Hollande s'en prendra à vous."

Le roi. „Point du tout, car en laissant entrer vos troupes tout bonnement sans discussion, c'eût été une reconnoissance tacite de la prise de possession en votre nom, tandis qu'à présent il est sûr au moins qu'elles ne sont admises que comme garnison et pour faire occupation militaire."

L'empereur. „Vous auriez donc peut-être mieux aimé ne pas les recevoir."

Le roi. „Certainement."

L'empereur. „Et pourquoi?"

Le roi. „Pour ne pas exposer mes sujets à ce que vous les fassiez tirer de leurs maisons, comme vous l'avez fait il y a deux ans avec deux habitans de Breda, qui, tout innocens qu'ils fussent, ont été enfermés des mois entiers dans les prisons de la France."

L'empereur. „Je vous ai déjà répété plusieurs fois que mon intention est que vous abdiquiez. Je vous le répète encore: redevenez Prince Français et vous pourrez avoir une vie agréable sans soucis."

Le roi. „Vous pouvez me faire descendre du trône; je n'ai pas les moyens de m'y opposer; mais, n'étant plus Roi de Hollande, jamais vous ne sauriez me contraindre à rester Prince Français."

De tels discours peignent mieux qu'une longue dissertation l'aigreur qui séparait les deux frères; mais ce qui arriva en conséquence dans la soirée du même jour le fait mieux encore. Lorsque le roi était rentré au palais de sa mère, où il était logé, on vint lui annoncer, vers les dix heures du soir, que trois gendarmes gardaient les portes de l'hôtel, par ordre du grand-maréchal du palais impérial, pour l'empêcher de fuir!

Tandis qu'à Paris le roi Louis prolongeait de cette manière une résistance inutile, les exigences du duc de Reggio donnèrent sujet à des désagréments continuels. Les gouverneurs de l'une et de l'autre forte-

resse, qui, après en avoir reçu l'autorisation, avaient admis les troupes françaises dans les villes, furent déposés par Oudinot, et le commandement fut confié à des officiers français. Le 10 Janvier Napoléon prit une résolution par laquelle tous les pays situés entre la Meuse, l'Escaut et l'Océan furent désignés comme le territoire sur lequel serait placée l'armée de Brabant. Le roi protesta en vain contre une disposition aussi arbitraire de deux départements de son royaume. Une note du duc de Cadore envoyée à M. Roell enleva jusqu'à la moindre incertitude par rapport au véritable motif de cette mesure. Le ministre des relations extérieures déclarait, au nom de l'empereur, que, si l'Angleterre ne revenait pas sur ses ordres du conseil et ne se montrait pas disposée à faire la paix, S. M. I. se proposait de rappeler le prince qu'elle avait placé sur le trône de Hollande, de faire occuper tous les débouchés de la Hollande et tous ses ports par des troupes françaises, et d'employer sans s'arrêter à aucune considération tous les moyens pour faire rentrer la Hollande dans le système continental. Mais, pendant que tout semblait dépendre de la décision de l'Angleterre, on n'en continuait pas moins d'occuper le territoire hollandais. On s'empara en peu de jours, et sans rencontrer la moindre résistance, des villes de Willemstad, de Bois-le-Duc, de Steenbergen et même de Dordrecht. Bien que ces pays ne fussent nullement cédés à la France, on exigea de toutes les autorités militaires et civiles le serment de fidélité à l'empereur. Presque partout on se heurta contre la fermeté

des Hollandais. Etait-il étonnant que l'empereur se plaignît du mauvais esprit de la nation ?

Les progrès des troupes françaises en Hollande rendaient la position du ministère hollandais extrêmement difficile. Il était évident qu'Amsterdam n'échapperait pas au sort des autres villes. Que fallait-il faire, se demande-t-on dans un tel cas? Le roi Louis donnait des ordres indécis et chancelants: tantôt il déclarait que ses ordres antérieurs devaient être considérés comme abrogés et prescrivait en même temps à ses ministres d'éviter soigneusement tout prétexte dont on pût se servir pour traiter le pays en ennemi; mais peu de jours après il révoquait ces ordres et écrivait qu'il n'avait aucune objection à ce qu'on eût recours à tous les moyens possibles pour prévenir l'occupation de la capitale par les troupes françaises. Louis, qui était tout-à-fait au pouvoir de l'empereur, ne pouvait prendre sur lui la responsabilité du combat, mais espérait que le ministère hollandais s'en chargerait de son propre mouvement. Sous prétexte que, n'étant pas sur le lieu même, il ne pouvait juger ni de la possibilité ni de la nécessité de la résistance, il laissa ses ministres libres de prendre telle décision à cet égard qu'ils jugeraient opportune. Il n'était que trop évident que, bien que redoutant de donner des ordres, il espérait qu'on agirait sans lui. Il envoya vers le milieu de Février par son aide-de-camp, le comte de Byland, l'ordre verbal au Général Krayenhoff de tout préparer pour la défense de la capitale.

Cette irrésolution, quoique naturelle, eut pour effet

que les ministres hollandais étaient très-divisés dans leur interprétation de la volonté du roi. Mais dans l'incertitude si l'on ne devait pas en venir à une résistance armée, on ne pouvait négliger les précautions. Les lignes de défense d'Amsterdam furent armées et mises en état complet de résistance. Le transport d'armes et de munitions ne pouvait rester secret, quelques soins que l'on prît de ne pas attirer l'attention. Le ministre de la guerre, sur qui reposait la responsabilité des mesures que l'on avait prises, voulut des ordres positifs du roi avant de passer à d'autres démarches. Il envoya un de ses aides-de-camp à Paris pour demander de Louis une déclaration nette, si l'on devait opposer de la résistance au cas où la capitale serait menacée, oui ou non?

Les mesures prises à l'instigation du général Kraijenhoff s'exécutaient aussi secrètement que possible. Mais l'ambassadeur Larochefoucauld eut bientôt connaissance de tout ce qui se passait. Un commis du ministère de la guerre lui avait perfidement fourni des copies de toutes les résolutions que l'on avait prises et de tous les ordres que l'on avait donnés. Il s'adressa au conseil des ministres en demandant des éclaircissements, et ce corps, qui n'avait approuvé qu'à contre-coeur les propositions de Kraijenhoff, céda à la sollicitation de l'ambassadeur et ordonna au ministre de la guerre de faire cesser incontinent tous les préparatifs pour la défense de la capitale. Quand ces nouvelles arrivèrent à Paris, l'empereur entra dans une fureur extrême. Le roi, ne sachant pas que Larochefoucauld avait envoyé

à Paris la réponse du conseil des ministres dans laquelle les mesures prises pour la défense de la capitale étaient avouées, vint voir l'empereur et fut accablé par celui-ci des reproches les plus violents. Le pauvre Louis ne sut se sauver qu'en déclarant que durant son absence il avait confié le gouvernement à ses ministres et leur avait accordé sur ce point une liberté complète. Sur cet aveu, qui ne contenait que la moitié de la vérité, il fut obligé par l'empereur de congédier Kraijenhoff et Mollerus, les deux ministres qui s'étaient mêlés le plus de cette affaire. Par suite de la démission de l'habile et vaillant Kraijenhoff [1]) toute pensée de résistance fut définitivement abandonnée.

Si dans ces jours-là — on était au commencement de Mars — l'empereur n'avait pas renoncé à son idée de faire dépendre le sort de la Hollande de la réponse du ministère anglais, il est très-probable qu'il ne se fût pas contenté d'une si mince satisfaction dans cette affaire; car M. Labouchère était déjà retourné depuis quelques jours avec une réponse peu satisfaisante. Mais des considérations politiques, entre autres son ma-

---

1) Lorsque en 1811 Napoléon visitait la Hollande, le général Kraijenhoff vint de temps à autre en contact avec lui. A l'une de ces occasions l'empereur se fit expliquer par Kraijenhoff le plan de défense d'Amsterdam, le combattit sur la carte et finit par reconnaître la possibilité pratique du plan de défense du général. Dès ce moment la répugnance de l'empereur contre le ministre de la guerre de Louis avait disparu. Le général l'emportait sur l'empereur.

Cette particularité est racontée dans l'autobiographie de Krayenhoff, publiée en 1844 par feu M. le professeur H. W. Tydeman.

riage avec une archiduchesse d'Autriche, avaient modifié les vues de Napoléon, et l'avaient rendu disposé à s'abstenir de toute démarche qui pût donner lieu à des complications. C'est pourquoi il avait résolu de laisser à la Hollande une apparence d'indépendance. Mais, quoiqu'il eût renoncé provisoirement à la réunion, il se servait des derniers événements comme de nouveaux moyens de contraindre Louis à se soumettre à sa volonté, et à recevoir les conditions les plus accablantes.

Immédiatement après les événements de Breda et de Bergen-op-Zoom, le roi avait consenti à la suppression des maréchaux et à l'abolition de la loi sur la noblesse. Deux des griefs étaient ainsi éloignés, mais les négociations, qui depuis lors n'avançaient pas, concernèrent des points plus importants. L'empereur demanda la cession de tout ce qui est situé au sud du Wahal, ainsi que le pays d'Altona, le Bommelerwaard et toute la Zélande; l'occupation des côtes par une armée française, ou par des troupes sous les ordres d'un général français; la reddition des navires américains; équipement d'une flotte de 9 vaisseaux et de 6 frégates; enfin la réduction de la dette publique au tiers. Le dernier point fut le seul sur lequel il n'insistât pas, mais il resta intraitable au sujet de la cession du Bommelerwaard, si précieux pour la Hollande. Louis dut même consentir à ce que les licences, qui seraient délivrées au nom de l'empereur, fussent seules valables. C'était là réellement l'anéantissement complet de sa souveraineté.

Quelque désavantageuses que fussent ces conditions,

l'infortuné Louis, brisé par le chagrin et la souffrance, accepta enfin le traité, dans l'espoir de sauver l'indépendance du royaume. Intimement persuadé que l'empereur voulait absolument la Hollande, et qu'il n'hésitait que par une sorte de pudeur à s'en emparer à une époque comme celle de son mariage, le roi voulait éviter jusqu'aux prétextes. Il céda, espérant que la temporisation apporterait du secours. Tout peut se réparer, se disait-il, si la Hollande peut atteindre la paix générale avec une existence quelconque. C'en est fait de la Hollande à jamais, si elle est une fois effacée de la liste des nations. Il souscrivit tout ce que l'empereur exigeait, excepté la banqueroute et la conscription. M. Verhuell, plus flexible que le digne Roëll, qui avait refusé de signer le traité parce qu'il le croyait impraticable, signa le 16 Mars le funeste accommodement qui démembrait le royaume pour en sauver les restes.

Ainsi finit cette comédie, jouée par l'empereur vis-à-vis de son frère, par un accommodement à la durée duquel aucun des deux partis ne croyait. De cette façon Louis sauva encore un reste d'indépendance pour son royaume et acquit la liberté pour lui-même. Le 7 Avril, Louis partit de Paris pour retourner dans ses états. Quel que fût l'avenir, il se promettait une chose: „Nous sommes ici dans un coupe-gorge, avait-il dit à M. Roëll, dont il faut sortir à tout prix; quand une fois je serai sorti, on ne m'attrapera pas une seconde fois."

VIII.

Humilié autant qu'irrité, le roi Louis revint dans sa capitale le 11 Avril de grand matin. Il fut reçu sans aucune démonstration publique de joie. Il avait lui-même défendu toute sorte de manifestation, ne sachant que trop que le traité qu'il venait de conclure choquait ses sujets. Lorsqu'il en avait communiqué le projet au corps législatif, cette assemblée lui avait répondu, avec une franchise plus que nécessaire, qu'elle voyait dans ce traité un pas vers la prochaine ruine, et qu'avec une telle perte de territoire et de revenus l'existence de l'état lui paraissait impossible. En effet, la perte de deux provinces telles que le Brabant et la Zélande avec une population de 400,000 âmes était très-considérable pour le royaume de Hollande. Le roi lui-même ne la regardait pas d'un œil plus favorable, mais — telle est la nature humaine — il fut fâché de ce que le corps législatif eût osé prononcer si nettement sa

propre opinion, parce qu'il voyait dans cette franchise la preuve qu'on méconnaissait ses efforts à sauver ce qu'il pouvait. Il devient impossible de se faire illusion, quand d'autres expriment en paroles ce qui se passe dans le fond de l'âme.

La reine Hortense suivit le roi de très-près. Peu de jours après le retour de celui-ci, elle arriva à Utrecht. C'était pour Louis une goutte de plus dans le calice de ses souffrances. Il venait d'insister à Paris pour en venir à une séparation, mais le conseil de famille avait refusé d'y consentir. L'empereur, à qui la présence de la fille de Josephine ne pouvait pas être agréable, au moins dans les premiers temps de son mariage avec Marie Louise, avait préféré qu'elle suivît son époux en Hollande. Une réconciliation apparente entre elle et Louis eut lieu. Tandis qu'il avait espéré que son séjour à Paris l'aurait au moins délivré de ce lien-là, il était obligé maintenant de recevoir la reine et de se conduire comme si l'intelligence entre eux était tout-à-fait rétablie. Le 17 il se rendit à Utrecht, où il passa la semaine sainte avec elle, et revint le 24 à Amsterdam. Néanmoins personne ne fut trompé par cette réunion apparente. Le caractère et les idées des deux époux étaient trop opposés pour que leur mariage fût heureux. Le roi sentit d'autant plus péniblement ce manque de bonne intelligence qu'il avait plus que jamais besoin d'une amie qui compatît à ses douleurs et le secondât. Car il fut bientôt clair que l'empereur prenait le traité qu'on venait de conclure dans un sens

auquel personne n'avait pensé. Tandis que le roi s'arrêtait à Utrecht, les troupes françaises passèrent les rivières et pénétrèrent jusqu'au cœur du pays. C'est ainsi que l'empereur expliquait l'article qui lui permettait d'occuper les débouchés des rivières. Dès le 20 Leide et La Haye furent occupées, et l'on n'attendait que le départ de Louis d'Utrecht pour y transporter l'état-major de l'armée française. Vainement Louis se plaignit de la violation du traité. „Je ne veux, lui répondit Napoléon, que la stricte exécution du traité. Il faut que l'état-major aille d'abord à Utrecht pour se porter ailleurs. Quand un traité existe, ce sont les termes de ce traité qui servent seuls de loi, et mon intervention n'est plus nécessaire en rien." Six mille Français devaient être entretenus et payés par la Hollande. Aprés le 1er Mai l'armée du duc de Reggio porterait le nom de *corps d'observation de la Hollande*, et son commandement finirait où commencerait la France. Quand l'épée de Brennus est jetée dans la balance, *vae victis!*

Cette explication du traité éteignit chez Louis jusqu'à la dernière lueur d'espoir que les sacrifices qu'il avait faits serviraient à sauver sa nouvelle patrie. Convaincu de plus en plus que sa position devenait insoutenable, il se posa à lui-même la question s'il ne vaudrait pas mieux pour le peuple qu'il déposât la couronne. Peut-être le sacrifice de sa personne tournerait-il au profit de la nation : peut-être par une abdication spontanée garantirait-il son peuple de beaucoup de souffrances. Ces préoccupations le portèrent

à convoquer, aux derniers jours d'Avril, durant son séjour à Amsterdam, une assemblée consultative. Elle fut composée des ministres, de quelques membres du conseil d'état et du corps législatif. L'instruction secrète, dans laquelle il leur développait le but de cette réunion, est un monument durable de la noblesse des sentiments du premier roi que la Hollande a aimé.

„Mon but, en instituant la grande commission, composée des députés du corps législatif, de ceux du conseil d'état et des ministres, a été d'avoir la représentation la meilleure de la nation sous la constitution actuelle, sentant le besoin urgent de la consulter, de connoître ce que commande son intérêt en général, comme le bien-être des individus. La situation actuelle, étant extrêmement sérieuse et critique, exige impérieusement que Nous appellions toute son attention sur sa situation intérieure, et que nous cherchions autant que possible à prendre le parti le meilleur, ou du moins celui que la nation croit être tel. Je compte donc, en parlant à la commission, parler à la nation entière.

Je dois commencer par faire connoître à la commission la vérité toute entière. Je dois lui dire que j'ai senti toute la gravité, toute la dureté des conditions du dernier traité. J'ai été longtemps à me décider. J'étois persuadé qu'il me feroit un grand tort dans l'opinion publique, et que c'étoit presque sacrifier ma réputation à l'existence de la nation et au bien-être des habitans, qui préfèrent une ombre

d'existence politique, qui laisse au pays l'espoir d'être un jour réellement indépendant, à toutes les charges et à toutes les peines quelconques. Du moins c'étoit là ma conviction, en consentant à me soumettre à des conditions aussi dures.

Je croyois donc faire à l'état le plus grand sacrifice qu'il fût possible d'exiger d'un homme. Cependant il se pourroit que je me fusse trompé; il se pourroit que la nation préférât un état certain à cette succession continuelle de maux; il se pourroit surtout que, ressentant l'émotion que j'ai éprouvée, lorsqu'il a été question de céder une partie de mon royaume, elle pensât qu'il valoit mieux tout perdre que de sacrifier ainsi une partie de soi-même, puisque dans le premier cas l'honneur reste intact; il se pourroit surtout que, persuadé de tout ce que j'ai tant de fois répété depuis le commencement de mon règne, c'est à dire que la Hollande étoit l'objet des désirs et de la politique de la France, elle veut nous réduire aux abois, à la dernière extrémité, nous forcer à des dépenses exorbitantes, et une fois que la dette publique se sera écroulée, procéder à la réunion, qui alors n'offrirait plus à la France aucun inconvénient. Cette opinion peut être juste, puisque les derniers événemens et principalement les conditions du traité en seroient presque la preuve.

D'après donc toutes ces considérations il faut que la Hollande, représentée comme je l'ai cru le mieux, prenne un parti décisif. Quant à ce qui m'est personnel, voici ce qu'il faut que la commission sâche.

Je suis très attaché à la nation, très attaché à mon rang, et je désire vivement l'existence du Royaume, sa consolidation et l'amélioration de sa constitution; mais, comme mon but n'est et n'a jamais été que de gouverner le pays pour lui-même, que je ne veux et ne voudrais jamais avoir d'autre existence et d'autres intérêts que les siens, je ne voudrais pas non plus que le pays fût sacrifié à l'ordre des choses actuel; enfin je désire que la commission dans l'examen le plus sérieux et dans ses considérations fasse une abstraction totale de moi et de ma famille. Moi et elle nous sommes très importans, si nous sommes réellement nécessaires à la nation, et indispensables pour la conservation de son existence et son bien-être; mais c'est comme si nous n'existions pas, si nos intérêts pouvaient jamais être contraires à ceux de la nation. La commission peut donc agir et nous parler avec la plus grande liberté. Elle ne doit jamais craindre que nous puissions nous fâcher quand même ce qu'elle auroit à nous dire pourroit contrarier nos voeux et nos penchants, lesquels doivent céder à notre première obligation, celle du salut de la nation.

Après ce court exposé il me reste à résumer les points principaux du travail important de la commission:

1°. L'état dans lequel nous allons nous trouver après le traité, est-il supportable — bien entendu que nous n'exécuterons que ce qu'il sera possible d'exécuter?

2°. S'il est presque impossible à exécuter, humi-

liant pour la nation comme pour moi; s'il sera une tâche ineffaçable pour ma réputation; si je me suis trompé en croyant qu'il m'étoit permis de sacrifier à l'État jusqu'à ma réputation; si l'opinion publique est contre cette fâcheuse existence; s'il est un autre moyen moins pénible pour la génération actuelle; quel est-il? il faut l'indiquer franchement.

3°. Si au contraire la nation pense qu'on peut exister, que faut-il faire? je suis obligé par devoir comme par inclination dans une circonstance si importante d'agir le plus conformément possible aux voeux de la nation. Dans ce cas il faut m'indiquer les moyens de faire marcher les affaires et pour moi le moyen de rester sur le trône, sans manquer à la parole solemnelle, donnée plusieurs fois à la nation, d'y rester, dis-je, sans me voir d'une inutilité parfaite pour le bien général et sans avoir à supporter la plus affreuse des peines, celle d'être spectateur des malheurs contre lesquels je ne pourrais rien?

Je finis en observant à la commission que dans le cas où elle penseroit autrement, il faut indiquer le remède à côté du mal; il faut l'indiquer en détail et prouver que les arrangemens à prendre sont possibles.

Les budgets antérieurs à mon règne, le dernier budget, enfin tous les renseignemens que la commission peut désirer sont à sa disposition. Je l'engage seulement avant de faire ses projets et ses propositions, de consulter amplement les chefs de chaque département sur la possibilité de ce qu'ils proposeront et

les moyens d'exécution, afin que les calculs et les nouveaux plans soyent exacts et exécutables.

Me reposant au reste entièrement sur les lumières, le caractère et le patriotisme des membres de la grande commission, tout ce que je pourrois ajouter n'équivaudroit pas à la preuve de confiance et d'estime que je leur ai donnée par l'acte même qui institue leur commission.

(Signé:) Louis."

Après qu'il eut communiqué ses intentions par cette belle pièce, le roi quitta l'assemblée pour ne pas gêner la liberté de la discussion. Aprés mûre délibération les membres arrivèrent unanimement à la conclusion que le moment, quelque critique qu'il fût, présentait encore quelques bonnes chances que l'abdication pourrait faire manquer. La décision étant prise, on invita Louis à revenir au milieu de ses conseillers. M. van der Heim, le président du conseil, lui fit part de l'avis unanime de l'assemblée de ne pas passer outre à l'abdication [1]).

L'empereur Napoléon visita au commencement du mois de Mai avec sa jeune épouse et une suite nombreuse, les contrées nouvellement acquises, la

1) Tout ce que nous avons su jusqu'aujourd'hui de cette réunion était le peu que l'ancien ministre Baron de Hugenpoth d'Aerdt en avait consigné dans ses Notes Historiques (La Haye, 1858).

La copie de l'instruction secrète, d'après laquelle se fait notre édition, ne porte point de date, mais le contenu prouve que c'est la pièce dont M. Hugenpoth fait mention.

Zélande et le Braband. L'accueil de la part de la population fut très-froid, à ce que nous apprend un témoin qui est au dessus de tout soupçon. Il n'y eut point le moindre enthousiasme: la population regrettait son ancien souverain, le roi Louis [1]). Parmi tous ceux qui étaient obligés de rendre hommage au puissant empereur on remarqua aussi le malheureux roi de Hollande. Le roi-vassal ne pouvait manquer d'aller en personne voir son suzerain, qui voyageait sur les frontières de son empire. Louis lui fit cette visite obligatoire à Anvers, et s'en retourna dès que la cérémonie fut finie. Le 5 il arriva à Anvers et partit de là déjà le jour suivant.

Les détails de cette courte visite ne sont pas connus, mais il est permis de croire que la rencontre n'a point été extrêmement cordiale. Tandis que le plus fort des deux frères, qui abusait si cruellement de sa puissance, pouvait être sans rancune, l'âme du roi Louis en fut précisément toute remplie. A Paris il avait été obligé de rester maître de lui, mais après son retour il donna un libre cours à son ressentiment. En honnête homme qu'il était, il ne savait point feindre. Aussitôt que la main pesante qui l'avait presque suffoqué, se retira, il reprit ses traits naturels. Son air, son maintien, ses paroles révélaient ce qui se

---

2) La reine de Westphalie appartenait à la suite de l'impératrice. Elle écrit le 6 Mai: „il n'y a point eu d'enthousiasme en voyant passer l'empereur dans toutes ces contrées nouvellement cédées par la Hollande: le peuple regrette son ancien souverain, le roi Louis, et avec raison" Mémoires du roi Jérome. IV. 404.

passait en lui. Le grand-chambellan qui, le jour du mariage de l'empereur, avait fait chanter le *Te Deum*, reçut une sérieuse remontrance. Il dédommagea les maréchaux qu'il était forcé de priver de leur titre, en leur conférant celui de comte. Il manifesta hautement sa répulsion pour l'ambassadeur français Larochefoucauld, avec qui il avait eu des désagréments à diverses reprises. Il l'accusait d'avoir attisé par ses suggestions le feu entre l'emperenr et lui, et déclara qu'il ne voulait pas le voir. Un tel emportement du roi fut un avertissement pour les autres. Les courtisans, accoutumés à suivre le courant et à ne pas déplaire au roi, évitèrent Larochefoucauld ou le traitèrent grossièrement. Il était évident que le roi se défiait de tout ce qui était en relation avec le gouvernement impérial. Les individus les plus signalés par leur hostilité envers la France se virent plus que jamais accueillis avec préférence. Au contraire, les personnes dont les sentiments inspirèrent de la défiance au roi furent traitées avec froideur et retenue.

Cette manifestation publique d'animosité contre la France prêta une certaine couleur aux paroles et aux actions les plus indifférentes, et aggrava la signification d'autres actions royales, qui en des temps ordinaires n'échapperaient pas à l'attention, mais n'auraient pas eu l'honneur d'acquérir une importance politique. Tel fut, entre autres faits, ce qui arriva au bourguemestre d'Amsterdam.

Avant le départ du roi pour Paris M. Wolters van de

Poll, bourguemestre d'Amsterdam avait demandé son congé. A cause de la difficulté de le remplacer dans ce moment là, il se laissa persuader de rester en fonctions jusqu'au retour de Louis. Il était par conséquent encore à la tête de la capitale lorsqu'il fut question de la défendre. Il avait désapprouvé cette idée, et contrarié autant que possible les plans de Krayenhoff. Cette conduite lui valut la réputation d'être plus favorable à la France qu'au roi Louis. Celui-ci, prêt à retourner dans ses états après la conclusion du traité de 16 Mars, lui accorda le congé demandé. Ne sachant pas que M. van de Poll avait fait des démarches pour l'obtenir, l'opinion publique y vit le châtiment de son maintien vis-à-vis de Krayenhoff. Et, en effet, c'était bien l'intention de Louis de lui donner ouvertement une marque de sa disgrâce, ainsi qu'il résulte de la façon dont il fait mention de cet événement dans ses mémoires. Du reste, la défaveur attachée à ce congé se trouvait plutôt dans l'époque où il était donné que dans le congé même. On ne l'attendait pas encore, ou on ne l'attendait plus.

Quelque naturelle que fût l'irritation de Louis après ce qu'il avait essuyé à Paris, cette manière de montrer publiquement son aversion contre la France était extrêmement imprudente. Elle ne fit qu'exaspérer l'empereur et fournit à ses ennemis une arme nouvelle. Que Larochefoucauld, qui ne s'était jamais imposé beaucoup de ménagements à l'égard de Louis, ne supporterait pas un traitement si dédaigneux, c'est ce qu'on pouvait attendre. Quand de telles armes se trou-

vaient sous sa main, on ne peut s'étonner que Larochefoucauld s'en soit servi avidement. Il s'empressa de demander à Paris un congé afin de pouvoir s'absenter. La manière défavorable dont il a représenté, dans ses missives au ministre des affaires étrangères, la conduite du gouvernement hollandais, résulte de la résolution que l'empereur, éclairé par ce ministre, prit à cette occasion. „Je ne vois pas de difficultés, manda Napoléon le 4 Mai au duc de Cadore, à que vous donniez l'autorisation au sieur Larochefoucauld de se rendre à Paris en congé. Il laissera son secrétaire de légation comme chargé d'affaires. Vous écrirez au secrétaire qui restera comme chargé d'affaires à la Haye, de faire connaître que je ne désire avoir à Paris qu'un chargé d'affaires de Hollande. Cette modification ne sera faite que quand le sieur Larochefoucauld sera parti."

Lorsque l'empereur écrivait ces lignes il était à Anvers, d'où il continua quelques jours plus tard son voyage par le Brabant. Désireux de se mettre au courant de tous les détails, il fit venir l'ambassadeur, qu'il reçut très-bien, l'engageant à l'accompagner dans sa course par la Zélande sur son propre yacht. Louis dut recueillir plus tard les fruits des conversations fréquentes que l'empereur eut avec l'ambassadeur.

En retournant à Amsterdam, l'ambassadeur fut rejoint à Bergen-op-Zoom par M. de Caraman, l'attaché d'ambassade, qui arrivait de Paris avec les lettres de rappel demandées par Larochefoucauld et que l'empereur,

comme nous l'avons dit, avait accordées le 4 Mai à Anvers [1]).

Mais ces ordres étaient déjà remplacés par ceux que l'ambassadeur lui-même avait préparés pendant son séjour chez l'empereur. Le 14 Mai ils revinrent ensemble à Amsterdam, et apprirent, probablement à leur grande satisfaction, qu'une grave insulte avait été faite le jour précédent à l'un des gens de l'ambassadeur. Le cocher de celui-ci, dit l'histoire, venant le dimanche, 13 Mai, de la messe, fut assailli et injurié par les gens du peuple, qui insultèrent sa livrée et voulurent l'en dépouiller avec force. On en vint même aux mains et il reçut un violent coup sur la tête. Courant sur-le-champ au corps de garde du palais, il réclama l'assistance du sergent qui s'y trouvait. Celui-ci, après avoir entendu ses plaintes, l'accompagna, et sa présence suffit pour dissiper l'attroupement. Voilà l'insulte inouie faite à la nation française dans la personne de ce domestique hollandais, telle que M. Serrurier, secrétaire de légation, la racontait de la bouche du cocher insulté. Deux cents personnes en avaient été témoins, assurait-il. Une satisfaction éclatante fut exigée [2]).

---

1) L'opuscule que M. de Caraman publia sur ces démêlés diplomatiques, il y a quelques années, contient d'intéressantes particularités sur ces jours.

2) Nous communiquons à la fin de cet opuscule une quantité de documents sur cette affaire futile. A ce cocher-là échut l'honneur, nullement mérité, que M. Thiers a eu pitié de lui. J'ose espérer que l'illustre historien et ceux qui traiteront ce sujet dans la suite, gagneront la conviction que l'ambassadeur Larochefoucauld, en se servant de cette futilité pour assouvir sa rancune et frapper le roi Louis, ne méritait pas

A la première nouvelle de l'évènement, que M. Roëll avait reçue le jour même du secrétaire de la légation française, le ministère donna les ordres nécessaires pour faire découvrir les auteurs de ce forfait.

Au milieu de l'agitation qu'il excitait dans la capitale, le comte de Larochefoucauld fut pour la première fois reçu par le roi Louis, à l'occasion de la notification officielle du mariage de l'empereur.

Les deux hommes qui se trouvaient ici officiellement en présence l'un de l'autre, avaient mutuellement beaucoup de griefs. La différence de position, que l'ambassadeur n'avait jamais beaucoup observée, n'exerça plus la moindre influence. Larochefoucauld avait les lettres de son rappel, alors encore secrètes, pour ainsi dire en poche, et par ses fréquentes conversations avec l'empereur il avait mieux que jamais appris à connaître les rapports entre les deux frères. Le roi-vasal, qui en peu de semaines serait peut-être détrôné, ne lui imposait guère. L'occasion était trop belle pour ne pas exprimer sa rancune vis-à-vis de Louis, au moins une fois. Un seul trait de l'entretien qu'ils ont

---

l'éloge d'urbanité que M. de Cange lui a prodigué dans la chambre des pairs, et qu'au contraire son impardonnable négligence à soumettre son héros aux informations de la justice, tend bien à fortifier la conjecture du roi Louis, que toute l'affaire n'était qu'une invention. J'ose espérer que dorénavant on ne prétendra plus en France que le gouvernement du roi Louis ait refusé l'enquête ou y ait procédé négligemment. Et si l'on veut maintenir le reproche que personne ne fut puni de cette insulte inouie, que l'on explique donc comment il est possible de prononcer une sentence quand il n'y a point d'accusé, quand toute l'accusation manque absolument de preuves, et quand l'accusateur refuse obstinément de donner des éclaircissements.

eu s'est conservé: il caractérise Larochefoucauld. L'ambassadeur se plaignait amèrement de ce que le roi l'avait accusé auprès de son frère des choses les plus sérieuses, entre autres d'agiotage. Le roi répondit que la conversation avec son frère avait eu un caractère intime. „Ce que j'ai pu dire à l'empereur était pour lui seul," dit-il. — „Sire, reprit l'ambassadeur, quand on a des vérités à exprimer on ne doit pas craindre de le faire hautement; mon langage en est la preuve." Et l'audience se termina ainsi, assez brusquement.

Qu'un insolent ambassadeur traitât le roi son frère de la sorte, voilà ce que l'empereur Napoléon laissait passer impunément; mais quand le cocher de cet insolent reçut ou prétendît avoir reçu un soufflet, sans qu'on pût en fournir la moindre preuve, l'empereur juge l'affaire digne d'une discussion diplomatique. Quel manque de dignité!

Après que le roi Louis eut quitté Utrecht, le 24, le maréchal Oudinot fit le lendemain son entrée dans la ville, et y établit son quartier général selon les instructions qu'on lui avait données. L'état-major, sous les ordres du général Dastrelles, vint à Amsterdam rendre visite à l'ambassadeur, mais semble avoir jugé inutile de faire quelque attention au frère de l'empereur. La force militaire, qui occupait son état, commença à agir indépendamment de lui; le duc de Reggio donnait des ordres et le roi de Hollande semblait n'être qu'un mannequin sans existence réelle. Sans avoir égard à la souveraineté de Louis, le ma-

réchal Oudinot publia à Utrecht un décret pour empêcher l'importation de marchandises anglaises et d'autres denrées coloniales. Comme si l'on était dans un pays conquis, les généraux et commandants furent chargés d'exercer la surveillance la plus active sur tous les points des côtes. Tout individu convaincu d'avoir introduit des marchandises prohibées, ou d'avoir eu des communications directes ou indirectes avec les Anglais, serait sur-le-champ mis en prison et jugé par la commission établie à cette fin. Tous les douaniers d'un arrondissement seraient distribués par l'officier commandant des troupes françaises de la manière qu'il jugerait le plus convenable, d'après la connaissance qu'il aurait acquise des localités et de l'esprit des habitants. Aux troupes hollandaises l'honneur était réservé de veiller en seconde ligne à la contrebande. La navigation intérieure même ne demeura pas sans atteinte. Le maréchal Oudinot arrêta: „ des vaisseaux peuvent, sans avoir été visités, parvenir jusqu'à Rotterdam, Leyde, Dordrecht et d'autres ports assez éloignés de la côte. Les douaniers dans ces lieux devront être présents lorsque ces vaisseaux seront déchargés, pour constater s'il ne se trouve point des marchandises coloniales anglaises, ou provenant du commerce avec l'Angleterre, à bord des bâtimens arrivés à la côte, ou à l'embouchure d'un fleuve, et destinés pour un port de l'intérieur. Il sera à propos de mettre sur ces vaisseaux une garde et des préposés des douanes, pour les accompagner jusqu'au lieu de leur destination et empêcher ainsi qu'ils ne puis-

sent décharger en chemin des marchandises que l'on voudrait soustraire à la visite."

Quelle que fût la sévérité de ces ordres et quelque injurieux qu'ils fussent pour le roi de Hollande, le maréchal ne pouvait pas agir d'une autre manière, et ne fit qu'obéir aux instructions de son maître. Au reste il eût été difficile de surpasser ce que l'empereur dicta le 12 Mai au prince de Neufchâtel, après avoir reçu les éclaircissemens de Larochefoucauld: „ Faites connaître au maréchal Oudinot qu'il ne rende aucun compte de mes troupes au roi ni au ministère hollandais; que les corsaires doivent lui faire des rapports de tout ce qui vient à leur connaissance; que les marchandises anglaises doivent être poursuivies et saisies partout, même dans les rades; que je ne veux souffrir aucun commerce de la Hollande avec l'Angleterre. Le maréchal Oudinot doit, dans toutes les occasions, s'en expliquer dans ce sens et répéter dans la conversation que, si la Hollande n'arme pas au plus tôt les neuf vaisseaux qu'elle doit fournir par le traité, elle rendra le traité nul. Enfin recommandez-lui d'écrire au ministre de la guerre tous les jours sur tout ce qui parviendra à sa connaissance. Dites-lui que toute prise qui sera faite par mes corsaires ou mes douanes ne doit être relâchée que par mon ordre, et que la décision doit être soumise à mon jugement, que l'expérience a prouvé qu'on ne peut rien faire par de bons procédés avec le gouvernement hollandais, et que ce n'est qu'avec des menaces qu'on peut le faire marcher."

La violente sortie renfermée dans ces dernières paroles indique que l'on avait trouvé de nouveaux griefs contre le roi Louis. En effet tel fut le cas. Il était arrivé en Hollande quelques vaisseaux américains, dont l'empereur demanda l'extradition. Le gouvernement hollandais balança, tachant d'épargner aux négociants une perte aussi considérable. Un second grief concernait le non-armement des vaisseaux, dont l'empereur rendit Louis responsable, quoique, déjà au commencement du mois de Mai, le roi eût donné les ordres d'équiper trois escadres. En outre on se plaignait du commerce interlope de l'intérieur, comme si le devoir d'y veiller ne regardait pas la France, elle qui dominait les embouchures des rivières et occupait presque tous les lieux considérables. Mais ce ne furent pas seulement des griefs que l'on fit valoir, on formula aussi de nouvelles exigences, comme le prouvent les instructions suivantes, données le 12 Mai à de Larochefoucauld. Quand on considère que ces instructions furent données à l'ambassadeur au moment même où sa visite à l'empereur Napoléon se terminait, il est facile de deviner dans quels termes il s'était exprimé sur le compte de Louis et de son gouvernement. „Le comte de Larochefoucauld", écrit Napoléon à Middelbourg, „ retournera en Hollande. Il remettra au ministère hollandais une note ayant pour but de demander que les vingt-et-un bâtiments américains et leur cargaison me soient remis en exécution du traité. Il portera des plaintes sur le non-armement des vaisseaux. Il demandera que tout commerce interlope en

Hollande soit interdit; que la dette zélandaise soit payée comme dette nationale, et que les intérêts de cette dette, qui n'ont pas été payés, le soient comme ils l'ont été en Hollande. Huit jours après son retour il fera connaître qu'il va en congé à Paris et présentera son secrétaire de légation comme chargé d'affaire. Il fera connaître également à mes consuls que toutes les prises doivent être jugées à Paris, même celles faites dans les rades."

Avec ces ordres en poche l'ambassadeur vint chez le roi à l'audience du 15 Mai. Y avait-il de quoi s'étonner qu'il fît sentir tout le poids de son ressentiment au pauvre Louis, qui avait osé le traiter, lui, un de Larochefoucauld, avec un humiliant dédain, en ne l'admettant pas chez lui?

Nous ignorons ce que le roi Louis écrivit à son frère au sujet des reproches et des accusations qu'on lui adressait, mais nous connaissons ses sentiments à cet égard. Il ne vit dans tout ce que le gouvernement impérial faisait, que le développement du système adopté après le traité du 16 Mars. De même qu'on s'était servi de l'expédition anglaise, on se servait maintenant de ce traité pour introduire dans tout le royaume une grande force militaire. Quand peu-à-peu cette force serait maîtresse de la Hollande, il deviendrait facile de trouver un prétexte pour écarter le roi et pour effectuer la réunion. L'empereur se servait du traité comme Procuste de son lit; les droits de la France furent étendus à l'infini et ses obligations rétrécies. Quoique la Zélande ap-

partînt à la France, on demanda du royaume de Hollande le payement des dettes de cette province. Napoléon refusa, d'un autre côté, en pleine contradiction avec la lettre du traité, de lever les prohibitions qui frappaient le commerce de la Hollande avec la France. Une lettre du roi Louis du 16 Mai ne porta pas d'autre fruit qu'une longue réponse de son frère remplie de reproches contre son gouvernement. „ Votre gouvernement veut être paternel: il n'est que faible." La critique des fautes commises par Louis est mordante dans cette lettre; cependant l'on serait quelquefois tenté de dire cordiales les instances avec lesquelles l'empereur le conjure de demeurer Français et de rentrer dans la bonne voie, si seulement on pouvait les considérér comme sincères. Mais ce qui ne prête pas à l'équivoque, c'est l'accusation de malhonnêteté et de dissimulation, jointe à l'assurance humiliante, que lui, l'empereur, avait souvent lu des pièces secrètes destinées à lui rester inconnues. Tout l'orgueil de Napoléon, le mépris de son frère, mêlé d'un reste d'affection, se montrent dans cette lettre. L'impression totale fut accablante pour le pauvre roi. Napoléon déclare sans détours qu'il regarde la Hollande comme une partie intégrante de l'empire, et considère son existence indépendante comme une illusion. Si Napoléon la regardait comme une illusion, qui est-ce qui en jugerait autrement?

Lorsque l'empereur envoya cette lettre d'Ostende, il ne savait pas ce qui était arrivé à Amsterdam le 13 Mai. L'explosion fut terrible lorsque Serrurier lui fit rapport de l'accident. Il avait consenti, peu de

jours auparavant, à faire nommer un autre ministre plénipotentiaire à la place de Larochefoucauld; mais maintenant il retirait cette concession. Le 23 il écrivit de Lille à Louis une lettre brève et pleine d'amertume, dans laquelle il lui fit part de cette résolution. „ Je ne veux plus exposer un ambassadeur à vos insultes. Ne m'écrivez plus de vos phrases ordinaires: voilà trois ans que vous me les répétez, et chaque instant en prouve la fausseté. C'est la dernière lettre que de ma vie je vous écris. "

La mefiance du roi, qui ne voyait dans chaque mot de son frère que de la dissimulation, fit qu'il se détourna avec aversion d'une politique qui était aussi exigeante à son égard, sans s'imposer la moindre concession en retour. Les frères, grâce à l'influence malheureuse de la politique arbitraire de l'empereur et des suggestions de Larochefoucauld, ne se fiaient pas l'un à l'autre. Tous les deux s'accusaient d'hypocrisie. Le plus faible ne voyait dans la défaveur et dans la colère de l'autre qu'autant d'artifices pour étourdir sa malheureuse victime et avancer lentement vers l'incorporation de la Hollande. Chaque jour, — le roi le sentait — l'heure fatale approchait. Les derniers jours de ce condamné royal nous le montrent dans les dispositions qui caractérisent ordinairement l'heure suprême. Tour à tour surexcité et abattu, craignant le péril qui le menaçait, et désirant cependant l'approche du moment décisif pour être délivré du démon de l'incertitude et des tortures de l'angoisse, le malheureux roi de Hollande a été bien à plaindre

pendant les dernières semaines de son règne. Durant ces semaines sombres et douloureuses il n'avait pas une seule personne sûre auprès de lui, dont l'autorité ou l'influence fût assez forte pour le calmer. La reine Hortense quitta Amsterdam le 21 Mai, peu de jours après les plaintes du cocher. Partie pour le Loo, elle n'y demeura que quelques jours. Des semaines s'écoulèrent avant que l'on entendît parler d'elle: à la fin on lut, dans la Gazette Royale du 27 Juin, qu'au commencement de ce mois elle était arrivée aux eaux de Plombières. Elle laissa le souvenir d'être une femme affable, enjouée et aimable, qu'un destin ennemi avait unie pour leur malheur commun à un homme qui l'appréciait aussi peu qu'il en était apprécié lui-même. Je ne pouvais le rendre heureux, déclarait la reine Hortense dans son testament. Et c'était la vérité. Ils ne se comprirent pas.

Le 28 Mai, M. de Larochefoucauld abandonna la capitale du royaume, à la ruine de laquelle il pouvait se glorifier d'avoir contribué de tout son pouvoir. Le chargé d'affaires, M. Serrurier, prit sa place et débuta en envoyant sur-le-champ, selon les ordres reçus, à M. Roëll, le ministre des affaires étrangères, une note, dans laquelle il lui faisait part du mécontentement de l'empereur de ce qui était arrivé, en exigeant que tous ceux qui avaient fait partie du rassemblement, seraient mis au pouvoir de l'empereur. C'est là une prétention plus facile à formuler qu'à satisfaire. Car tous les efforts de trouver les coupables furent vains. En effet l'accusateur, qui était en même temps l'insulté, avait

déclaré qu'il ne pourrait reconnaître personne, et par conséquent il avait trouvé beaucoup plus simple de ne pas déposer comme témoin [1]). Le moindre indice même qui pût mettre sur la trace, manqua. Et M. l'ambassadeur de la France lui-même ne fit rien pour forcer son côcher rétif à rendre témoignage. Il semble qu'on ne souhaitait pas à l'ambassade française qu'il fût entendu. Dès qu'on vit que les mesures nécessaires furent prises pour constater le vèritable caractère de cette querelle, on fit partir le cocher pour la France, quoiqu'il fût Hollandais. Et ces gens-là se plaignaient de la justice du roi Louis!

La seconde exigence, transmise dans la même note de M. Serrurier, il était du moins possible d'y satisfaire, quelque injurieuse qu'elle fût d'ailleurs. L'empereur

---

1) Le cocher a fait deux fois le récit de l'événement. Le premier se trouve dans la note de M. Serrurier, le second dans le rapport du commissaire de police. Il savait sa leçon si mal par coeur que la seconde fois il raconta des choses tout-à-fait contraires à ce qu'il avait dit précédemment. Le lieu même où l'insulte avait eu lieu, est changé. La scène est transportée de la passe entre le Palais et le Temple à la Torensteeg. La première fois il y a eu des centaines de témoins: la seconde fois la foule se trouve réduite à 4 ou 5 personnes. Selon la première narration le sergent qui a sauvé le cocher, l'a accompagné jusqu'a ce que sa présence eût dissipé l'attroupement. Si l'exposé des faits qu'il donna au commissaire de police est juste, ce sergent n'a pas été obligé de se mettre en frais d'autorité, car il ne trouva plus personne lorsqu'il allait avec lui.

Vraiment, M. Larochefoucauld agissait très-prudemment, lorsqu'il retirait ce héros, qui savait si mal sa leçon, de l'obligation d'une déposition judiciaire. Qui sait si le juge n'aurait pas mis notre cocher insulté hollandais sur la voie d'avouer, — ce que présume le roi Louis dans ses Mémoires, et qui fut généralement cru à Amsterdam dans ces jours-là, que toute cette querelle était feinte.

demanda que M. Wolters van de Poll, l'ancien bourguemestre de la capitale, fût rétabli dans son emploi. Si ce brave homme n'avait pas été congédié, l'horrible insulte du 13 Mai n'aurait pas eu lieu; tel était le prétexte ridicule sur lequel cette demande était basée. Comme si la populace cesserait de respect pour M. van de Poll! Le vrai but du rétablissement demandé était d'humilier le roi Louis. Un homme, que l'on disait avoir encouru sa disgrâce par suite de son penchant pour la France, devait être rétabli dans son emploi, afin que la toute puissance de l'empereur se montrât dans tout son éclat. Qu'il fût plus capable de remplir ces fonctions que son remplaçant, c'est ce qu'on n'avançait pas. C'est un homme sage, dit le panégyrique, ce qui signifiait: il n'a pas pour principe, comme le gouvernement de Hollande, de maltraiter tout ce qui tient à la France.

Après les dernières lettres de son frère et la substitution de chargés d'affaires à des ambassadeurs, le roi Louis avait renoncé à nourrir l'illusion qu'un accommodement fût possible. Il sentit que les piéges dont il était enlacé, se rétrécissaient de plus en plus autour de lui. Les prétentions récentes de Napoléon démontraient qu'il ne s'agissait que de priver le roi ouvertement de son autorité, afin de préparer son éloignement définitif. Il ne devait pas conserver une ombre d'indépendance: il devait être clair que ce royaume de Hollande n'était qu'un jouet entre les mains de l'empereur, et le roi Louis qu'un mannequin que l'empereur briserait dès qu'il en aurait l'envie.

Succomber d'une manière aussi indigne, ce fut à quoi Louis ne put se résigner. Dans l'excitation à laquelle il fut porté par le supplice qu'il avait à endurer journalièrement, l'idée lui vint de ne se soumettre que les armes à la main. Le projet qu'il avait conçu avant son départ pour Paris, de tenter une défense de la capitale du royaume à l'aide des inondations qui rendaient l'accès d'Amsterdam presque impraticable, se présenta de nouveau à son esprit.

Tandis qu'il s'occupait de tels projets, et qu'il les communiquait à son entourage avec son imprudence accoutumée, les douaniers français s'avancèrent et se fixèrent près d'Amsterdam pour y faire exécuter les lois du blocus. (1 Juin). Ils tâchèrent même, à diverses reprises, de se fixer à Amsterdam ou sur les bords du Zuiderzee, mais ils en furent chassés parce que cela était contraire au traité. Ces douaniers, qui ne connaissaient pas la langue du pays, et qui venaient de la Belgique et des frontières de l'Allemagne, tourmentèrent d'une manière rude et grossière les voyageurs et les marchands dans les ports de mer et sur les côtes. Dans tout le pays un cri général d'indignation s'éleva contre l'oppression insupportable qu'ils infligeaient à un peuple presque exclusivement navigateur et habitué de tout temps à une grande liberté de commerce. Le roi, encouragé par ce cri général, intervint, et lorsque quelques commissions militaires, sans se soucier de sa souveraineté, eurent mis en prison quelques personnes accusées de s'être adonnées au commerce interlope, il les fit mettre en liberté, et commença à faire les pré-

paratifs d'une résistance énergique. Tout portait à croire que la nation lui resterait fidèle, qu'elle se soulèverait, comme il y a trois siècles, et se grouperait autour de lui pour défendre les restes de son indépendance. A mesure que les troupes françaises pénétraient en Hollande, des désordres eurent lieu. A Rotterdam, à Utrecht et en d'autres lieux le peuple prit une attitude, qui faisait craindre un soulèvement, et dans quelques villes on en vint aux mains.

Cependant quelque défavorable que fût l'opinion générale pour la France, ceux qui se trouvaient à côté de Louis et qui étaient ses conseillers, furent loin d'approuver unanimement un combat désespéré. Le roi lui-même flottait entre les pensées les plus opposées. Le coeur ulcéré, craignant de ne paraître qu'un roi préfet, il recula néanmoins devant l'idée de donner le signal d'une lutte dont on pouvait calculer d'avance l'issue funeste. Lorsque le bruit se répandit que le maréchal Oudinot transporterait son état-major à Rotterdam et occuperait Amsterdam, le roi, espérant de sauver par de nouvelles concessions son propre honneur et celui de la nation, appela, au commencement de Juin, à diverses réprises, M. Serrurier chez lui. Celui-ci, qui se distinguait favorablement de Larochefoucauld, jugeant que le roi de Hollande, le frère de l'empereur, avait toujours encore le droit d'être traité d'une façon polie, ne dissimula point au roi que les projets de défense, qui étaient connus à Paris, le compromettaient de plus en plus; mais il promit cependant d'informer l'empereur que le

roi consentit à tout, sauf à l'occupation militaire d'Amsterdam. L'admission de troupes et de douaniers dans sa capitale lui paraissait constituer une atteinte complète à son autorité royale. L'empereur semblait céder à cet égard. Par une lettre en date du 16 Juin M. Serrurier assura M. Roëll, le ministre des affaires étrangères, que l'empereur désavouait le dessein de mettre garnison dans Amsterdam et qu'il ne songeait point à occuper cette capitale. Le chargé d'affaires ajouta néanmoins, de la part de son maître, que, si l'on faisait en Hollande les moindres préparatifs de guerre, ces préparatifs ne pouvaient être considérés que comme une insulte à la France; que dans ce cas il devait demander ses passeports, et que cette attitude serait considérée par S. M. comme une déclaration de guerre.

Or, tandis que M. de Caraman, chargé de cette mission par M. Serrurier, porta les dernières explications du roi à Paris et demanda de nouvelles instructions, des troupes françaises se présentaient devant Harlem; mais l'entrée de la ville leur fut fermée. Le roi, qui résidait alternativement à Harlem et à Amsterdam, ne voulut pas tolérer des troupes dans ces places. L'empereur, extrêmement irrité de cette nouvelle insulte et de l'attitude de la Hollande, fit donner de nouvelles instructions au duc de Reggio. Aussitôt qu'il aurait réuni assez de troupes à Utrecht, il devait écrire à M. Serrurier que les troupes françaises avaient été insultées; qu'on leur avait fermé les portes de Harlem; qu'il demandait réparation de cette offense; que l'empereur, très sensible à cet outrage, avait ordonné qu'il devait se présenter

devant Amsterdam. Deux jours après l'envoi de cette lettre Oudinot devait se montrer devant la capitale. Conformément à ces instructions, le sieur Serrurier fut chargé d'insinuer qu'il n'y avait plus qu'un moyen de se tirer de l'embarras, à savoir que les troupes françaises fussent reçues en triomphe, que la ville leur offrît un grand repas et que le roi et la cour donnassent l'exemple des prévenances et des égards envers la France. Ce serait là le seul moyen d'effacer l'outrage que l'on avait fait aux aigles françaises à Harlem en leur refusant le passage et en menaçant de tirer sur elles.

M. Serrurier informa le gouvernement hollandais de ces nouvelles demandes. Le roi, qui se trouvait alors à sa maison de campagne près de Harlem, était déjà revenu à son projet de défense, et les nouvelles prétentions de l'empereur l'y firent persister plus que jamais. Cependant il n'obtint pas l'approbation qu'il avait espérée: la plupart des officiers et de ses ministres se déclarèrent contre la résistance armée. Et ils avaient raison; car la situation était devenue beaucoup plus défavorable que trois mois auparavant. L'ennemi se trouvait au coeur du pays et pouvait assiéger Harlem et Amsterdam avant que les inondations fussent faites. Le seul fruit d'un effort désespéré était de s'exposer, les mains liées, à la vengeance de l'empereur irrité. Quelques militaires seulement osèrent approuver le plan téméraire.

Désappointé, espérant de trouver un meilleur appui auprès de ses ministres, le roi les convoqua tous au

pavillon de Harlem. Mais ils se déclarèrent unanimement contre le projet: l'un d'eux, M. Reuvens, voulait même que le roi restât à Amsterdam après l'occupation par les troupes françaises.

C'en était trop. Le roi, qui avait déjà été obligé de céder par rapport au rétablissement de M. Wolters van de Poll, refusa de subir cet affront. Il ne voulut pas être le second dans la capitale de son royaume. Sa légitime fierté de souverain se révolta contre le rôle indigne qu'on voulait lui faire jouer. Il déclara que, s'il devait succomber, il succomberait en roi. Ceux qui, comme conseillers de la couronne, représentaient auprès de lui les intérêts de la nation, auraient à décider s'il abdiquerait en faveur de son fils, ou s'ils se rangeraient autour de lui et le soutiendraient dans l'attitude plus digne de se défendre jusqu'à l'extrémité.

Ces dilemmes posés, il laissa les ministres seuls pour délibérer. Après une séance assez longue ils lui communiquèrent leur avis, tendant à ce qu'il abdiquât en faveur du prince royal. Quoique blessé au coeur, le roi y consentit. Telle devait donc être la fin de quatre années de dévouement!

Les préparatifs étaient peu et bientôt finis. On garda le silence autant que possible, de sorte que le maréchal français n'en sut pas davantage que le public. On dressa l'acte d'abdication, on établit un conseil de régence et l'on prépara une proclamation à la nation et un message au corps législatif. Maintes fois les ministres vinrent auprès du roi dans le courant de ces derniers jours. Ils ne quittaient que profondément émus

un prince qui, il y avait quatre ans, était arrivé dans le pays comme un étranger, et qui était maintenant sur le point de l'abandonner spontanément parce qu'il chérissait trop son peuple pour consentir à le rendre malheureux. Dans la nuit du 2 au 3 Juillet le roi, accompagné d'un cortége peu nombreux, quitta le pavillon de Harlem et se dirigea sur le Loo. Lorsque le lendemain les habitants de la capitale traversèrent la grande place, où se trouve le palais, ils virent les proclamations royales affichées sur les murs. C'étaient les mots d'adieu que le roi adressait à son peuple, et en même temps le congé qu'il prenait de la plus malheureuse période de sa vie, de celle où il avait bu le calice jusqu'à la lie. Cette courte royauté l'avait dépouillé de tout ce qui donne de la valeur à la vie. Sa santé était minée, son caractère aigri, tout ce qui constitue les joies et le bonheur de la vie anéanti ou envenimé. Il avait échoué tant dans sa vie privée que dans sa vie publique. C'est avec ces terribles souvenirs, qu'il n'a jamais su bannir depuis, il quitta son royaume pour chercher un abri dans les états de ceux qui étaient les ennemis du frère à qui il était redevable de tout et avait tout à reprocher : sa grandeur et sa chute....

IX.

Une sourde mélancolie régna en Hollande lorsque l'abdication du roi Louis fut connue. Il n'y avait personne qui se formât des illusions, personne qui osât espérer que l'empereur respecterait les dispositions de son frère. Chacun sentait que le sort en était jeté: que l'épée de Damoclès, qui depuis des années avait menacé l'indépendance de la nation, allait enfin frapper. Le conseil de régence exécuta les ordres que le roi fugitif lui avait donnés; mais il le fit pleinement convaincu que la royauté de Louis II ne serait qu'un phénomène éphémère, aussitôt passé qu'annoncé. Le lendemain du départ du roi le duc de Reggio fit son entrée à Amsterdam, à la tête de ses troupes. On raconte que le maréchal, en voyant que M. Cambier, qui était chargé de la remise de la capitale à l'autorité française, ne pouvait contenir les larmes quand il accomplissait cette mission si pénible pour lui, s'écria tout ému: „voyons, M. Cambier, ne pleurez pas ainsi,

car, par ma foi, j'en ferais autant, et nous serions ridicules tous les deux." Le Bayard de l'armée française n'avait pas désappris à compâtir aux maux dont son devoir de militaire le rendait l'auteur involontaire.

Dès que l'avénement eut eu lieu, M. Serrurier en donna avis à Paris. Le jour même que M. Caraman, porteur de cette nouvelle, y arrivait, l'empereur avait reçu un rapport d'après ses ordres et destiné à motiver la réunion de la Hollande à l'empire. Son parti était donc pris avant l'abdication de son frère [1]). Le roi Louis l'avait prévenu sans le savoir. Son abdication volontaire l'avait sauvé de la honte d'être rappelé comme un préfet qui n'avait pas répondu à l'attente que l'on avait de lui. Napoléon ne se laissa naturellement pas détourner de son projet par l'abdication de son frère en faveur de son fils. Déjà le 9 Juillet il signait le décret par lequel la Hollande, émanation du territoire de la France, était réunie à l'empire. Cinq jours après, le vieux duc de Plaisance, architrésorier de l'empire, faisait son entrée à Amsterdam en qualité de lieutenant-général de l'empereur. La Hollande courbait la tête sous la lourde main du vainqueur.

La protestation contre la violence que la nation subit et qu'elle ne pouvait manifester elle-même, émanait de l'infortunée victime qui avait préféré un bannissement volontaire à un trône sans dignité et sans liberté. Le roi Louis s'était hâté de se mettre hors de la portée

1) M. Thiers.

de son frère, et il était déjà arrivé à Toeplitz lorsqu'en Hollande et à Paris on se demandait encore où il pouvait être allé. Quand il apprit l'incorporation de son royaume à l'empire il protesta formellement contre „cette réunion illégale, injuste, arbitraire aux yeux de Dieu et des hommes". Il déclara que „la réunion était en contradiction avec les droits que la constitution, garantie par l'empereur, accordait à lui-même et à ses enfants: qu'il n'y avait aucun acte, aucun assentiment, aucune demande de la nation hollandaise qui pût l'autoriser". Son abdication laissant la Hollande pour douze ans encore sous une régence, c'est-à-dire sous l'influence directe de l'empereur, celui-ci „n'avait aucun besoin de cette réunion pour faire exécuter toutes ses volontés contre le commerce et contre l'Angleterre, puisqu'il n'y avait plus par là que sa volonté en Hollande. Mon abdication, s'écria le père qui combattait pour l'héritage de ses enfants, ne laisse pas le trône vacant: je n'ai abdiqué qu'en faveur et pour mes enfants."

Mais ce cri du cœur ne toucha pas l'empereur. Le don du grand-duché de Berg suffisait au fils de celui qui avait osé désobéir au chef de la famille, et qui, en suivant l'inspiration de sa conscience, avait préféré le salut de son peuple à la volonté de l'empereur de France.

Néanmoins Napoléon ne considéra pas l'abdication et la fuite de son frère comme devant entraîner la rupture des liens qui obligeaient Louis à lui obéir. Tandis que celui-ci séjournait à Toeplitz et plus tard à Grætz, l'empereur tâcha, tantôt par des exhortations indirectes, tantôt par des sommations directes, de le disposer à retourner en

France. Le roi, qui regardait ce retour comme une approbation tacite de l'incorporation de la Hollande, refusa de compromettre ainsi ses droits. Malgré tous les efforts du gouvernement impérial, il s'abstint de toutes les démarches qui auraient pu fortifier l'idée qu'il acquiesçat au fait accompli. Lorsque l'empereur Napoléon signa, le 10 Déc., le décret organique des départements de la Hollande, par lequel il assignait un apanage au prince Louis, en sa qualité de prince français, l'ex-roi protesta contre ces dispositions, refusa de les accepter pour lui-même, et ordonna à la reine de „refuser jusqu'à la moindre partie ce don vil et douloureux".

Pendant les trois années qui suivent, les rapports entre les deux frères restèrent tendus. Louis vécut à Grætz, cherchant à rétablir sa santé. Quoique retiré du théâtre des événements politiques, il en suivait le cours avec un vif intérêt dans l'espoir que la paix générale, si longtemps attendue, lui permettrait de revenir de son exil volontaire dans sa patrie, et de se fixer dans son petit domaine de Saint-Leu, où reposaient les cendres de son père et où, depuis 1804, sa place était prête.

Après trois ans la paix générale s'approcha par un tout autre chemin que celui par lequel on s'attendait à la voir arriver: par le pont de la Bérésina. Les cent milliers d'hommes que le Xerxès moderne avait conduits pour renverser l'empire des Sarmates succombè-

rent devant la force de la puissance orientale: au mois de Décembre 1812 le grand empereur revint presque seul et comme un fugitif dans sa capitale. La grande armée ne le suivait plus: la mort l'avait décimée dans les plaines de la Russie.

Mais l'esprit du géant qui avait rassemblé et animé ces masses, ne fut pas paralysé. L'aigle déploya de nouveau ses ailes, et cette fois pour s'emparer de l'espace étendu de l'impossible. Le génie de Napoléon se releva pour ne pas se perdre dans la lutte et pour conquérir l'inaccessible.

Le frère, qui avait eu le courage de rejeter les faveurs impériales lorsque toute l'Europe les briguait, qui avait eu la force de subir l'exil plutôt que de devenir infidèle à ses devoirs et à sa conscience, qui avait résisté au tout-puissant empereur de France lorsque celui-ci se trouvait au comble de sa gloire et de sa puissance, tendit la main librement et sans contrainte en signe de réconciliation, dès que les coups sévères de l'adversité atteignirent le chef de sa famille. Quels que soient les griefs qui séparent ceux que les liens de la nature unissent, dans les jours de détresse ils sont écartés et le coeur reprend ses droits. Mais, quelle que fût l'affection de Louis pour son frère, il ne pouvait abandonner ses droits. Du reste il ne pouvait pas renoncer, maintenant que les coups de l'adversité frappaient l'empereur, aux prétentions qu'il avait refusé de lui sacrifier lors de sa prospérité. Les paroles par lesquelles il offrit ses services à son frère le premier jour de l'an 1813 sont nobles et dignes:

„ Je croirais manquer à tous mes devoirs à la fois, si dans ce moment critique je ne cédais à la vive impulsion de mon coeur. Je viens donc, Sire, offrir au pays dans lequel je suis né, à vous, à mon nom, le peu de santé qui me reste, et tous les services dont je suis capable, pour peu que je puisse le faire avec honneur.

Sire, j'appartiens à la Hollande, à laquelle vous m'avez donné vous-même malgré moi; je n'ai quitté mon royaume qu'après avoir résisté à ma position autant qu'il était humainement possible de le faire pour un homme né Français et votre frère.

Aujourd'hui la Hollande et les affaires du commerce deviennent d'une importance secondaire; il est possible qu'il soit dans votre intention de ramener à vous votre frère et qu'il vous importe de vous assurer de la Hollande par elle-même. Dans ce cas, Sire, veuillez rétablir un royaume qui fut votre ouvrage, et je suis prêt à faire tous mes efforts pour aider la France et V. M. dans la grande lutte qui sans doute va continuer plus vivement que jamais. Si telle pouvait être votre intention, je ne vous demande qu'un acte public qui fasse connaître quelle a été et quelle sera ma position.

Je sais, Sire, que mes moyens et mes efforts sont de peu de valeur, mais je ne puis offrir que ce qui est en mon pouvoir.

Quelque chose qu'on ait pu penser de moi, Sire, je n'ai jamais été ni pu être insensible et rester étranger à mon nom, à ma mère, à mon fils.

Quels que soient votre détermination et les événemens, que V. M. songe à toutes les privations, les tentatives, l'isolement, les maladies, etc. auxquels j'ai résisté plutôt que de recourir à un parti extrême; et qu'elle soit bien convaincue qu'il est en moi, comme dans le coeur de tout homme de bien, des sentimens et des principes que rien ne peut détruire."

Cependant l'empereur était bien frappé par le destin, mais non brisé. Son énergie se dressa dans toute sa vigueur contre la main qui avait écrasé ses armées. Il trouvait dans son esprit fertile des expédients et des ressources inépuisables; comment donc pourraient-ils manquer à la France? La victoire serait d'autant plus éclatante, la vengeance d'autant plus destructive que ses assaillants seraient plus nombreux. Et que pouvait cette faible main, qui fut impuissante à gouverner la Hollande? Quelque menaçants que fussent les nuages à l'horizon, l'empereur ne courbait pas la tête devant cette puissance qui le frappait. Froide et fière fut sa réponse à Louis:

„Je vois avec plaisir les sentiments qui vous animent; je vous ai déjà fait connaître que vos devoirs envers moi, la patrie et vos enfans, exigeaient votre retour en France. Vos enfans grandissent et ont besoin de leur père. Revenez donc sans plus de retard, et je vous recevrai, non comme un frère que vous avez offensé, mais comme un père qui vous a élevé. Quant aux idées que vous avez de la situation de mes affaires, elles sont fausses; j'ai un million d'hommes sur pied, et deux cents millions dans mes coffres

pour maintenir l'intégrité du territoire de la confédération et de celui de mes alliés, et faire réussir le projet que j'ai conçu pour le bonheur de mes peuples. *La Hollande est française à jamais; elle est l'émanation de notre territoire:* embouchure de nos rivières, elle ne peut être heureuse qu'avec la France et elle le sent bien. En restant en France, vous ne vous séparez pas de la Hollande; mais si vous entendez par vous en séparer, renoncer à la gouverner, c'est vous-même qui l'avez quittée en abdiquant."

Blessé par le dédain de Napoléon qui s'obstinait à méconnaître ses droits et semblait n'approuver son retour que parce que ses enfants avait atteint l'âge où les soins d'un père leur étaient indispensables, Louis continua à demeurer à Grætz, en attendant que le cours ultérieur des événements lui permît de faire quelque chose pour la Hollande.

Des mois s'écoulèrent durant lesquels l'empereur des Français fit des efforts désespérés pour soutenir l'édifice colossal qu'il avait élévé et pour le défendre contre le torrent grossissant des nationalités éveillées. De nouvelles armées sortaient comme par enchantement de la terre, sûres de la victoire, selon la foi magnanime de Napoléon, parce qu'elles se composaient de Français. Mais, tandis que ces armées se battaient pour sauver le premier empire, sa diplomatie tâchait de diviser les cabinets. La Prusse et la Russie étaient unies, mais l'Autriche balançait, et tandis que les armées des alliés luttaient à Gross-Gorschen et à Bautzen, Metternich négociait afin de pêcher en l'eau

trouble. Au commencement du mois de Juin une suspension d'armes fut conclue, qui devait donner à la diplomatie le temps de trouver le moyen de rendre la paix générale à l'Europe. Mais l'effort fut inutile. Les négociations de Prague échouèrent par suite de la ténacité de l'empereur, qui ne voulait ni abandonner ses conquêtes principales, ni alléger le joug qui pesait sur l'Europe.

Instruit par les communications du cabinet Autrichien que la guerre allait éclater avec une fureur nouvelle, et que l'Autriche se trouverait du côté des ennemis de la France, Louis prit la résolution de quitter le pays où il avait trouvé un asile hospitalier, et de s'approcher des frontières de la France. Il ne pouvait supporter l'idée qu'en France on crût qu'il serait capable de faire chose commune avec les ennemis de sa patrie. Lors de son voyage à St. Gall, en Suisse, étant arrivé près d'Ischel, sur la frontière de la Bavière, il s'adressa de nouveau à son frère. Déclarant qu'il avait rejeté l'offre d'une retraite sûre et définitive en Bosnie, pour être plus près de la France dans ces moments où un million d'hommes armés s'élevaient contre l'empereur, il ajoute: „je ne me suis pas cru le maître de me soustraire à la crise imminente et terrible qui se prépare. Je suis peu de chose, mais ce que je suis, je le dois à la Hollande, et après à la France et à vous. Je vais donc en Suisse pour pouvoir en être appelé par vous, quand vous croirez pouvoir le faire sans m'ôter l'espoir de rentrer en Hollande à la paix générale, ni d'une ma-

nière contraire au serment que je lui ai prêté: car, comme il est cependant impossible que vous ayez voulu faire de moi et de mes enfans des êtres provisoires, il est impossible que V. M. ne veuille pas leur rétablissement et le rétablissement de la Hollande, quand toutes les affaires relatives au commerce et à la navigation seront terminées. Enfin, Sire, si je puis jamais être utile et à la France et à V. M., elle saura mieux que moi la manière dont cela convient à celui de ses frères qui est devenu roi de Hollande. . . . .

Je vous prie de faire attention, Sire, que je viens à vous pour souffrir; que je le désire plus vivement à mesure que le péril augmente; que dans la malheureuse position où m'ont placé les événemens, j'ai dû ne plus partager la prospérité de ma maison, mais non me soustraire à ses dangers. Puissent, Sire, ceux qui la menacent n'être pas aussi réels que je le crains! Mais les armemens sont immenses, et dans un tout autre ordre et esprit que précédemment. Tout le monde gémit et réclame la guerre contre la France. Sire, je fais mon devoir et envers la Hollande, et envers la France, et envers vous, en me rapprochant de tous trois, en me mettant plus à votre portée. Jamais je n'aurai à me reprocher de les avoir privés par ma faute de mes faibles efforts, quels qu'ils puissent être, et cette conviction me consolera, quelque chose qui arrive."

Lorsque cette tentative resta infructueuse, il attendit patiemment en Suisse le cours des événements.

Dans sa retraite il suivait avec anxiété le sort variable des armes. Il n'abandonnait pas l'espoir que l'issue, quelle qu'elle fût, lui applanirait la voie de retour en Hollande; soit que l'infortune disposât l'empereur à sauver pour son frère un pays qu'il ne pourrait pas conserver pour lui-même, soit que la voix du peuple hollandais le rappelât au trône.

Le 18 Octobre 1813, dans la bataille mémorable de Leipzig, la domination de l'Allemagne par la France fut brisée. Toute l'Allemagne s'éleva pour venger les maux des dernières années et conquérir la liberté nationale. Un frissonnement parcourut l'Europe entière à la vue de ce terrible jugement de Dieu qui atteignait l'empire. Cet homme qui gênait Dieu fut terrassé par le souffle de sa bouche.

Par suite de la bataille de Leipzig le roi de Naples vint en Suisse. Il conseilla à son beau-frère de rentrer en Hollande par le secours des alliés. Louis s'y refusa; il comprit que dans ce cas la Hollande ne pourrait rester entièrement neutre, et il ne voulait pas porter les armes contre la France. Son unique espoir dans ces jours-là fut que l'empereur, ramené à l'équité par son propre malheur, redresserait l'injustice qu'il avait commise et lui rendrait la Hollande en lui accordant la neutralité dans la lutte. Avec cette proposition il envoya un de ses officiers à Mayence à l'empereur et se rendit lui-même à Paris. Mais celui-ci resta inflexible. Quand Louis arriva à Pont-sur-Seine il apprit qu'on refusait de le recevoir à Paris. Retourné en Suisse, il apprit la réponse de son frère. Tant qu'il faisait

valoir ses prétentions sur la Hollande, l'empereur ne voulait pas avoir affaire avec lui. „J'aime mieux, s'était-il écrié, que la Hollande retourne sous le pouvoir de la maison d'Orange que sous celui de mon frère." Précisément dans ces jours d'adversité l'idée l'irritait qu'on le crût réduit à faire une concession si importante au seul de ses frères qui avait osé lui résister impunément et ouvertement. Ce ne fut pas la perte de territoire, mais l'aveu qu'on exigeait de lui qu'il s'était rendu coupable d'une injustice, qui rendait injurieuses les propositions de Louis. „Si Louis a cent mille hommes à m'opposer, il peut essayer de m'enlever la Hollande."

Le pauvre Louis, qui avait espéré de recouvrer par l'amour ce que la violence lui avait ravi; qui s'était attendu à la réparation des torts que son frère avait eus à son égard en se flattant que la disgrâce réveillerait en lui le sentiment d'équité qui avait sommeillé pendant si longtemps! Combien l'empereur connaissait peu la douceur de son âme, quand il admettait la possibilité que son frère pût tenter de reconquérir la Hollande.

Il eût été excusable, l'ex-roi de Hollande, de nouveau repoussé et mortifié par l'empereur, s'il avait profité de la ruine de l'empire pour en sauver une partie à son profit. En Octobre, lorsque les armées des alliés s'approchaient de plus en plus de la Hollande, plusieurs personnes lui proposèrent de se rendre en son ancien royaume pour y décider la nation en sa faveur. Il ne se laissa nullement persuader.

„Je ne puis y rentrer, repondit-il, que rappelé par la nation: il ne convient ni à mon caractère, ni au bien de la Hollande, que j'y rentre par la guerre ou par les troubles. Je dois me borner à faire savoir aux Hollandais que mon dévouement au pays est toujours le même: le reste les regarde."

Et il resta fidèle à ce programme. Ne voulant pas faire naître la discorde par une apparition personnelle, il se borna à faire la seule demarche qu'il avait droit de faire, et que personne ne pourrait jamais désapprouver. Lorsqu'au milieu du mois de Novembre il éclata une révolte à Amsterdam, le roi s'adressa aux magistrats et à quelques habitants notables de cette ville pour remplir son devoir envers la Hollande. Il énuméra tout ce qu'il avait fait et souffert pour ce pays, et raconta comment dans les derniers mois encore il avait fait tous les efforts possibles pour le mettre dans un état d'indépendance réelle et de neutralité parfaite. Il regardait ces magistrats comme les représentants naturels des Provinces-Unies, vu qu'il n'y avait point d'autre représentation générale du pays; il désirait de remplir complètement les obligations qui l'attachaient à la Hollande depuis huit ans, ou s'en dégager entièrement. La lettre dans laquelle le roi de Hollande exprimait ce désir, était simple et digne. Il accomplissait le dernier devoir auquel il eût à satisfaire envers la Hollande, prêt à en rester là si le jugement de la nation lui préférerait la maison d'Orange. Il recherchait le bonheur du peuple, non pas son avantage personnel.

Ce qu'il craignait, arriva. Quand ses lettres parvinrent en Hollande, les comtes Léopold van Limburg Stirum et Gysbert Karel van Hogendorp avaient déjà rappelé le prince d'Orange au nom de la nation révoltée. Le 1er Déc. le prince qui depuis dix-huit ans avait erré comme un exilé, posait pied sur le sol de sa patrie. Pleine de confiance, la nation mit entre ses mains le soin de son bonheur. L'ancienne affection du peuple pour les descendants de Guillaume le Taciturne avait été ravivée par la souffrance. Le passé de cette famille auguste lui servait de garantie que, fidèle à la devise du plus grand de ses ancêtres, elle *maintiendrait* les libertés politiques et religieuses du pays.

Dès ce moment, Louis se regarda comme affranchi de toutes ses obligations envers la Hollande. Les liens étaient rompus, mais les souvenirs restèrent. Ce fut sans aucune amertume qu'il traita, des années plus tard, dans ses Documents Historiques, cette décision de la nation. Il continua d'être en bonne relation avec plusieurs Hollandais, gens de lettres et hommes politiques, jusqu'aux dernières années de sa vie, et tout Hollandais qui venait lui présenter ses hommages à Rome ou à Florence, était reçu par lui avec affabilité et bienveillance. Son humeur douce ne lui permettait pas de sentir de l'amertume envers une nation qui avait souffert comme lui et par la même cause. Cependant il ne pouvait pardonner à l'auteur de leurs maux communs. Six ans s'étaient écoulés lorsqu'il publia ses Documents Historiques sur le gouvernement de la Hollande. C'était un appel à la postérité

et en même temps un acte d'accusation contre son frère.

Et il a le droit de l'accuser. Le despotisme de Napoléon avait été non seulement la cause de son exil, mais avait en outre enlevé un trône à sa famille; car de tous les frères de l'empereur Louis est le seul qui ait réussi à se faire aimer de son peuple. Nos mères parlent encore du *bon roi* Louis, et lui rendent par ces mots le titre d'honneur par lequel elles l'ont entendu désigner dans leur jeune âge.

„ Le bon roi Louis " n'a point été un grand homme. Ce n'est ni par des exploits militaires ni par des projets d'une politique hardie qu'il a brillé dans l'his toire. Il y remplit un rôle très-secondaire: celui d'un roi d'un petit peuple auquel il avait été imposé de force. Pendant la plus grande partie de sa vie il avait été passif, cédant à la pression à laquelle il n'avait pas la force de résister. Mais à partir du moment où il reçut la couronne, son indépendance de caractère s'accrut. Il voulut être véritablement roi et rendre son peuple heureux. Dès lors l'amour de son peuple l'emporta sur la volonté de son frère, quelque puissant qu'il fût. Il n'eut jamais la pensée de sacrifier à son avantage et à son repos le peuple dont les intérêts lui étaient confiés. Victime de cet effort à sauver autant que possible son indépendance et à garantir son peuple contre les maux qui le menaçaient, il succombe, sans parade ni ostentation, après un règne de quatre ans. La reconnaissance de son peuple et l'estime des contemporains ont été sa seule récom-

pense. „ Vous avez sauvé l'honneur du pays et le vôtre: la Hollande n'a pas eu à rougir de son roi," tel fut le témoignage que M. le professeur van Lennep lui rendit au nom de la nation.

L'Empereur de France n'a jamais pardonné au roi de Hollande de ne pas avoir immolé sa conviction à son intérêt et à sa volonté. Les deux frères n'ont eu depuis la fuite de Louis que de rares entrevues, et aucune étreinte fraternelle ne vint prouver que dans le coeur de Napoléon l'ancienne affection fût plus forte que l'orgueil blessé. L'abdication de Fontainebleau le sépara d'un frère dont il avait perdu l'affection depuis longtemps. Durant les cent jours, Louis resta à Rome, en dehors de toute participation à la lutte qui compromettait de nouveau la liberté de la Hollande et celle de toute l'Europe.

C'est au bords de l'Adriatique que l'ex-roi de Hollande passa le reste de sa vie. Bien souvent ses pensées auront glissé sur les vagues de la mer vers ce roc solitaire auquel le nouveau Prométhée fut cloué par la main vengeresse de l'Europe réveillée. Quel sort fatal!

Les deux frères, après avoir pris un essor si différent, étaient retombés au même niveau, à celui de l'impuissance. Tous les deux se trouvaient aux bords de l'Océan et pouvaient y voir l'image de la vanité des efforts humains. Mais ce spectacle a dû surtout impressionner celui des deux qui le contemplait du haut du rocher de Sainte-Hélène. Pas une vague qui lui fût soumise, à cet empereur jadis tout-puissant, pas une seule dont il pût presser ou retarder le cours. Au

milieu du silence qui l'environnait, n'a-t-il jamais entendu une voix qui lui reprochait d'avoir, en voulant diriger les flots de l'histoire, foulé aux pieds les sentiments les plus sacrés?

PIÈCES HISTORIQUES.

PIÈCES CONCERNANT L'INSULTE DE 13 MAI 1810.

1. *Lettre du secrétaire de légation à monsieur le ministre des affaires étrangères.*

Monsieur,

Une nouvelle insulte, plus grave que toutes les précédentes, vient d'être faite à la livrée de l'ambassadeur de l'empereur.

Aujourd'hui vers 2 heures après midi le cocher de l'ambassadeur en livrée, revenant d'entendre la messe, traversoit la place du palais, à l'endroit où cette place se resserre entre le palais et le temple; il fut assailli par une foule de gens du peuple, qui insultèrent avec de fortes injures sa livrée, qu'ils déclarèrent reconnoître pour celle de l'ambassadeur de France, et voulurent l'en dépouiller avec force. Cette insulte n'avoit été provoquée par aucune querelle, et le cocher ne connaissoit aucun des assaillants. Au moment

où il se défendoit des attaques de l'un d'eux, il reçut d'un autre un violent coup à la tête, et comme leur nombre grossissoit à chaque instant, dans l'impossibilité de se défendre contre tant d'assassins, cet homme courut vers la sentinelle voisine du palais et lui demanda protection; mais celui-ci, fidèle à sa consigne qui ne lui permettoit pas de se mêler de choses étrangères à la garde du château, lui tourna le dos. Il s'adressa alors au sergent de la garde, qui, sur le récit qu'il lui fit, se prêta à l'accompagner jusqu'à ce que sa présence eût dissipé l'attroupement.

Voilà, monsieur, le fait tel qu'il s'est passé en plein jour, devant le palais, et à la vue de deux cents témoins et de la garde. Je m'abstiens de réflexions; elles sont assurément bien inutiles sur un pareil évènement. Je ne doute pas que Votre Excellence ne partage l'indignation qu'il excitera dans tous les esprits honnêtes. Le droit des gens et les usages reçus dans toutes les cours vous dicteront, monsieur, ce que vous avez à proposer à votre gouvernement dans cette circonstance. Pour moi, monsieur, je me borne à vous informer et à vous demander une satisfaction éclatante et telle qu'elle mette fin pour jamais à de pareilles indignités. Je ne ferai partir qu'après demain la dépêche par laquelle je dois instruire ma cour de ce fait, et j'attacherois, monsieur, j'aime à vous le déclarer, une satisfaction toute particulière à pouvoir lui dire que la punition n'a été ni moins prompte ni moins éclatante que l'insulte, et que cette affaire est terminée comme il convient à nos deux gouvernements.

Je prie Votre Excellence de recevoir l'assurance de ma très-haute considération

Amsterdam, le 13 Mai 1810. SERRURIER.

Son Excellence Monsieur Roell,
ministre des affaires étrangères.

2. *Le ministre des affaires étrangères de Hollande à l'ambassadeur de France.*

Monsieur l'ambassadeur,

Je me suis empressé de mettre sous les yeux du roi la lettre que monsieur Serrurier, en sa relation de secrétaire de l'ambassade de France, m'a adressée avant votre retour, sur ce qui vient d'arriver au cocher de Votre Excellence.

Indignée autant que surprise d'un pareil attentat, Sa Majesté a donné sans délai les ordres les plus positifs à son ministre de la justice et police, pour mettre en oeuvre tous les moyens de découvrir les coupables, et pour les faire punir d'une manière analogue à la gravité de l'attentat.

Elle m'a chargé en même tems de prier Votre Excellence de vouloir bien concourir par tous les moyens qui dépendent d'elle à la recherche des prévenus, afin que la punition soit aussi prompte que sévère et que par là même le gouvernement françois puisse rendre à celui de la Hollande la justice, que, si parmi ses sujets il y en a qui s'oublient au point qui paroit avoir été le cas à cette occasion, il se plaît (?) à

mettre au rang de ses premiers devoirs d'atteindre non seulement le coupable, mais encore de donner une satisfaction proportionnée à l'insulte et qui soit propre en même tems à prévenir, autant que possible, un renouvellement des mêmes désordres.

Agréez, monsieur le comte, l'assurance etc.

Amsterdam, 15 Mai 1810. ROELL.

A Son Excellence Mons. le comte Larochefoucauld, ambassadeur de France.

3. *Le ministre des affaires étrangères de France à l'ambassadeur de Hollande.*

Copie.

Le soussigné a l'honneur de prévenir Son Excellence l'amiral Ver Huell que l'intention de Sa Majesté l'empereur et roi étant qu'il n'y ait plus d'ambassadeur de Hollande en France, et de n'y recevoir qu'un simple chargé d'affaires, Son Excellence est dans le cas de quitter Paris. Les outrages faits à son ambassadeur par le peuple d'Amsterdam obligent Sa Majesté à cette mesure. Le roi apprendra que l'empereur est résolu à tirer une vengeance éclatante de cette insulte. Si l'on n'eût pas renvoyé l'ancien bourguemestre, qui était un homme sage; si le gouvernement de Hollande n'avoit pas pour principes de maltraiter tout ce qui tient à la France, une scène aussi scandaleuse n'auroit pas eu lieu. Cette conduite est le résultat de la mauvaise direction qu'on donne

à l'esprit du peuple Hollandais. Le soussigné est chargé d'ajouter que Sa Majesté regrette que cette expression de son mécontentement tombe sur monsieur l'amiral Ver Huell, dont elle n'a point à se plaindre et dont elle apprécie le bon esprit, les qualités, ainsi que son affection pour sa patrie et pour l'empereur.

Le soussigné ministre des relations extérieures prie Son Excellence monsieur l'amiral Ver Huell d'agréer l'assurance de sa haute considération.

(Signé) CHAMPAGNY,
duc de Cadore.

Paris, ce 25 Mey 1810.

4. *Le ministre des affaires étrangères de la France au ministre des affaires étrangères de la Hollande.*

Monsieur,

Sa Majesté Impériale et Royale rappelant auprès d'elle M. le comte de Larochefoucauld, et voulant n'avoir désormais à Amsterdam qu'un chargé d'affaires, ordonne à M. Serrurier d'en remplir les fonctions. Je prie Votre Excellence de vouloir bien l'accueillir en cette qualité et d'ajouter foi à tout ce qu'il sera dans le cas de lui dire. Elle trouvera en lui la disposition la plus constante à contribuer de tous ses moyens au maintien de la bonne intelligence entre les deux états, et il sera heureux d'avoir à exprimer l'intérêt que Sa Majesté Impériale et Royale ne cessera de prendre au bonheur de la Hollande, tant que la Hollande elle-même se montrera convaincue que sa prospérité

ne peut avoir de fondement plus ferme qu'une union parfaite avec la France.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

CHAMPAGNY,
duc de Cadore.

Paris, le 25 Mai 1810.

Son Excellence Monsieur de Roell,
ministre des affaires étrangères du
royaume de Hollande.

5. *Le chargé d'affaires de la France au ministre des affaires étrangères de la Hollande*

Monsieur,

La nouvelle de l'outrage récent fait à son ambassadeur dans la personne d'un de ses gens, et le retard de la satisfaction demandée, satisfaction qui n'a pu être obtenue par l'ambassade dans aucune des circonstances analogues de cet hiver, ont, comme il était facile de le prévoir, excité le plus vif ressentiment de Sa Majesté l'empereur et roi. Sa Majesté a ordonné par courrier extraordinaire à son ambassadeur de quitter sur le champ Amsterdam, et elle a pris la résolution de ne plus entretenir qu'un chargé d'affaires en Hollande, comme de n'admettre qu'un chargé d'affaires de Hollande à Paris.

Je suis, monsieur, chargé de vous faire connaître que S. M. I. et R. a de plus résolu de prendre des mesures pour que les malveillants d'Amsterdam ne se flattent pas de l'offenser impunément. Je dois enfin vous demander 1° que l'ancien bourguemaître d'Amsterdam soit

rétabli dans sa place; 2° que tous ceux qui ont fait partie du rassemblement qui a insulté les gens de l'ambassadeur, soient remis au pouvoir de Sa Majesté.

Telles sont, monsieur, les demandes que S. M. I. m'ordonne de vous adresser. Je ne réexpédierai mon courier que demain vers midi. J'attends pour cette heure de Votre Excellence une réponse quelconque, qui puisse me mettre à même de faire connoître à ma cour les résolutions de votre gouvernement dans cette circonstance.

Je vous prie de recevoir, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

SERRURIER.

Amsterdam ce 28 Mai 1810.
Son Excellence Monsieur ROELL.

6. *Rapport du commissaire de police d'Amsterdam au grand bailli d'Amsterdam.*

(*Traduction.* [1]) Au grand Bailli de la ville d'Amsterdam.

Le soussigné a l'honneur de rapporter que, par suite de vos ordres, il s'est rendu le 16 de ce mois

---

1) Voyez ici la pièce originale:

Aan den Heere Hoofdofficier
der stad Amsterdam.

Heeft de ondergeteekende de eer te berigten, dat hij ingevolge uwe orders zich vervoegd heeft op den 16den dezer aan het Hotel van Zijne Exc. den Franschen ambassadeur, ten einde deszelfs koetsier te verzoeken dien avond ten 7 uren aan uw huis of den volgende ogtend op het Stadhuis of ten drie ure aan uwe woning te komen; dat de koetsier

à l'hôtel de Son Exc. l'ambassadeur de la France, afin d'inviter son cocher à venir le soir à 7 heures chez vous, ou le lendemain matin à l'hôtel de ville, ou à 3 heures dans votre demeure; que, ne trouvant pas le cocher à l'hôtel, le soussigné lui a parlé à l'écurie; qu'alors celui-ci promit de venir à l'un des trois temps précités, racontant à cette occasion que le dimanche passé dans le Torensteeg il fut assailli et injurié par quatre ou cinq personnes, qui lui étaient

---

zich niet aan het hotel bevindende de ondergeteekende hem aan de stal gesproken heeft, wanneer dezelve aannam op een der hier voren genoemde tijden te zullen komen, verhalende bij die gelegenheid, dat hij den vorigen Zondag middag in de Torensteeg door vier of vijf personen hem onbekend, en die hij, als hij ze weder zag, niet zou herkennen, was aangevallen en uitgescholden, hebbende een derzelven hem een slag of stoot in 't gezigt gegeven, terwijl een ander de rok wilde uittrekken, ten einde met hem te vegten, dog waarop hij assistentie aan de wacht had gevraagd, als wanneer een sergeant met hem mede was gegaan naar de plaats, alwaar het bovenstaande was voorgevallen, doch geen dier personen aldaar had gevonden;

dat de ondergeteekende van U vernomen hebbende, dat de koetsier niet gecompareerd was, zelve nog tweemaal aan zijne woning is geweest, en uit uw naam verzogt heeft den koetsier op de eene of andere morgen op het comptoir te komen, welke boodschap door een ander bediende van Z. Exc. is aangenomen, met belofte van die aan den koetsier te zullen overbrengen;

dat de ondergeteekende eindelijk die boodschap zoo door een particulier als door de dienaars J. Wassing en D. van der Vijgh tot zeven à acht reizen heeft doen herhalen en telkens berigt ontvangen, dat de gemelde koetsier komen zoude, tot dat eindelijk de laatstgemelde dienaar hem op heden gerapporteerd heeft, den koetsier gesproken te hebben, en dat die hem gezegd had „niet te kunnen komen, alzoo hij het te druk had met inpakken."

Amsterdam,
28 van Bloeimaand 1810.

Uw WelEd. Gestr. dienaar,
R. Geniftz.

inconnues et qu'il ne reconnaîtroit plus en les revoyant, desquelles personnes l'un lui a donné une tape ou un coup au visage, tandis que l'autre vouloit ôter son surtout pour se battre avec lui, sur quoi pourtant il avoit demandé l'assistance à la garde; qu'alors un sergent étoit allé avec lui à la place où ce qu'il vient de raconter avoit eu lieu, mais il n'y avoit trouvé aucune de ces personnes-là;

que le soussigné, ayant appris de vous que le cocher n'avoit pas comparu, a été lui-même encore deux fois à sa demeure et a prié en votre nom le cocher de venir l'un ou l'autre matin à votre bureau, laquelle commission a été reçue par un autre domestique de Son Exc. avec promesse de la faire parvenir au cocher;

que le soussigné enfin, tant par un particulier que par les agents de police J. Wassing et D. van der Vijgh, a fait répéter cette commission jusqu'à sept ou huit fois, et a toujours reçu le rapport que ledit cocher viendroit; jusqu'à ce que finalement l'agent nommé en dernier lieu lui a rapporté aujourd'hui avoir parlé au cocher et que celui-ci lui avoit dit: „ne pouvoir venir vu qu'il étoit trop affairé à faire les coffres."

Votre très soumis serviteur,

Amsterdam, 28 Mai 1810. R. Genietz.

7. *Le ministre des affaires étrangères de Hollande au chargé d'affaires de France.*

Amsterdam, 29 Mai 1810.

Monsieur.

Je n'ai pas manqué de mettre sous les yeux du roi

l'office que vous m'avez adressé en date d'hier, contenant les intentions de l'empereur et roi de n'avoir désormais plus d'ambassadeur en Hollande, comme de n'en admettre un de Hollande à Paris ; et demandant ensuite :

1°. que l'ancien bourguemaître d'Amsterdam soit rétabli ;

2°. que ceux qui ont fait partie du rassemblement, qui a insulté les gens de l'ambassadeur, soient remis au pouvoir de l'empereur.

Je ne vous cacherai pas, monsieur, le sentiment pénible qu'a éprouvé le roi du motif qui paroit avoir donné lieu à la résolution de Sa Majesté Impériale détaillée dans la première partie de votre office. Dans la réponse que je viens d'adresser à Son Excellence Monsieur de Cadore, à la lettre que vous m'avez remise hier de sa part, je me suis entretenu amplement à ce sujet.

Quant aux deux demandes contenues dans la seconde partie de votre office, je suis chargé de vous répondre :

1°. que bien loin que la démission du bourguemaître d'Amsterdam doive être considérée comme un renvoi involontaire, comme paroit le supposer la demande de son rétablissement dans sa place, il est au contraire de fait que ce magistrat, dont le roi a toujours su apprécier les mérites et faisoit le plus grand cas, avoit déjà fait des demarches pour obtenir sa demission longtems avant le départ de sa Majesté pour Paris ; que ce n'est que sur les plus fortes instances, que quoique ses fonctions cessoient de droit au 1 Janvier

de cette année d'après les règlemens existans, il s'est laissé persuader à les continuer, jusqu'à ce que le roi auroit terminé ses affaires en France, de sorte qu'en accordant à Monsieur van de Poll sa démission à cette époque, Sa Majesté n'a fait autre chose que de remplir scrupuleusement les engagemens qu'elle avait pris à son égard. Aussi me crois-je fondé de vous assurer qu'aucun moyen de persuasion seroit capable de l'engager à reprendre ses anciennes fonctions;

2°. que le roi, ne demandant pas mieux que de donner à Sa Majesté Impériale et Royale une satisfaction proportionnée à la gravité de l'insulte mentionnée dans votre office du 13 de ce mois, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur d'exprimer dans ma réponse, s'engage à faire traduire devant le tribunal d'Amsterdam ou tel autre qui sera trouvé compétent, les personnes prévenues de l'outrage dont il s'agit, de manière qu'ils soient punis selon toute la sévérité des loix et des usages; mais afin de pouvoir faire l'enquête nécessaire il sera indispensable que la personne lésée se rende auprès du Grand Baillif de la capitale, dont les attributions portent qu'il soit accusateur public en pareil cas, afin de lui fournir tous les renseignemens possibles pour le mettre à même de pousser la chose avec vigueur. Dès le premier jour ce magistrat, qui étoit chargé de ne négliger aucun moyen qui pût tendre au succès de ses perquisitions, avoit demandé auprès de lui la personne en question, mais nonobstant les instances réitérées faites de sa part, il n'a pu réussir jusqu'ici dans sa demande.

Je dois par conséquent vous prier, monsieur, de vouloir bien interposer votre autorité pour que cette personne ne tarde pas plus longtems à se rendre auprès du Grand Baillif, afin que celui-ci soit dans le cas de prouver bientôt par le fait, que participant tout à fait l'indignation que le roi a éprouvée à la première nouvelle de l'insulte, il ne participe pas moins le désir de Sa Majesté de donner à l'empereur et roi une preuve éclatante de l'indignation que de pareils désordres doivent lui causer.

Recevez, monsieur, l'assurance etc.

ROELL.

A monsieur Serrurier, chargé
d'affaires de France.

8. *Le ministre des affaires étrangères de Hollande au ministre des affaires étrangères de France.*

Amsterdam, le 29 Mai 1810.

Monsieur le duc,

Ce n'est qu'avec un sentiment de profonde douleur que le roi mon maître a appris les motifs qui ont déterminé Sa Majesté Impériale à rappeller auprès d'elle son ambassadeur en Hollande, et à déclarer qu'il n'y auroit plus d'ambassadeur de Hollande à Paris, mais que les affaires seroient traitées désormais réciproquement par des chargés d'affaires dans les deux pays. Le roi étoit si éloigné de pouvoir s'imaginer que l'insulte, qu'on se plaint avoir été faite à un des domestiques de Monsieur le comte Larochefaucould

auroit pu provoquer une pareille mesure, que Sa Majesté s'étoit au contraire flattée que le gouvernement François auroit vu dans la conduite de celui de la Hollande une preuve non équivoque de son désir à donner toute la satisfaction que la gravité de l'insulte exigeait. Si l'on eût fait envisager ce qui a eu lieu sous son vrai point de vue, je me tiens persuadé que Sa Majesté Impériale et Royale, tout en insistant sur la recherche et la punition des coupables, n'auroit vu dans le retard qui a lieu à cet égard qu'une suite naturelle des circonstances, et nullement un manque de zèle à donner la satisfaction demandée, à laquelle au contraire le gouvernement Hollandois devoit être porté aussi bien par intérêt que par conviction.

Voici le cas, et que maintenant votre Excellence juge. Dimanche le 13me ce mois un des gens de l'ambassadeur passe, à ce qui est dit, dans le voisinage du Palais: on lui demande s'il appartient à l'ambassade de France, et sur sa réponse affirmative on lui applique des coups; un attroupement se forme aussitôt; la personne en question s'adresse à la sentinelle voisine; celle-ci ne se croyant pas autorisée à se mêler de l'affaire, il entre dans le corps de garde, demande du secours et l'obtient, de manière que l'attroupement se disperse aussitôt.

Tel est, monsieur le duc, en peu de mots le récit du fait, tel qu'il se trouve dans l'office qui m'a été adressé le même soir par monsieur le secrétaire de l'ambassade en l'absence de l'ambassadeur. Votre Excellence sentira que je n'ai eu rien de plus empressé que

de demander aussitôt des renseignemens au ministre de la Police, qui, n'ayant reçu aucune information sur ce qui venoit de se passer selon l'office de Monsieur Serrurier, prit sans délai toutes les mesures pour avoir les renseignemens nécessaires et pour atteindre, d'après cela, ceux qui seroient trouvés suspects de l'attentat.

Je fis part de tout ceci à Monsieur Serrurier le lendemain matin lorsqu'il me fit l'honneur de passer chez moi, en lui faisant sentir en même tems la difficulté qu'il y auroit à trouver aussitôt qu'il seroit à désirer les coupables, que la personne insultée elle même disoit ne point connoître. Je lui observois cependant que par le concours de la légation avec le ministère de la police, je me flattois qu'on finiroit par en venir à bout.

Le même jour j'adressai à l'ambassadeur l'office ci joint, que sans doute il aura eu soin de porter à la connaissance de votre Excellence, et dont le contenu lui aura pu faire voir l'indignation qu'à éprouvé le roi à la nouvelle de ce qui venoit d'arriver et le désir de S. M. de donner aussi promtement que possîble la satisfaction demandée, qui était la punition des coupables. Mais pour parvenir à cette punition, il falloit d'abord les atteindre; pour les atteindre il falloit les connoître, et pour les connoître il falloit l'assistance de celui qui se disait la personne lésée. A cet effet le grand baillif de la capitale, dans les attributions de qui seul, et non dans celles du bourguemaître, dont les fonctions sont simplement et purement administratives, est compris tout ce qui regarde le maintien du

bon ordre, a fait demander dès les premiers jours chez lui la personne en question, afin d'avoir d'elle-même quelques notions précises sur l'endroit et l'heure où le fait devait avoir eu lieu, ainsi que sur les circonstances qui devoient l'avoir accompagné. Les instances à cet effet ayant été vaines, j'ai été prié d'en entretenir l'ambassadeur et de demander à Son Excellence, s'il y avoit des difficultés de sa part à ce que cet homme se rendit chez le Grand Baillif à l'effet indiqué. Son Excellence m'ayant assuré qu'elle ne s'y opposoit en aucune manière, et connoissance de ceci ayant été donnée de ma part au Grand Baillif, celui-ci a fait demander depuis à différentes reprises que la personne indiquée voulût se rendre auprès de lui, mais jusqu'ici sans le moindre succès, ayant été répondu de sa part, encore hier matin, qu'il se trouvoit trop occupé ce jour-là pour venir, ainsi qu'il conste par le procès-verbal de la personne chargée de lui parler. Voilà donc plus que quinze jours découlés, que l'ambassade de France se plaint d'un attentat commis envers un de ses gens, et dont elle demande avec raison une satisfaction éclatante, sans qu'on ait pu parvenir encore à obtenir que cette personne veüille fournir à l'autorité compétente les notions si nécessaires pour réussir dans les perquisitions.

Que faut-il penser, monsieur le duc, d'une pareille conduite? Elle a causé au roi un sentiment d'autant plus pénible, que le retard de la satisfaction demandée devoit naturellement donner lieu à l'opinion, qu'on n'attachoit point de prix à la découverte du coupable,

dont cependant le contraire est prouvé par tout ce qui a déjà été mis en oeuvre pour y parvenir.

Je n'occuperai pas davantage pour le moment l'attention de Votre Excellence sur cette malheureuse affaire. Je me bornerai à l'inviter de mettre ce que j'ai eu l'honneur de lui communiquer sous les yeux de Sa Majésté Impériale et Royale, dont le roi se flatte que la religion, éclairée par le vrai exposé de de ce qui a eu lieu, ne voudra pas faire exécuter une détermination qui ne sauroit être attribuée qu'à des informations moins exactes sur l'affaire dont il s'agit et à l'égard de laquelle le roi se flatte que son auguste frère finira par lui rendre la justice, que les expressions contenues dans mon office du 15 de ce mois à l'ambassadeur de France ne sont point de vaines paroles, mais entièrement conformes à ses sentiments.

En conséquence je prie Votre Excellence de vouloir engager l'empereur et roi à consentir que non seulement la légation françoise en Hollande soit remplie de nouveau par un ministre du premier rang, mais aussi que l'ambassadeur de Hollande à Paris puisse continuer à y exercer provisoirement ses fonctions actuelles, dans lesquelles il a eu le bonheur se rendre en même tems utile à son souverain et agréable à celui auprès duquel il a l'honneur d'être accrédité.

En attendant, je me fais un plaisir d'assurer Votre Excellence que la personne à laquelle Sa Majesté Impériale daignera de confier les fonctions de chargé d'affaires en Hollande sera toujours agréable au gouvernement hollandois, qui ne manquera pas d'ajouter

foi et créance entière à tout ce qu'elle sera dans le cas de lui dire de la part de son souverain. Quand à moi en particulier, Votre Excellence peut se tenir persuadée, que monsieur Serrurier rencontrera dans la gestion des affaires qui lui seront demandées toutes les prévenances, auxquelles a droit de s'attendre l'agent d'une puissance, aux intérets de laquelle ceux de ma patrie sont si intimement liés, et dont la bienveillance est sans doute le plus ferme fondement de notre prospérité.

Avant de finir cette lettre je suis chargé de relever un passage qui se trouve dans la note, par laquelle Votre Excellence a fait connoître à l'ambassadeur Verhuell les intentions de Sa Majesté Impériale, savoir celui, ou il est dit que si l'on n'eût pas renvoyé l'ancien bourguemaître, qui était un homme sage, l'affaire en question n'aurait pas eu lieu. Sans doute, monsieur le Duc, le bourguemaître van de Poll est un homme éclairé et sage, dont le roi a toujours su apprécier les mérites, mais ses fonctions, comme je l'ai déjà observé plus haut, n'étant que purement administratives et n'ayant rien de commun avec la police, il est difficile de se persuader que s'il eut resté en place il auroit été en état de prévenir des insultes quelconques, que des malintentionnés se seroient avisés de faire. Et quant à la démission de ce magistrat, qui paroit avoir été représentée à Votre Excellence comme un renvoi, il suffira d'entendre le bourguemaître même pour être convaincu que bien loin de pouvoir être considérée comme tel, cette démission n'a été que la

suite d'instances réitérées de sa part, faites déjà avant le départ du roi pour Paris, mais auxquelles le bourguemaître a renoncé alors, sous la condition expresse que Sa Majesté ne se refuseroit pas à lui accorder sa démission et son repos, aussitôt qu'elle pourrait entrevoir le terme de son absence, de sorte que le roi en la lui accordant à cette époque n'a fait que remplir ses engagemens contractés avant son départ: et je doute si aucun moyen de persuasion pour engager monsieur van de Poll à reprendre les fonctions de bourguemaître seroit capable de l'y déterminer.

Je saisis cette occasion pour renouveller à Votre Excellence la très haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être....

ROELL.

A S. E. Monsieur le Duc de Cadore,
Ministre des relations entérieures de
Sa Majesté l'Empereur des Français,
Roi d'Italie.

OMISSION.

Par erreur deux mots sont omis dans la lettre publiée pag. 31. On lit l. 8 d. h. *je ne serais pas digne du rang ;* il faut lire : *je ne serais pas honnête homme, je ne serais pas digne* etc.

suite d'instances réitérées de sa part, faites déjà avant le départ du roi pour Paris, mais auxquelles le bourguemaître a renoncé alors, sous la condition expresse que Sa Majesté ne se refuseroit pas à lui accorder sa démission et son repos, aussitôt qu'elle pourrait entrevoir le terme de son absence, de sorte que le roi en la lui accordant à cette époque n'a fait que

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 22466 9769